



AVEN DU GRAND-VOYEUX

Plan de gestion du parc naturel du Pâtis 2021 - 2025

-
Meaux (77)



Les étangs et les roselières du parc naturel du Pâtis (© I. Garcia Celada)

Version finale : été 2021

Expertise et rédaction : Claire GUITARD et Romain HUCHIN

Cartographie : Claire GUITARD

Relecture : Fiona LEHANE et Tanguy PIETERS

Crédits photos : AVEN GV sauf mentions contraires

Préambule

L'Association pour la Valorisation des Espaces Nature du Grand-Voyeux est une association loi 1901 créée en 1996 ayant pour objet la préservation et la valorisation des espaces naturels ainsi que la sensibilisation à l'environnement. Depuis plus de 10 ans, l'AVEN du Grand-Voyeux travaille en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour laquelle l'association mène une mission d'expertise sur les zones humides du nord de la Seine-et-Marne. Ce projet s'inscrit dans le cadre des missions définies au sein de notre partenariat 2019-2021.

L'AVEN du Grand-Voyeux travaille également depuis de nombreuses années avec la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux (CAPM) pour laquelle elle mène des missions de sensibilisation à l'environnement et d'expertise naturaliste sur l'ensemble de son territoire.

Pour plus d'informations :

- sur les missions de l'AVEN du Grand-Voyeux : www.grandvoyeux.fr
- sur l'Agence de l'eau Seine-Normandie : www.eau-seine-normandie.fr
- sur les zones humides : zones-humides.org



Remerciements

Nous remercions l'ensemble des partenaires associatifs, institutionnels et scolaires ayant contribué à la réflexion et à l'aboutissement de ce plan de gestion.

SOMMAIRE

PREAMBULE	0
REMERCIEMENTS	0
INTRODUCTION.....	1
SECTION A : DIAGNOSTIC INITIAL DU PARC NATUREL DU PATIS.....	2
A.1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE PARC NATUREL DU PATIS	2
A.1.1 – Localisation du parc naturel du Pâtis.....	2
A.1.2 - Création du parc naturel du Pâtis.....	2
A.1.3 – Environnement socio-économique.....	6
A.1.3.1 – Meaux et ses habitants.....	6
A.1.3.2 – Documents de planification prenant en compte l'environnement	7
A.1.3.3 - Desserte et accès.....	11
A.1.4 - Inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel.....	12
A.1.4.1 - Natura 2000	12
A.1.4.2 - Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique	14
A.2 ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL	14
A.2.1 - Climat.....	14
A.2.2 - Géologie et pédologie.....	15
A.2.3– Le réseau hydrographique.....	16
A.2.3.1 - La Marne.....	16
A.2.3.2 - Les plans d'eau.....	17
A.2.4 Habitats naturels et espèces.....	17
A.2.4.1 – Les habitats naturels.....	19
A.2.4.2 - La flore.....	23
A.2.4.3– Les champignons.....	24
A.2.4.4 - La faune	24
A.2.4.4 - Espèces allochtones, invasives et nuisibles.....	38
A.3 – LES ACTIVITES ET LA GESTION MISE EN PLACE AU PARC NATUREL DU PATIS.....	40
A.3.1- Usages.....	40
A.3.1.1 - Les activités de pêche.....	41
A.3.1.2 - Les jardins partagés.....	41
A.3.1.3 - Les pratiques agricoles.....	42
A.3.1.4 - Les activités récréatives et de loisirs	42
A.3.1.5 - Evènements et manifestations sportives.....	42
A.3.1.6 - Éducation à l'environnement.....	42
A.3.1.7 - Les pratiques de chasse de régulation	43
A.3.1.8 – Surveillance	43
A.3.2- Les mesures de gestion mises en place	43
A.3.2.1 - Le secteur de la Noue.....	43
A.3.2.2 – Les îlots à Sternes.....	43
A.3.2.3 – La direction des espaces verts.....	44
A.3.2.4 – Synthèse.....	44
A.3.3- Equipements disponibles sur le site.....	46
SECTION B : OBJECTIFS ET OPERATIONS 2021 - 2025.....	46
B.1 – LES OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION.....	46
B.1.1 - Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation	47
B.1.2 - Préserver la biodiversité et les habitats remarquables	48
B.1.2.1 – (G) : Renforcer la présence d'espèces d'intérêt communautaire.....	48
B.1.2.4 – (H) : Conserver et développer les habitats remarquables favorables à la faune	48
B.1.2.5 – (I) : Redonner aux espaces agricoles leur fonctionnalité écologique	49
B.1.2.6 – (J) : Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique et écologique de la Noue.....	49
B.1.2.7 – (K) : Intégrer les enjeux piscicoles sur les secteurs favorables à la reproduction du brochet.....	50
B.1.2.8 – (L) : Prendre en compte les enjeux liés à l'eau et aux inondations.....	50
B.1.2.9 – (M) : Surveiller et contrôler les espèces envahissantes et indésirables	50
B.1.2.10 – (N) : Favoriser une gestion écologique des milieux	50
B.1.3 - Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité.....	51
B.1.3.1 – Concilier les activités de la pêche et la quiétude pour l'avifaune	51
B.1.3.2 – Accompagner les usagers à prendre en compte les enjeux environnementaux lors de leurs activités.....	51

SOMMAIRE

B.1.3.3 – Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes.....	51
B.1.3.4 – Animer le réseau naturaliste et favoriser les échanges	52
B.2 - LES OPERATIONS DU PLAN DE GESTION.....	52
<i>B.2.1 – Fiches opérations</i>	<i>52</i>
<i>B.3.2 – Bilan des opérations.....</i>	<i>125</i>
SECTION C : SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS.....	131
C.1 – CALENDRIER PREVISIONNEL.....	131
C.2 - METHODOLOGIE DE L'EVALUATION.....	138
C.3 - ÉVALUATION ANNUELLE ET BILAN DES ACTIVITES.....	138
C.4 - ÉVALUATION EN MILIEU ET FIN DE PLAN	138
CONCLUSION.....	139

Introduction

Par son histoire et le comblement de la carrière de sable par les eaux de la Marne, le parc du Pâtis accueille une biodiversité remarquable qui lui a valu un classement au sein du réseau Natura 2000 et du site des Boucles de la Marne.

Depuis son ouverture au public en 2006, le parc naturel du Pâtis est un lieu fréquenté par de nombreux usagers qui y pratiquent des activités récréatives, sportives ou culturelles. Véritable espace de respiration pour les habitants de Meaux et de ses environs, le parc du Pâtis joue un rôle majeur dans l'amélioration du cadre de vie et l'accès à la nature.

Pouvoir concilier ces différents usages anthropiques avec la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, tel est l'objectif premier d'un plan de gestion pour un site tel que le parc du Pâtis.

Depuis 2019, et en étroite collaboration avec l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Pays de Meaux (AAPPMA), l'AVEN du Grand-Voyeux coordonne la réflexion autour du plan de gestion et sa construction. Par le biais d'objectifs clairement définis, il ambitionne d'accompagner la gestion du parc en prenant en compte l'ensemble des usages et la biodiversité sensible et remarquable.

Plusieurs réunions de travail en plénières ou thématiques ont été organisées, auxquelles tous les acteurs identifiés ont été conviés. Le projet a donc pu être suivi et amendé par toutes les parties prenantes.

Le plan de gestion du parc naturel du Pâtis est un travail de collaboration et de concertation entre plusieurs acteurs dont la ville de Meaux, propriétaire du parc, la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, en charge de la politique Gestion du milieu aquatique et prévention des inondations (GEMAPI), l'Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France et l'AAPPMA du Pays de Meaux.

Ce document cadre permet de disposer d'un état des lieux sur la faune et la flore, d'identifier les enjeux et les objectifs du site, de réaliser un programme d'actions et d'accompagner la gestion mise en place au cours des cinq ans de sa mise en œuvre (2021-2025).

Pour cela, le plan de gestion a été construit en trois sections :

- Section A : Diagnostic initial du parc naturel du Pâtis
- Section B : Objectifs et opérations prévus au cours des cinq années de mise en œuvre du plan de gestion, sous forme de fiches opération
- Section C : Mode de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre.

SECTION A : Diagnostic initial du parc naturel du Pâtis

A.1 - Informations générales sur le parc naturel du Pâtis

A.1.1 – Localisation du parc naturel du Pâtis

Le parc naturel du Pâtis se situe en Île-de-France, au nord de la Seine-et-Marne (77) sur la commune de Meaux (**Carte 1**). Il est réparti sur 150 hectares, ce qui fait de lui l'un des plus grands parcs urbains du département. Il est entouré au sud par la Marne et au nord par la zone urbaine (**Carte 2**).

A.1.2 - Création du parc naturel du Pâtis

Meaux, comme de nombreuses villes en France, a connu et connaît encore une pression démographique importante. En effet, cette commune s'est peu à peu étendue autour des axes routiers et de la Marne (**Carte 3 Carte 4**). Les espaces dédiés à l'agriculture aux alentours de la commune ont évolué progressivement (**Carte 5**).

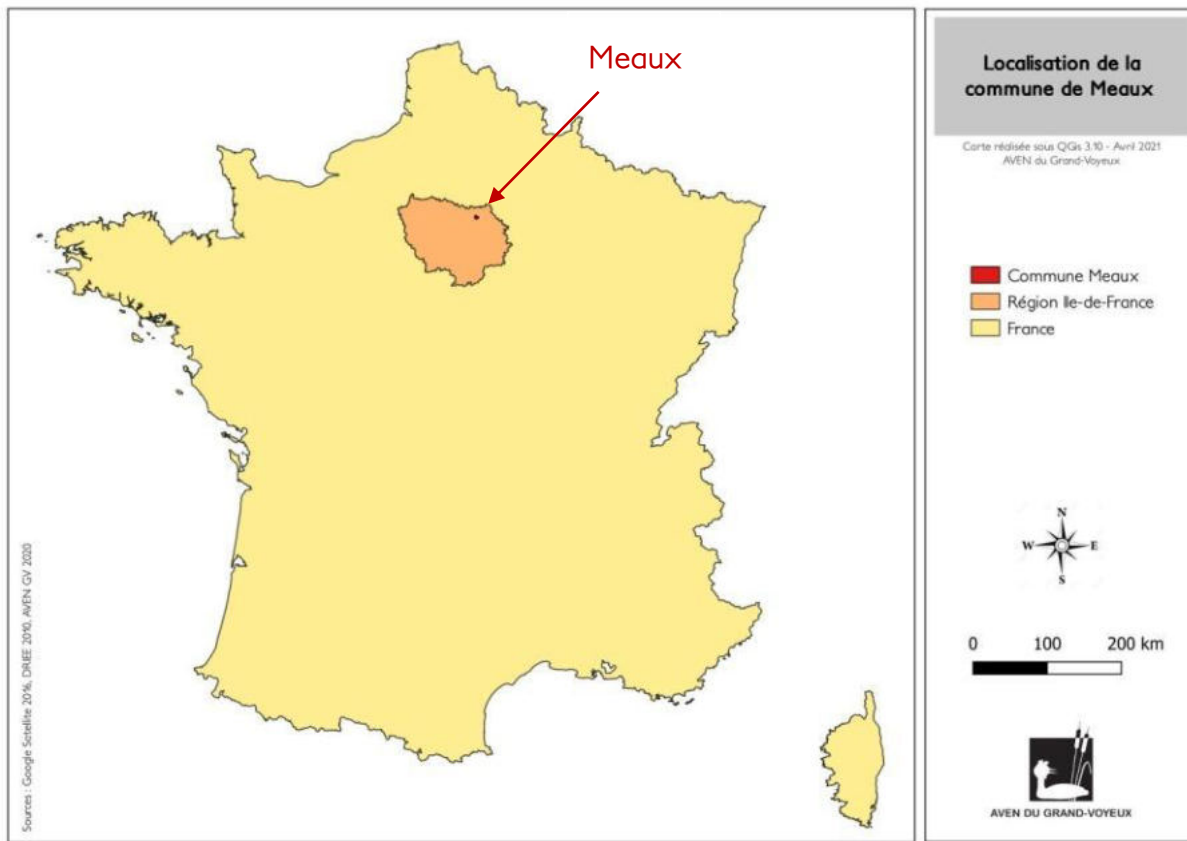
Après la seconde Guerre Mondiale, des carrières de sable et de graviers alluvionnaires ont été créées afin de construire et reconstruire des infrastructures urbaines. En Île-de-France, les ressources alluvionnaires proviennent d'altération de roches et de sédiments transportés par les cours d'eau.

La majorité des carrières des boucles de la Marne datent des années 50. Celle de Meaux fut la première exploitée. Elle représentait 65 hectares répartis sur plusieurs secteurs. Elle fut fermée en 1989. Laisser à l'abandon dans les années 90-2000, les terrains se sont progressivement boisés (**Carte 6**). La municipalité a souhaité réhabiliter cet espace en lieu de détente et de loisirs pour les habitants et usagers du territoire.

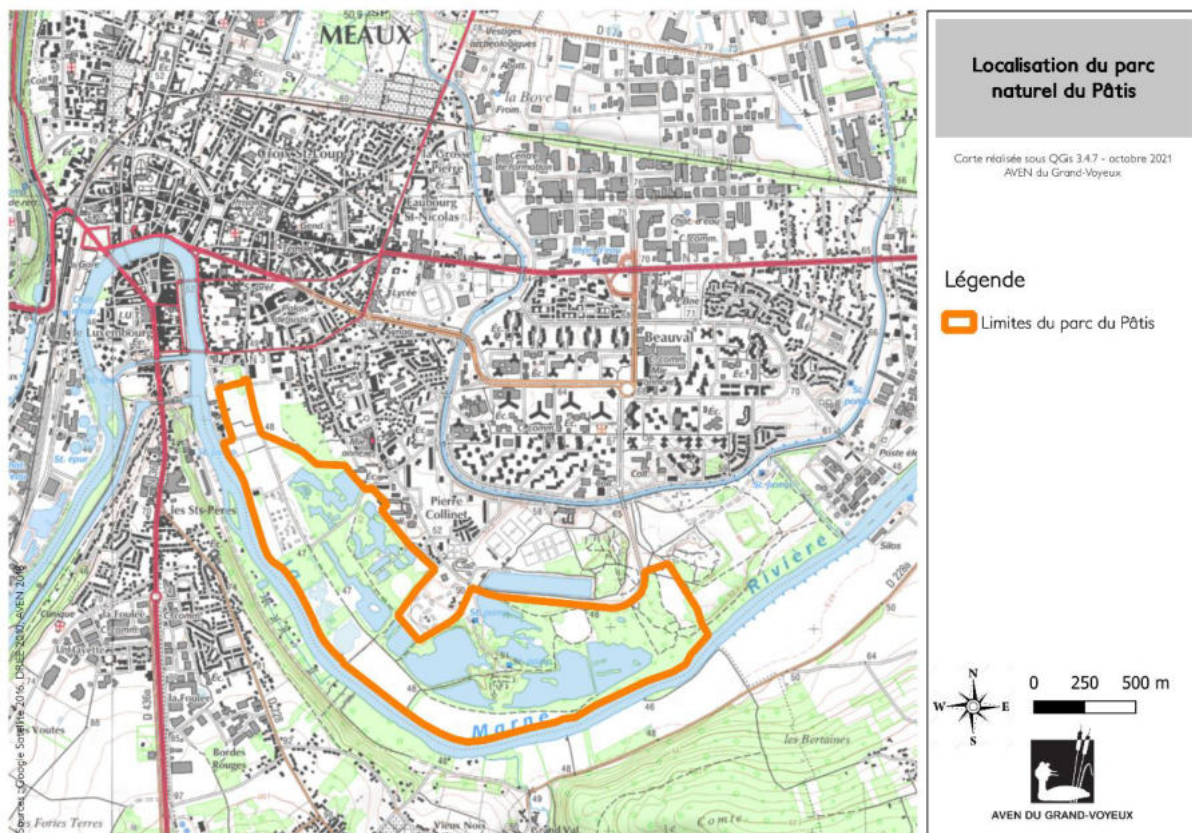
Après de nombreux échanges et négociations financières avec les propriétaires des parcelles, la ville devient propriétaire avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ainsi, le projet du parc naturel du Pâtis naît en 2003-2004. Réaménagé dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), il est composé :

- d'une partie aménagée à l'ouest, comptant 60 hectares prévus pour la détente, les loisirs, les jeux et comprenant des pistes cyclables ainsi qu'un parcours de santé. Deux jardins familiaux ont également été conservés et restructurés.
- d'une partie plus sauvage à l'est représentant 90 hectares. Ce secteur est dédié à la préservation de la faune et la flore des milieux humides.

Les travaux d'aménagement ont eu lieu de 2004 à 2006. Ils ont concerné principalement l'abattage des arbres dangereux, la restructuration de la zone naturelle avec le curage des étangs, le creusement de la Noue, la stabilisation et remodelage des berges, la plantation d'essences végétales, l'aménagement de cheminements piétons et la pose de plateformes de jeux, de passerelles, de pontons et de bancs.



Carte 1. Localisation de la commune de Meaux



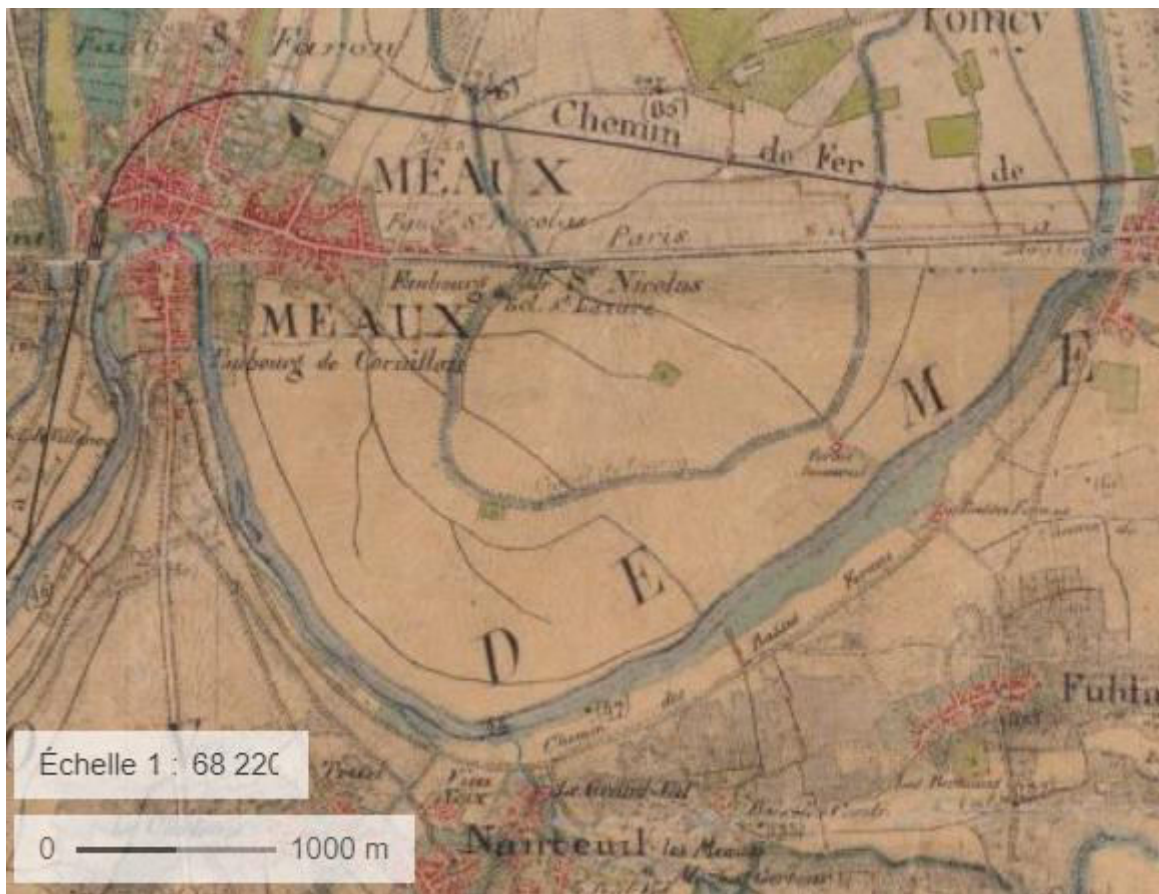
Carte 2. Localisation du parc naturel du Pâtis

En 2007, la ville de Meaux décide de créer une plage récréative qui accueille tous les étés de nombreux visiteurs. Afin de garantir une baignade en toute sécurité, la commune a réalisé de nombreux travaux d'assainissement de l'eau. De plus, la qualité de l'eau est contrôlée tout au long de la période d'ouverture, par l'intermédiaire d'analyses biochimiques de l'eau de la Marne.

Le projet de réaménagement du parc naturel du Pâtis a bénéficié d'importants financements provenant de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Agence Régionale des Espaces Verts d'Île-de-France. Le coût total du projet s'est élevé à 2 496 631 € TTC.



Carte 3. Carte de Cassini



Carte 4. Carte de l'état major



Carte 5. Photo aérienne du parc naturel du Pâtis de 1950-1965



Carte 6. Photo aérienne de nos jours du parc naturel du Pâtis

A.1.3 – Environnement socio-économique

A.1.3.1 – Meaux et ses habitants

Le parc naturel du Pâtis se situe à quelques kilomètres du centre ville de Meaux. En 2016, la commune comprenait 54 991 habitants soit environ 3 671 habitants au km². Parmi eux, 73,6 % sont actifs dont 62 % ont un emploi. Toutefois, 64,4 % des actifs travaillent en dehors de la ville.

L'administration publique, enseignement, santé et action sociale, le commerce, transports, et services divers et l'industrie sont les trois secteurs où il y a le plus d'emplois (**Tableau 1**). Ces chiffres indiquent que les secteurs secondaires et tertiaires sont davantage développés ([INSEE, 2018](#)).

Secteurs	Nombre de personnes	Pourcentage
Agriculture	31	0,1
Industrie	1 473	6,8
Construction	995	4,6
Commerce, transports, services divers	9 010	41,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	10 167	46,9

Tableau 1. Les secteurs de l'emploi

Les usagers du parc naturel du Pâtis proviennent majoritairement de ces secteurs et ne connaissent pas forcément ce qu'est un parc naturel et les diverses actions qui y sont menées. Ainsi, des actions de vulgarisation devront être menées et adaptées au public visé.

24 473 logements sont présents sur la commune dont 91,4 % sont des résidences principales. 37,8 % des habitants sont propriétaires (INSEE, 2018). Ces chiffres peuvent s'expliquer par le caractère résidentiel du territoire et par le prix de l'immobilier qui reste élevé de par la proximité avec l'agglomération parisienne.

A.1.3.2 – Documents de planification prenant en compte l'environnement

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

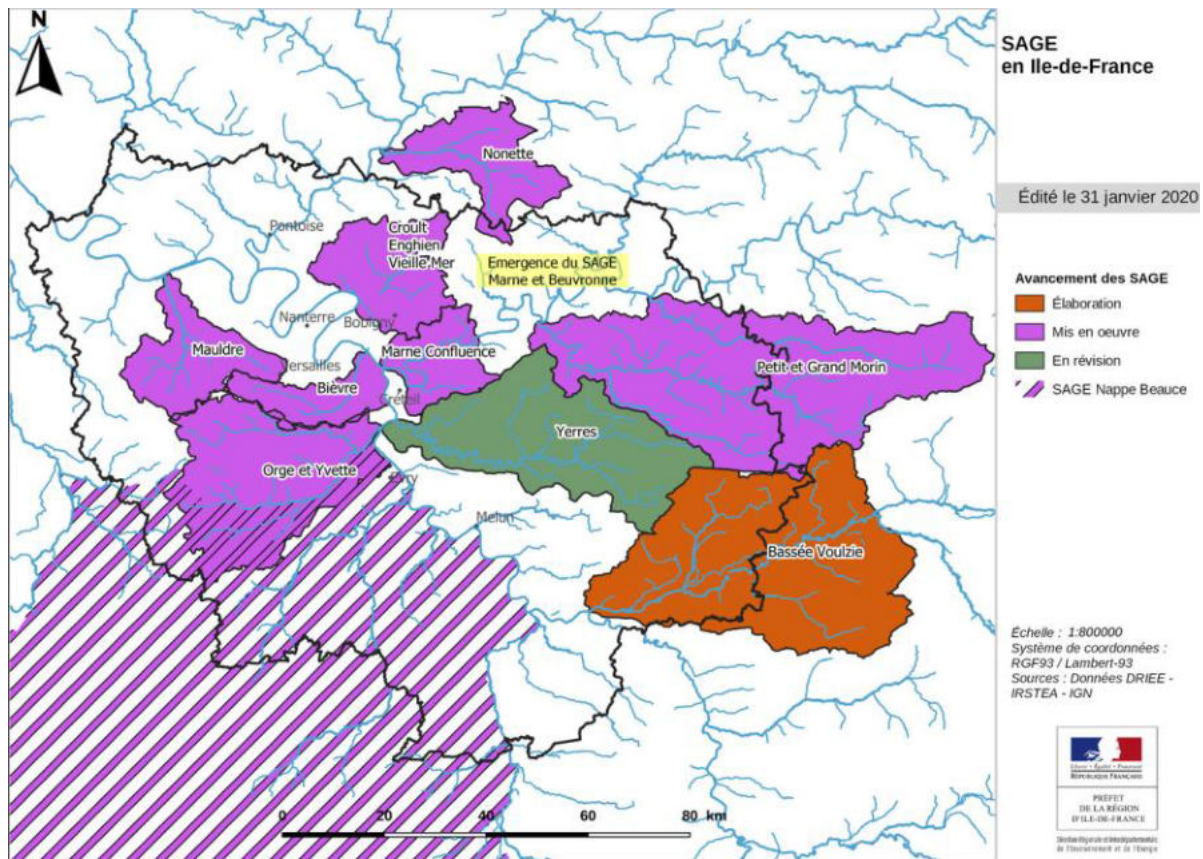
Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est une déclinaison locale du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le SDAGE Seine-Normandie (Carte 7) est en cours de révision et la prochaine mouture sera effective pour la période 2022-2027.

Il existe 11 SAGE en Île-de-France (Carte 8) dont un qui est en phase d'émergence : Marne et Beuvronne. Son périmètre n'est pas encore fixé. Il se situerait dans la partie nord du département de la Seine-et-Marne, en jonction avec les SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, Marne Confluence, Yerres et Petit et Grand Morin. Meaux pourrait faire partie de ce périmètre.

Ainsi, les actions et projets du plan de gestion devront, tant que faire ce peut, respecter et prendre en compte les objectifs du SAGE mis en place afin de préserver les zones humides en limitant voire en réduisant la pollution de la ressource en eau. La qualité de l'eau et les objectifs de bon état des eaux sont tout de même pris en compte via le dispositif du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en vigueur.



Carte 7. Localisation des SDAGE en France



Carte 8. Localisation des SAGE en Île-de-France

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un document cadre élaboré régionalement visant à définir les orientations régionales pour la préservation et à la remise en état des continuités écologiques. Son contenu est fixé par le code de l'environnement. Six documents le composent :

- un diagnostic du territoire portant sur la biodiversité et ses interactions avec les activités humaines et leurs enjeux ;
- un volet identifiant les continuités écologiques dont les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques du territoire ;
- un plan d'actions ;
- un atlas cartographique ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation des actions souhaitant être mises en place et les résultats obtenus ;
- et un résumé non technique afin d'aider les acteurs locaux à s'approprier le document.

Ainsi, la ville de Meaux prend en compte ce schéma en vigueur dans ses documents d'urbanisme ou projets d'aménagement afin de diminuer la fragmentation écologique du territoire. Par exemple, le parc naturel du Pâtis constitue un réservoir de biodiversité et un corridor écologique. Il participe activement à la trame verte et bleue. En effet, c'est un espace dans lequel les espèces faunistiques et floristiques peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (reproduction, dissémination des graines, alimentation, halte migratoire...). Ces espaces sont essentiels pour la biodiversité.

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Meaux

Meaux fait partie de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux (CAPM), qui comprend 26 communes. La commune est dotée d'un Schéma de cohérence territoriale, plus communément appelé le SCoT. Il se compose de trois documents :

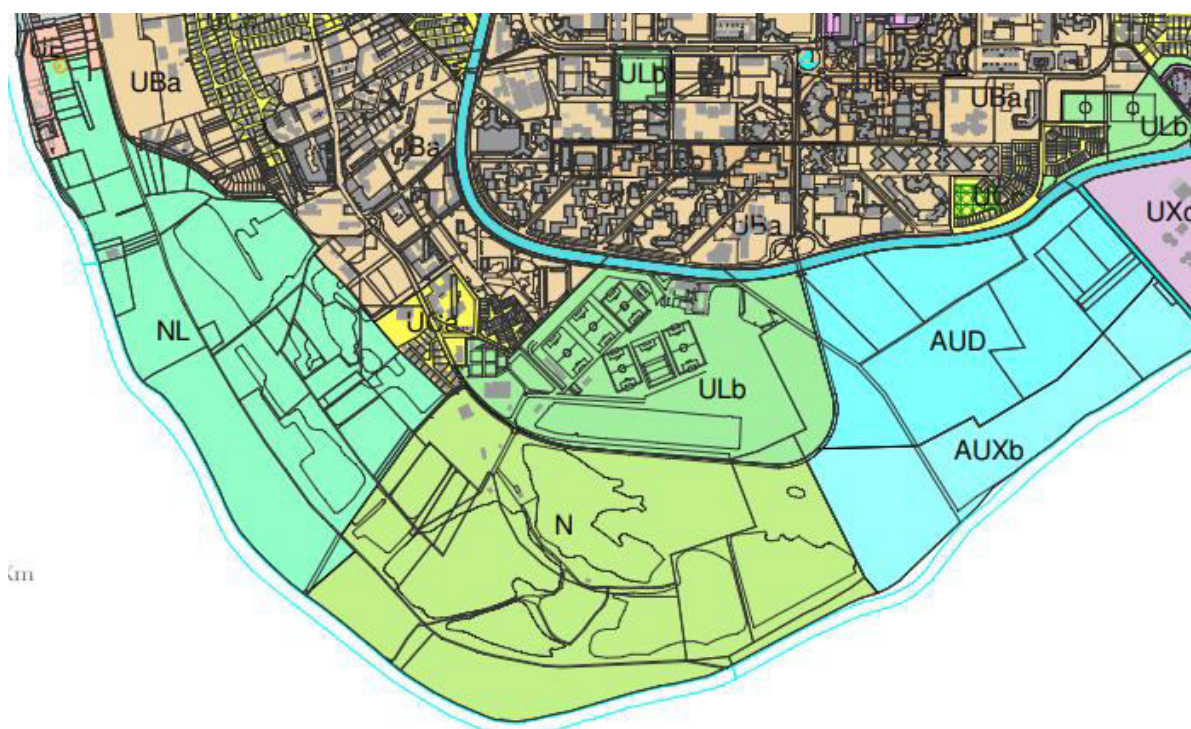
- le rapport de présentation ;
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- et le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le SCoT du Pays de Meaux, acté en 2011, montre une volonté de préserver le patrimoine naturel. Il définit les modalités de protection et de gestion durable de ses espaces agri-naturels. En effet, il permet de veiller à la réhabilitation écologique des anciennes carrières présentes sur le territoire de la CAPM. Le parc naturel du Pâtis est cité comme exemple et est défini comme étant un ensemble naturel de qualité, de forte valeur écologique et paysagère, perméable aux déplacements doux.

Plan local d'urbanisme

Ce document fixe les règles d'urbanisme et de construction à l'échelle communale (PLU) ou intercommunale (PLUi). Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) et le règlement national d'urbanisme (RNU). Ce plan permet de cartographier l'ensemble de la commune selon plusieurs zonages. Les principaux zonages pour la commune de Meaux sont les zones urbaines (zone U), les zones à urbaniser (zone AU) et les zones naturelles (zone N).

L'ensemble du Parc naturel du Pâtis est classé en zone N : Naturelle, excepté l'étang du stade Corazza, situé au nord du site qui est classé en zone U : Urbaine ([Carte 9](#)) ([Ville de Meaux](#)).



Carte 9. Limites des zonages du PLU de Meaux sur le parc naturel du Pâtis

La commune a fait le choix de maintenir une grande partie du parc en zone naturelle afin de préserver les sols agricoles, les milieux naturels, les espèces remarquables et le paysage. Ainsi, les constructions sont très règlementées. Seule la partie la plus fréquentée à l'ouest a la particularité d'être classée en NL : Naturel Léger. Cette distinction permet de pouvoir implanter des équipements sportifs et de loisirs. Ces constructions sont légères et ne doivent pas porter atteinte au paysage ni à la biodiversité.

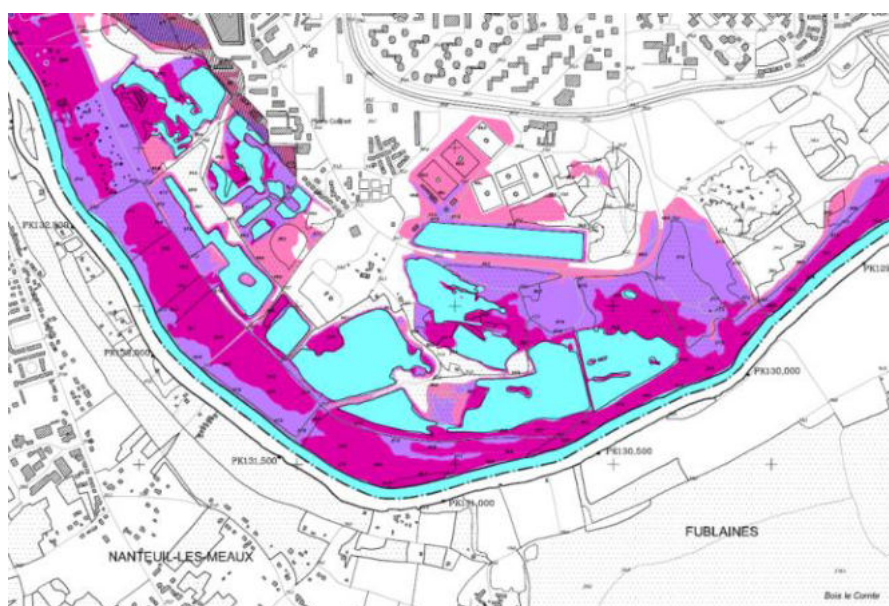
En ce qui concerne l'étang du stade Corazza, situé au nord du site, il est classé en U et plus précisément en ULb. C'est un espace ouvert favorisant des activités de loisirs. La lettre « b » indique que le foncier est totalement maîtrisé par la commune de Meaux. Une partie de la zone UL est comprise dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Marne, ce qui est le cas de cet étang.

Plan de prévention des risques d'inondations

Un Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) a été créé et mis en place. Il s'agit d'un document cartographique et réglementaire. Il définit les règles relatives à la construction dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est principalement basée sur les crues de référence.

La commune de Meaux fait partie des secteurs à risque de par sa proximité avec la Marne. En effet, l'ensemble du parc naturel du Pâtis se situe en zone inondable. Ainsi, le parc naturel du Pâtis a été classé selon deux zonages : aléas forts (violet) et très forts (rose) (**Carte 10**) ([Préfecture de Seine-et-Marne](#)).

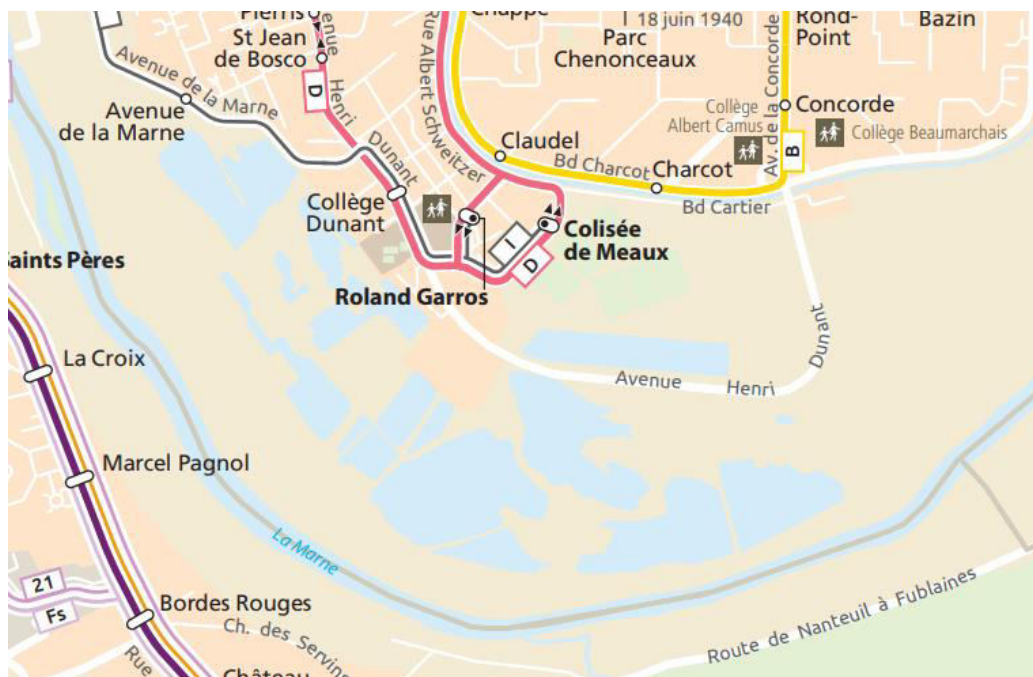
La zone rose correspond au lit mineur de la Marne et aux secteurs dans lesquels toute nouvelle construction serait soumise à un risque très important et pourrait augmenter le risque en amont ou en aval, en modifiant l'écoulement des crues. Les possibilités d'y construire ou d'y faire des travaux sont donc extrêmement limitées. La zone violette correspond à des secteurs naturels ou faiblement urbanisés. Pour les secteurs naturels, il s'agit de préserver le champ d'inondation, tant du point de vue de la capacité d'écoulement des crues que de la capacité de stockage. L'extension de l'urbanisation y est donc également proscrite.



Carte 10. Carte du PPRI du parc naturel du Pâtis

A.1.3.3 - Desserte et accès

Des bus sont mis à disposition des usagers circulant dans la ville et au-delà. Trois lignes (D, I et M8) passent aux abords du parc naturel du Pâtis. Les arrêts les plus proches sont : « collège Henry Dunant », « Avenue de la Marne », « Gironnette » ([Carte 11](#) et [Carte 12](#)) ([Transdev IDF](#)). Quatre parkings ont également été aménagés. Trois apparaissent sur la carte suivante ([Carte 13](#)). Le quatrième se situe au niveau du deuxième jardin partagé, le plus à l'ouest du parc. Enfin, la gare de Meaux se situe à 1,5 km de la plage du parc naturel du Pâtis, ce qui représente 20 minutes de trajet à pied et/ou 8 minutes en voiture.



Carte 11. Ligne de bus D et I aux abords du parc naturel du Pâtis





Carte 13. Plan du parc naturel du Pâtis

A.1.4 - Inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel

Le parc naturel du Pâtis s'inscrit dans deux dispositifs en faveur de l'environnement : Natura 2000 et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

A.1.4.1 - Natura 2000

Pilier de la politique européenne de préservation des espaces naturels, ce réseau écologique européen a pour objectif de préserver la biodiversité en assurant le maintien et/ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore rares et menacés dits d'intérêt communautaire. Deux directives européennes le composent : « Habitats-faune-flore » et « Oiseaux ». Chaque site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre des directives, ou des deux, basé sur le même périmètre ou sur deux périmètres distincts. Chaque site est délimité par des zonages dits « zone spéciale de conservation » (ZSC) pour la directive « Habitats-faune-flore » et « zone de protection spéciale » (ZPS) pour la directive « Oiseaux ».

Pour chaque site Natura 2000, l'état désigne une structure porteuse et animatrice du site qui a notamment pour mission de convoquer annuellement un comité de pilotage (COFIL) et de rédiger le document d'objectifs (DOCOB). Une fois le document approuvé, son rôle est de piloter la politique Natura 2000 au sein du site et de mettre en œuvre les actions du DOCOB (Figure 1).

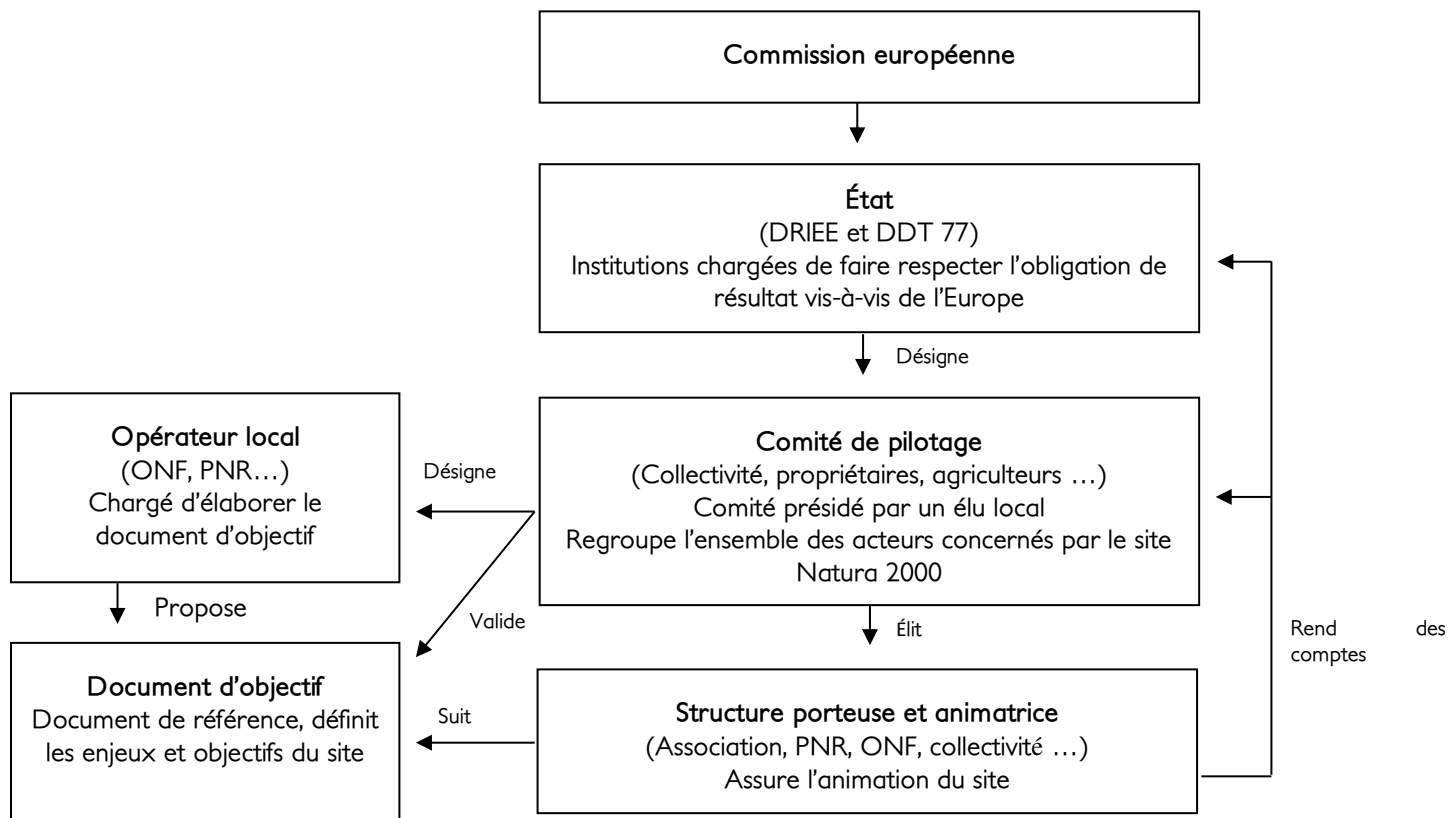
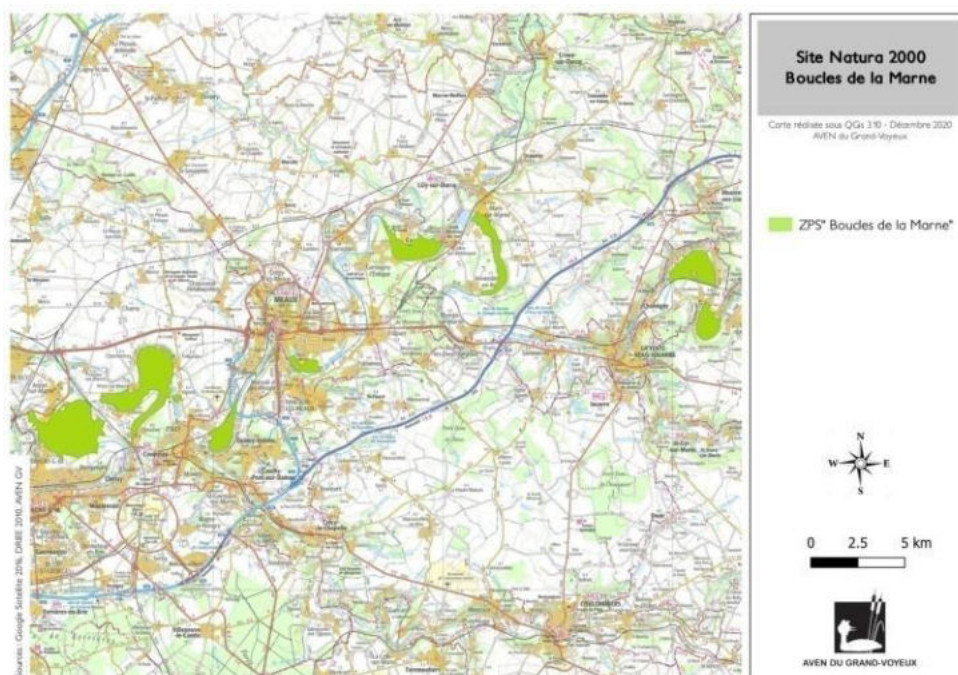


Figure 1. Schéma du dispositif Natura 2000

Le parc naturel du Pâtis fait partie de la zone de protection spéciale (ZPS) : « Boucles de la Marne n°FR1112003 ». Reconnu pour sa richesse ornithologique et son réseau de zones humides, ce site présente huit entités distinctes. Il se répartit sur une quarantaine de kilomètres pour une superficie totale de 2 641 hectares (**Carte 14**). Le périmètre du site a été validé en 2006 et son document d'objectifs a été validé en octobre 2010. L'Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France (AEV IDF) a été désignée par le COPIL pour être structure porteuse et animatrice du site.



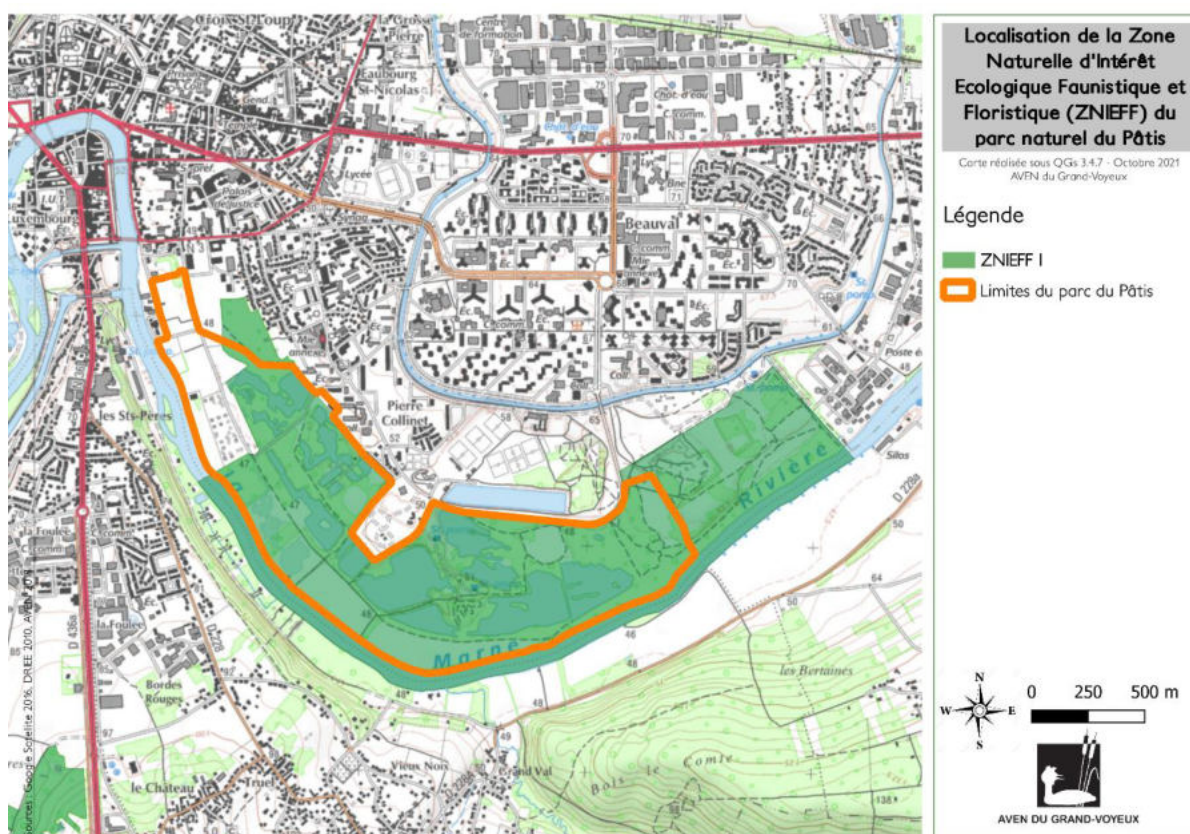
Carte 14. Localisation du site Natura 2000 Boucles de la Marne

A.1.4.2 - Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Ces zones sont des espaces naturels reconnus pour leur caractère remarquable au regard des espèces et habitats qu'elles abritent. Elles ne constituent pas une mesure de protection réglementaire. La désignation d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) est déterminée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces faunistiques et/ou floristiques ou d'habitats ayant un fort intérêt patrimonial. En France, il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I qui sont des zones de grand intérêt biologique ou écologique, définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques ;
- les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

Le parc naturel du Pâtis fait partie d'une ZNIEFF de type I : « Boucle de Meaux-Beauval ». Ce site est réparti sur environ 194 hectares, dont 77 recourent la ZPS des « Boucles de la Marne » (Carte 15).



Carte 15. Localisation de la ZNIEFF de type I « Boucle de Meaux-Beauval »

A.2 Environnement et patrimoine naturel

A.2.1 - Climat

Le climat en Île-de-France est défini comme « océanique dégradé » ou « altéré » ([Météo France](#)). Ce phénomène est dû à la distance qui sépare le territoire francilien de la mer et

aux influences continentales. Cela renforce les écarts de température. Les hivers sont plus frais et les étés plus chauds par rapport à un climat océanique. La température annuelle moyenne est de 11°C. Il gèle environ 70 jours par an. Ainsi, les étangs du parc naturel du Pâtis et la Marne ne gèlent peu voire pas du tout, ce qui permet d'accueillir de nombreuses espèces hivernantes parmi les oiseaux. Les précipitations sont relativement régulières tout au long de l'année. En effet, il tombe en moyenne 678 mm d'eau par an. Les précipitations sont plus abondantes en hiver. Le mois le plus sec est le mois de septembre avec 54 mm de précipitations en moyenne. Le mois de décembre est le plus humide de l'année avec 84 mm d'eau (Figure 2) ([climat data](#)).



Figure 2. Variations des températures et de la pluviométrie sur la commune de Meaux sur une année

A.2.2 - Géologie et pédologie

Le parc naturel du Pâtis repose sur des dépôts sédimentaires datant de l'ère quaternaire (de -1,6 millions d'années à nos jours). L'annotation Fy indique que les alluvions sont anciennes et présentent des faciès variés allant du limon argileux aux cailloutis grossiers, passant par des graviers hétérométriques et des sables fins. Ils peuvent atteindre une épaisseur allant jusqu'à 13 m. Ils proviennent des crues et sont riches en nutriments (**Carte 16. Carte géologique du parc naturel du Pâtis**) ([InfoTerre](#)).



Carte 16. Carte géologique du parc naturel du Pâtis

A.2.3– Le réseau hydrographique

A.2.3.1 - La Marne



Figure 3. Vue sur la Marne © F. Lehane

La Marne est l'élément hydrographique le plus important de la ville de Meaux. Elle prend sa source sur le plateau de Langres dans le département de la Haute-Marne (52) et se jette dans la Seine entre Charenton-le-Pont et Alfortville, dans le Val-de-Marne (94). Formant de nombreuses boucles appelées méandres, elle crée en période de crue des zones inondables sur une largeur moyenne de 726 m ([Marne Vive](#)).

Sept barrages ou écluses sont présents le long du cours d'eau. Quatre sont en amont de Meaux et trois à l'aval. Ces ouvrages permettent de compenser la pente moyenne de la rivière, de l'ordre de 0,25 %. Ils permettent également de réguler le débit de la rivière et faciliter les déplacements des navires de commerces. Aucun de ces ouvrages ne se situe au sein de la zone Natura 2000.

La rivière est un élément topographique essentiel pour le développement et le déplacement de nombreuses espèces faunistiques et floristiques telles que les oiseaux et les poissons. En effet, la Marne est un réservoir et un corridor écologique. Elle contribue activement au fonctionnement de la trame verte et bleue.

A.2.3.2 - Les plans d'eau

Plus de 11 étangs composent le parc naturel du Pâtis. Ceux situés le plus au sud peuvent être en contact direct avec la Marne lors des périodes de crue. En effet, les zones humides dont les étangs permettent de stocker l'eau lors de la montée des eaux en hiver et de la restaurer en période estivale.

Ils favorisent le développement de micro-habitats tels que les roselières ou les ripisylves, participant au bon développement de certaines espèces faunistiques et floristiques dont les amphibiens, les oiseaux et les insectes.



Figure 4. Vue sur l'étang du stade Corazza © C. Guitard

A.2.4 Habitats naturels et espèces

À ce jour, beaucoup de données naturalistes ont été obtenues sur le parc naturel du Pâtis, notamment grâce aux inventaires qui ont eu lieu pour le site Natura 2000 « Boucles de la Marne », la ZNIEFF de type I « Boucles de Meaux - Beauval », aux suivis ornithologiques annuels réalisés depuis 2013 et au suivi écologique du parc naturel du Pâtis.

Les données collectées sont transmises aux autorités régionales pour alimenter la base de données francilienne [Géonat' Île-de-France](#). De nombreuses informations peuvent y être renseignées mais quatre critères sont indispensables : le nom scientifique ou commun de l'espèce observée, le lieu, l'observateur et la date d'observation.

Les espèces observées subissent différents degrés de menace et à différentes échelles territoriales. Les listes rouges de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) sont un outil évaluant l'état de conservation des espèces animales et végétales. Autrement dit, elles permettent de savoir si une espèce est menacée d'extinction et à quelle échelle. Elles aident à prioriser certaines actions en faveur des espèces sensibles et d'orienter les mesures de conservation.

En France, il existe plusieurs listes rouges. Seuls les groupes d'espèces les plus connus font l'objet d'une évaluation. Elles sont déclinées à l'échelle nationale et/ou régionale. Certaines d'entre elles peuvent exister à l'échelle nationale mais pas à l'échelle régionale et inversement. Lorsqu'un taxon est étudié, il faut privilégier la liste rouge nationale et/ou régionale afin de connaître son état de conservation. Ces listes permettent d'évaluer si l'espèce est menacée. Un autre outil existe, l'indice de rareté. Toutefois, cet outil est à interpréter avec précaution. Selon chaque taxon et région, l'indice est différent ([Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France](#)).

Listes rouges nationales	Listes rouges régionales
Oiseaux de métropole (2016)	Oiseaux nicheurs d'Île-de-France
Flore vasculaire de métropole (2018)	Flore vasculaire d'Île-de-France
Libellules de métropole (2016)	Libellules d'Île-de-France
Papillons de jour de métropole (2012)	Rhopalocères et Zygènes d'Île-de-France
Mammifères de métropole (2017)	Chauves-souris d'Île-de-France
	Orthoptères, phasmes et mantes d'Île-de-France
Reptiles et amphibiens de métropole (2015)	
Poissons d'eau douce de métropole (2019)	
Éphémères de métropole (2018)	
Crustacés d'eau douce de métropole (2012)	

Tableau 2. Taxons concernés par des listes rouges nationale et régionale

Afin d'avoir des éléments de comparaison et d'analyse, toutes les listes rouges utilisent la même codification (Tableau 3) ([UICN](#)).

Code	Valeur	Description
EX	Éteinte	Espèce éteinte sur l'ensemble de son aire de distribution
EW	Éteinte à l'état sauvage	Espèce éteinte à l'état sauvage sur l'ensemble de son aire de distribution
RE	Éteinte au niveau régional	Espèce éteinte à l'échelle régionale
CR	En danger critique d'extinction	Espèce en danger critique d'extinction
EN	En danger	Espèce en danger
VU	Vulnérable	Espèce vulnérable

NT	Quasi menacée	Espèce quasi menacée
LC	Préoccupation mineure	Espèce en préoccupation mineure (non menacée)
DD	Insuffisamment documentée	Espèce insuffisamment documentée (rareté incertaine, répartition des statuts d'indigénat mal connue...).
NA	Non applicable	Evaluation UICN non applicable
NE	Non évaluée	Espèce non évaluée (jamais confrontée aux critères de l'UICN).

Tableau 3. Codification des listes rouges

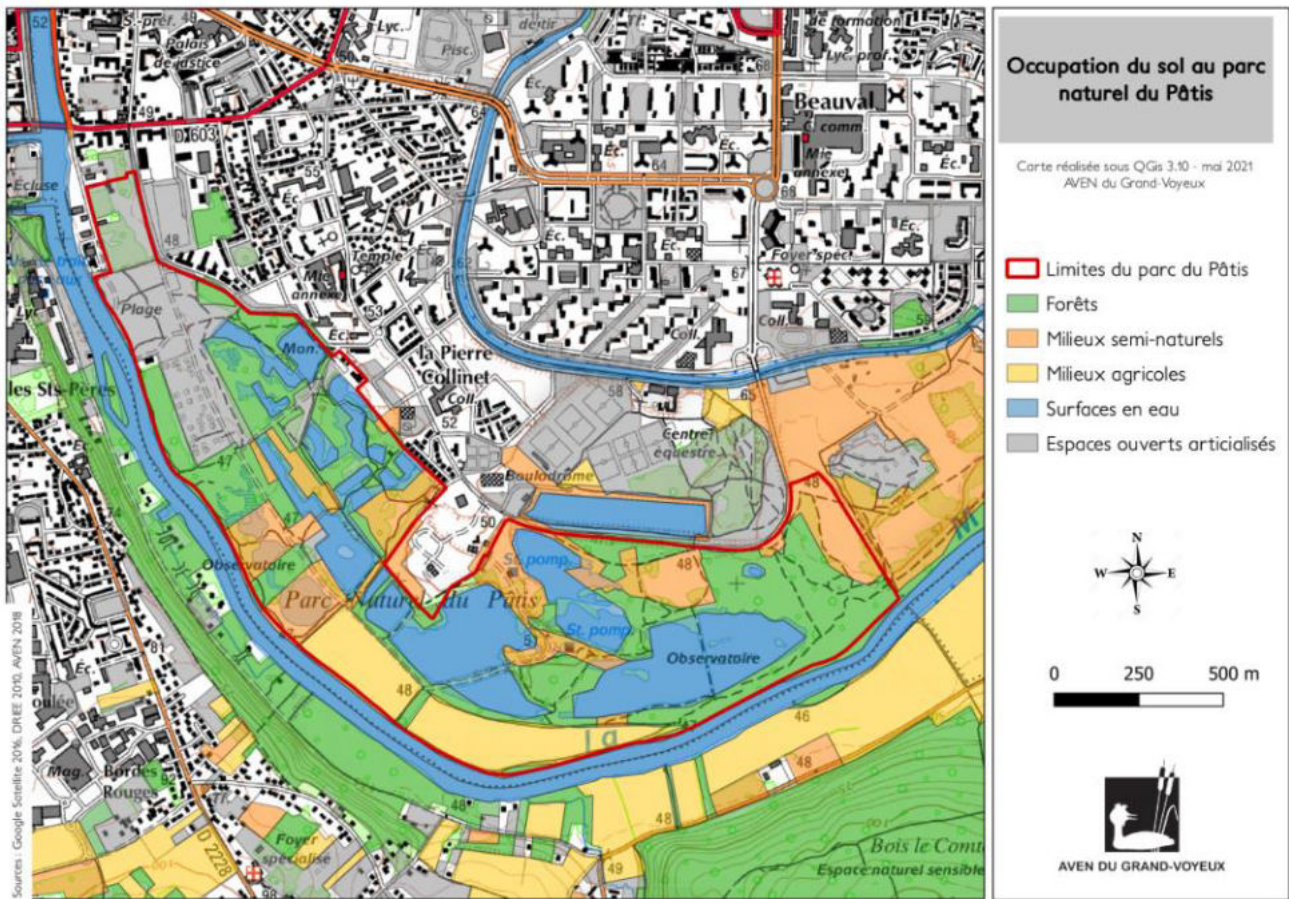
D'autre part, certaines espèces sont protégées et bénéficient d'un statut de protection légale, qui évolue et varie selon les pays. En France, selon le code de l'environnement article L. 411-1, sont interdits ([LegiFrance](#)) :

- La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;
- La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;
- La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;
- La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites ;
- La pose de poteaux téléphoniques et de poteaux de filets paravalanches et anti-éboulement creux et non bouchés.

Le parc naturel du Pâtis accueille de nombreuses espèces rares, menacées mais aussi protégées. Les données récoltées ont été classées en trois catégories : les habitats naturels, les espèces végétales et les espèces animales. Les tableaux reprenant l'ensemble des espèces présentes sur le site sont en annexe.

A.2.4.1 – Les habitats naturels

Selon le mode d'occupation du sol de 2012, le Pâtis est classé en cinq catégories : les forêts, les milieux semi-ouverts, les espaces agricoles, les surfaces en eau et les espaces ouverts artificialisés (**Carte 17**) ([Institut Paris Région](#)).



Carte 17. Occupation du sol au parc naturel du Pâtis

Les forêts

Situées principalement aux abords des surfaces en eau, les forêts représentent près de 30 % de la surface du site. Composé principalement de feuillus (érables, frênes, saules) appréciant le caractère humide du sol, cet habitat joue le rôle de poumon vert au sein de la commune de Meaux. Il joue un rôle primordial dans la régulation des crues et l'épuration de l'eau.

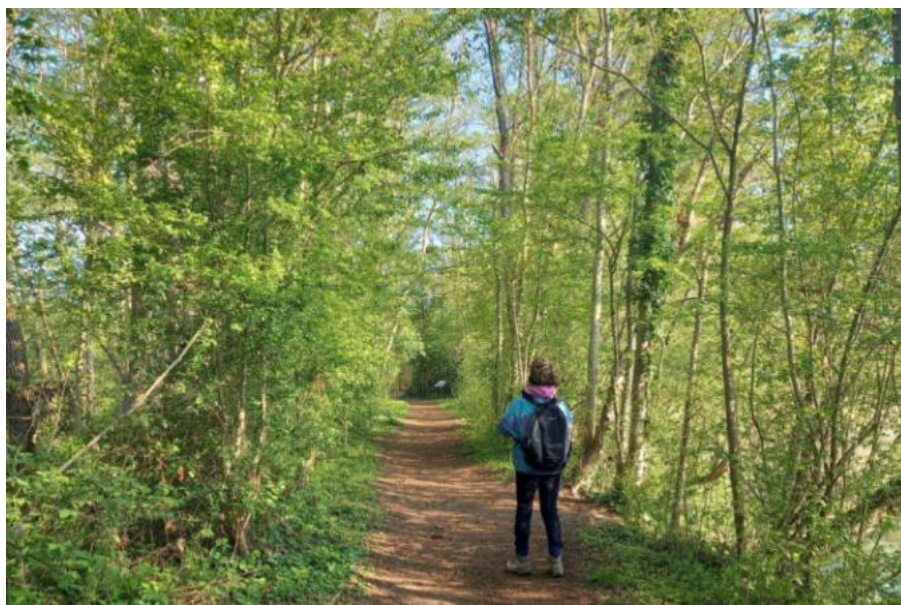


Figure 5. Milieux boisés © I. Garcia Celada

Les milieux semi-ouverts

Au sein de la dynamique végétale, ces milieux se situent entre les milieux boisés et les surfaces en eau. En effet, cet habitat se compose de zones d'embuissonnement où se développent les fruticées. Ces milieux se forment lorsqu'un milieu tend à se refermer naturellement. De nombreux passereaux, tels que la Pie-grièche écorcheur, utilisent ces milieux comme zones de nidification. D'autres espèces, dont les reptiles, apprécient ces espaces pour passer l'hiver à l'abri du froid.



Figure 6. Milieux semi-ouverts © M. Eriksson

Les milieux agricoles

Deux parcelles agricoles sont situées en bords de Marne et au sud du parc naturel du Pâtis. Elles ont une superficie d'environ 13 hectares. La commune de Meaux, propriétaire, a transmis la gestion à un exploitant agricole par l'intermédiaire d'un bail rural. La betterave et le maïs sont les principales cultures mises en place et alternées tous les ans. Les sols, inondés par la Marne, sont fertilisés grâce aux dépôts de limons.



Figure 7. Milieux agricoles © I. Garcia Celada

Les surfaces en eau

Le parc naturel du Pâtis a de nombreuses surfaces en eau comprenant les étangs, les mares, les fossés et les bords de Marne. Ces espaces ont la particularité de se gorger d'eau en hiver et de la restituer durant la période estivale. Cet habitat représente près de 40 % de la surface du site et présente en son sein des roselières qui sont essentielles notamment pour l'avifaune.



Figure 8. Vue de l'un des étangs de la Gironnette © C. Laur

Les espaces ouverts artificialisés

Meaux est une ville où la pression démographique est relativement importante. Le parc naturel du Pâtis étant l'un des grands espaces naturels de la ville, il est soumis à cette pression. Ainsi, des espaces ouverts artificialisés sont présents sur le site. A l'ouest du Pâtis, des aménagements ont été créés et mis en place dont des zones de jeux, des bancs, des poubelles, un parc canin et une plage. Cet espace est le plus fréquenté du site. Toutefois, sa surface est relativement faible. Il représente 10 % de la surface totale du site.



Figure 9. Vue d'un espace ouvert artificialisé au parc naturel du Pâtis

A.2.4.2 - La flore

Aucun inventaire poussé n'a été effectué sur ce taxon. Toutefois, 126 espèces végétales ont été observées au parc naturel du Pâtis. Parmi elles, 97 espèces ont été évaluées par la liste rouge régionale d'Île-de-France (Figure 10). Seules les espèces indigènes, c'est-à-dire originaires du territoire, font l'objet d'évaluation de menace. Les 29 espèces restantes sont les espèces naturalisées, subspontanées ou plantées, ne présentant pas un intérêt écologique majeur.

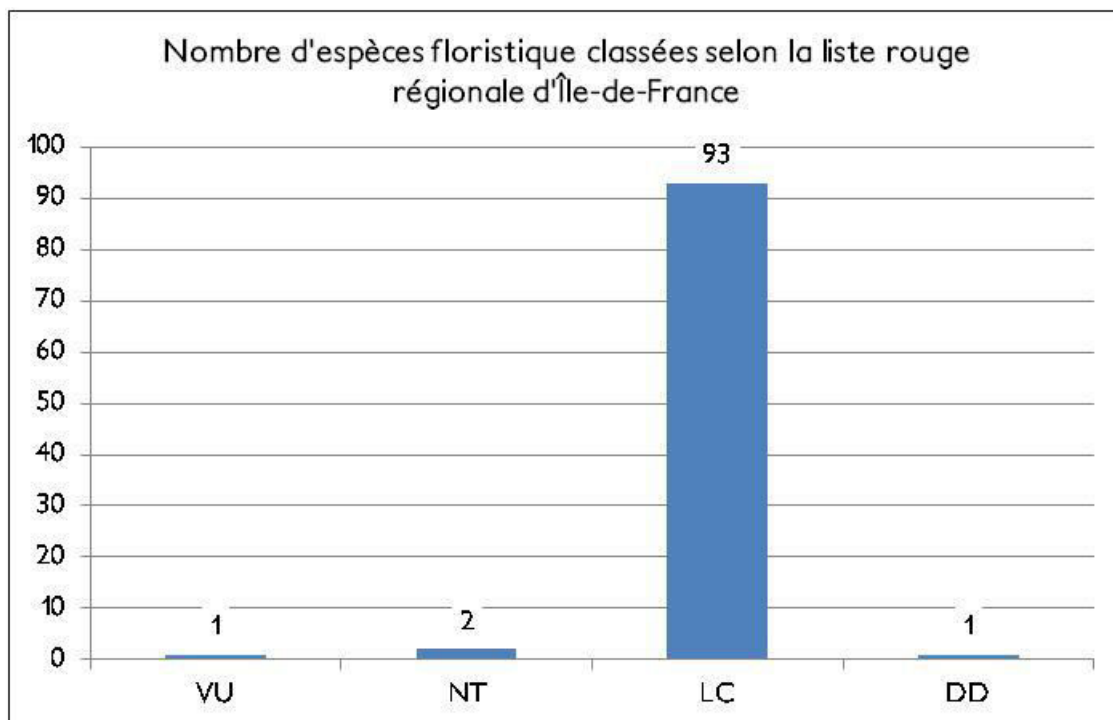


Figure 10. Nombre d'espèces floristiques classées selon la liste rouge régionale

La grande majorité est considéré comme non menacée (LC : préoccupation mineure) et trois espèces bénéficient d'un statut de menace.

Espèces floristiques menacées	Statut de menace	Dernière obs.
Cynoglosse officinale (<i>Cynoglossum officinale</i>)	Quasi-menacé (NT)	2018
Samole de Valerand (<i>Samolus valerandi</i>)	Quasi-menacé (NT)	2015
Sanguisorbe officinale (<i>Sanguisorba officinalis</i>)	Vulnérable (VU)	2013

Classée vulnérable en Île-de-France, la Sanguisorbe officinale privilégie les milieux humides ouverts et ensoleillés. Elle se reconnaît par ses fleurs de couleur pourpre foncé et ses feuilles dentées ressemblant à celles d'un frêne. La Sanguisorbe officinale est la seule plante protégée connue au parc du Pâtis (protection régionale).

Ces espèces doivent faire l'objet d'un suivi particulier afin de garantir leur pérennité. Plus globalement, la flore est un groupe peu étudié sur le parc du Pâtis et un renouvellement des données doit être programmé dans le cadre du plan de gestion.

A.2.4.3– Les champignons

Douze champignons ont pu être identifiés dont le Polypore robuste (*Phellinus robustus*). Les polypores sont des champignons dépourvus de pieds et poussant généralement sur du bois mort ou vivant. Ce champignon est massif et robuste. Ses deux faces sont bombées. Il se développe principalement sur les chênes. C'est un saprophyte, c'est-à-dire qu'il se nourrit de matière en décomposition et permet ainsi à la forêt de se régénérer ([Champyves](#)).

Les champignons sont un groupe particulièrement complexe à étudier, ce qui explique le peu de données recensés.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Agaricus arvensis</i>	Agaric des jachères
<i>Agrocybe molesta</i>	Pholiote dure
<i>Auricularia auricula-judae</i>	Oreille de Judas
<i>Hebeloma gigaspermum</i>	
<i>Inocybe obsoleta</i>	
<i>Inocybe terrifera</i>	
<i>Lacrymaria lacrymabunda</i>	Lacrymaire veloutée
<i>Leucoagaricus leucothites</i>	Lépiote pudique
<i>Paxillus involutus</i>	Paxille enroulé
<i>Phellinus robustus</i>	Polypore robuste
<i>Phragmidium rubi</i>	
<i>Rhytisma acerinum</i>	

Tableau 4. Champignons observés au parc du Pâtis

A.2.4.4 - La faune

Les données faunistiques ont été classées en plusieurs catégories : les oiseaux, les mammifères, les amphibiens, les reptiles, les arachnides, les insectes et autres.

Les oiseaux

131 espèces d'oiseaux ont été observées au parc naturel du Pâtis. 91 sont protégées à l'échelle nationale. 17 espèces nicheuses sont menacées au niveau national et 34 à l'échelle régionale. Parmi elles se trouvent des espèces classées au titre de la Directive Oiseaux et inscrites au DOCOB du site Natura 2000 « Boucles de la Marne » (Tableau 5).

Ainsi, le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), la Gorge-bleue à miroir (*Luscinia svecica*), le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Milan noir (*Milvus migrans*), la Mouette mélanocéphale (*Ichthyophaga melanocephala*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) sont présents plus ou moins régulièrement sur le site.

Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)



Figure 11. Blongios nain © JM. Coillot

Espèce migratrice observée à partir de la mi-mai. Mesurant 36 centimètres avec une envergure de 40 à 48 centimètres, il privilégie les marais d'eau douce et les roselières. Il se nourrit de poissons, d'amphibiens et insectes. Consommateur opportuniste, il peut piller des nids pour manger des œufs ou de jeunes poussins mais aussi se contenter des cadavres de poissons. Il peut vivre seul, en couple ou en petits groupes lors de périodes de migration. Situé dans les roselières, son nid mesure 30 centimètres de diamètre à quelques centimètres du sol et est composé de roseaux et de feuilles.

La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)



Figure 12. Bondrée apivore © N. Marmet

Espèce diurne et migratrice, elle mesure 60 centimètres et a une envergure de 118 à 150 centimètres. Elle se nourrit de guêpes, de bourdons et de leurs larves mais aussi de petits rongeurs, d'œufs, d'oisillons, de grenouilles et de petits reptiles. Elle fréquente les forêts clairsemées où l'herbe est peu développée. Elle construit son nid au même endroit que l'année précédente ou aux alentours. Situé en haut d'un arbre, son nid est composé de rameaux portant encore des feuilles.

Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

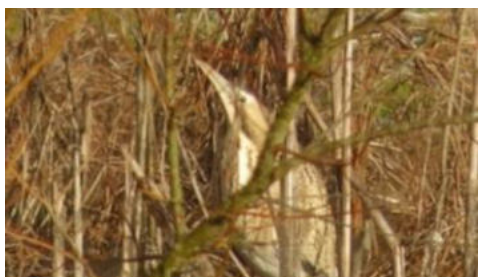


Figure 13. Butor étoilé © R. Huchin

Espèce plutôt sédentaire, le Butor étoilé privilégie les marais et les roselières. Son nid est une plateforme flottante de 30 à 40 centimètres et est composé principalement de roseaux. Il se nourrit d'amphibiens, de petits poissons et d'insectes. Son cri peut être apparenté à un son émis par une contrebasse. Lorsqu'il se sent en danger, il lève la tête vers le ciel, reste immobile et bouge au rythme des roseaux pour se camoufler dans le paysage.

La Gorge-bleue à miroir (*Luscinia svecica*)



Figure 14. Gorge-bleue à miroir © I. Garcia Celada

Espèce migratrice, il mesure 15 centimètres. Ce passereau se reconnaît par son chant mélodieux et sa gorge de couleur bleue pour les mâles. Il privilégie les lisières de forêts humides, les zones arbustives et buissonneuses, souvent proche de l'eau. Il se nourrit principalement d'insectes, de chenilles et de baies. Caché dans une touffe d'herbe ou dans un petit trou, son nid est sur le sol. Il se compose d'herbes, d'écorces, de racines et de mousses.

Le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)

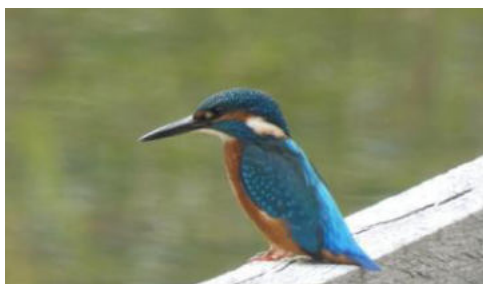


Figure 15. Martin-pêcheur d'Europe
© I. Garcia Celada

Plutôt sédentaire et de couleur bleu et roux, il mesure 16 centimètres. Il fréquente le bord des eaux stagnantes ou courantes comme la Marne. Il se nourrit majoritairement de petits poissons mais aussi d'amphibiens et de gros insectes aquatiques. C'est une espèce cavernicole. Il installe son nid dans une berge. Son terrier préexistant ou creusé par ses soins a une largeur de cinq à sept centimètres et peut atteindre jusqu'à un mètre de profondeur.

Le Milan noir (*Milvus migrans*)



Figure 16. Milan noir © J. Sierro

Facilement reconnaissable en vol par la forme de sa queue, il mesure 60 centimètres pour une envergure de 135 à 155 centimètres. Il privilégie les milieux ouverts de types prairiaux pour la chasse et les milieux boisés pour sa nidification. Nécrophage et détritiphage, il se nourrit d'animaux morts ou de restes de déchets organiques qu'il trouve aux abords de route, dans les décharges, les abords d'abattoirs ou d'équarissages.

La Mouette mélanocéphale (*Ichthyaetus melanocephalus*)

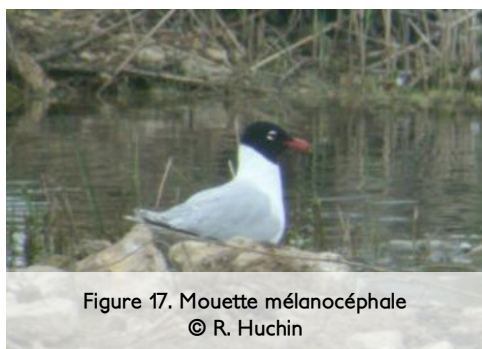


Figure 17. Mouette mélanocéphale
© R. Huchin

Contrairement à la Mouette rieuse, elle a la tête noire. Mesurant 38 centimètres avec une envergure de 98 à 105 centimètres, cette espèce vit en colonie et migre. Elle se reproduit aux abords des marais et plans d'eau, de mars à septembre. Elle se nourrit d'insectes, de poissons et de mollusques. Situé sur le sol nu ou dans la végétation basse, son nid est composé de petites branches, de végétations et de quelques plumes.

Le Pic noir (*Dryocopus martius*)



Figure 18. Pic noir © I. Garcia Celada

Mesurant 46 centimètres, c'est le plus grand des pics. Facilement reconnaissable, il est de couleur noire avec une touche de rouge sur le dessus de sa tête. Espèce sédentaire et solitaire, il apprécie les grands massifs forestiers. Son nid est confectionné dans le tronc d'un arbre. Il se nourrit d'insectes qu'il prélève en perforant l'écorce des arbres. Il apprécie également les fourmis et les fruits. La reproduction s'effectue en début d'année. Le mâle réalise sa parade en janvier.

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

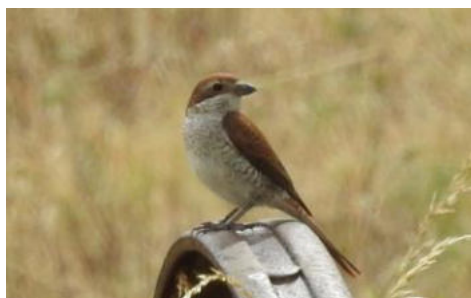


Figure 19. Pie-grièche écorcheur © AVEN GV

Ce passereau mesure 16 à 18 centimètres. Facilement reconnaissable, le mâle a la tête grise avec un bandeau noir sur les yeux. Il privilégie les espaces pourvus d'arbustes ou de buissons épineux comme les prunelliers, les aubépines et les églantiers. Il chasse sur des milieux ouverts où il se nourrit de gros insectes et de petits vertébrés. Sa particularité : il empale ses proies sur une épine ligneuse ou un fil barbelé pour faire des réserves si la nourriture se fait rare.

La Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)



Figure 20. Sterne pierregarin © O. Hepiegne

Appelée aussi Hirondelle de mer, la Sterne pierregarin mesure 39 centimètres pour une envergure de 72 à 83 centimètres. Vivant sur les îlots dépourvus de végétation, elle niche à même le sol. C'est une espèce migratrice qui peut être observée à partir d'avril. Sensible au dérangement, elle vit en colonie ou en couple isolé. Elle se nourrit de poissons qu'elle attrape en plongeant. Elle est facilement reconnaissable à son bec et ses pattes de couleur rouge et au dessus de sa tête noire.

Espèces figurant sur la liste rouge nationale			Espèces figurant sur la liste rouge régionale		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	CR
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain		<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à oeil d'or	
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé		<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin		<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe		<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée		<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	

Espèces figurant sur la liste rouge nationale			Espèces figurant sur la liste rouge régionale		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde		<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver		<i>Serinus serinus</i>	Sérin cini	
<i>Serinus serinus</i>	Sérincini		<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois		<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	
			<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	
			<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	
			<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	
			<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	
			<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	
			<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	
			<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	
			<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	
			<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	
			<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	
			<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	
			<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	
			<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	
			<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	
			<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	

Tableau 5. Les oiseaux figurant sur les listes rouges nationale et régionale et présentes au Pâtis

Les amphibiens et les reptiles

Les amphibiens débutent leur cycle de vie sous forme larvaire puis se métamorphosent pour avoir leur forme adulte. Les amphibiens se divisent en deux sous-familles : les urodèles (avec une queue), tels que les tritons et les salamandres, et les anoures (dépourvus de queue) comme les grenouilles et les crapauds. Les reptiles sont quant à eux des êtres vivants à température variable pourvus d'écailles. On y retrouve les tortues, les serpents et les lézards.

10 espèces d'amphibiens et de reptiles ont pu être observées sur le site du Pâtis (Tableau 6). Aucune espèce n'est menacée d'extinction à l'échelle nationale. Elles sont toutes classées en préoccupation mineure (LC). Toutefois, la liste rouge d'Île-de-France concernant ce taxon est en cours de rédaction. Ces espèces sont toutes protégées à l'échelle nationale.

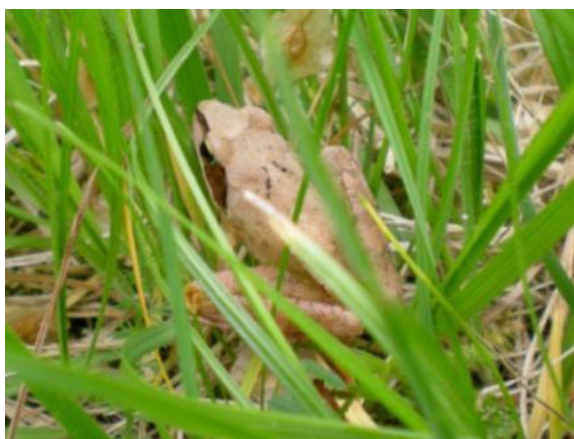


Figure 21. Grenouille agile © AVEN GV



Figure 22. Lézard des murailles © GB

Groupes	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut LR nationale	Statut de protection
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	Nationale
	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	NT	
	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC	
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	
	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	NT	
Reptiles	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	Nationale
	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies		
	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique		
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles ogien		
	<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride	NA	

Tableau 6. Les amphibiens et reptiles présents au parc naturel du Pâtis

Les mammifères

Le parc naturel du Pâtis accueille 12 espèces de mammifères, allant des mustélidés tels que les taupes et les mulots au renard roux, sanglier et chevreuil (Tableau 7).

<i>Nom scientifique</i>	Nom vernaculaire	Statut liste rouge nationale	Statut de protection
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC	
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen		
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette		
<i>Martes martes</i>	Martre des pins		
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué		
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	NA	
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	Nationale
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier		
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe		
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux		

Tableau 7. Liste des mammifères recensés au parc naturel du Pâtis

Les insectes

Les études et inventaires menés au parc naturel du Pâtis ont permis de recenser à ce jour 303 espèces d'insectes. Ces espèces sont réparties en dix familles (Figure 23). Les plus représentées sont les lépidoptères, les odonates, les coléoptères et enfin les orthoptères.

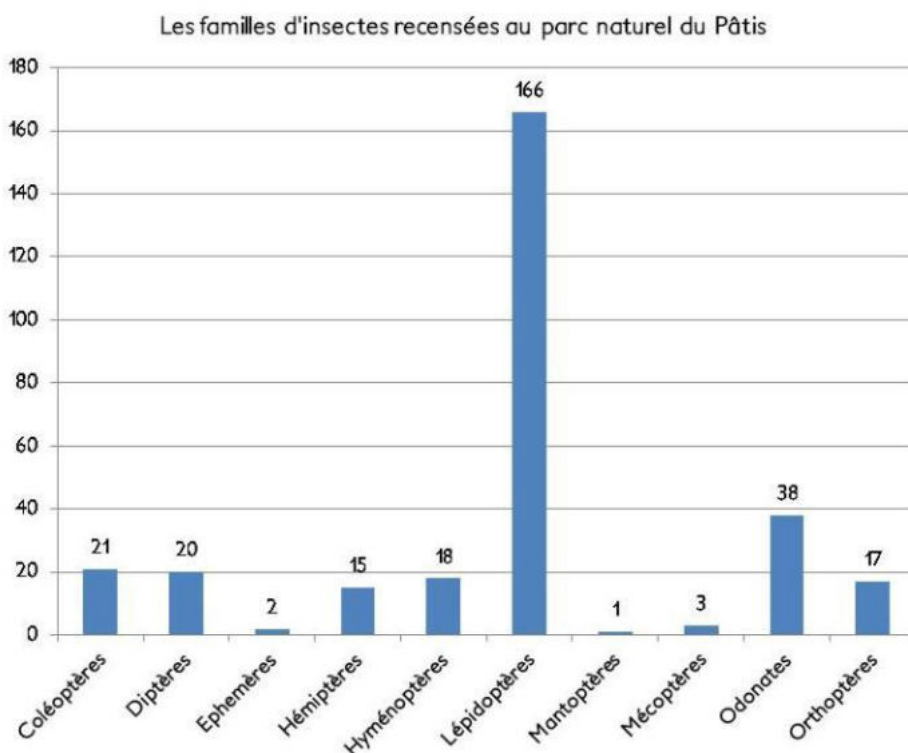


Figure 23. Le nombre d'espèces d'insectes recensés par famille au parc naturel du Pâtis

Les lépidoptères

165 papillons ont été inventoriés au cours de différentes études. On distingue deux grands groupes :

- Les **rhopalocères** désignent les papillons ayant des antennes « en massue ». En effet, leurs antennes sont terminées par une sorte de boule. Ils volent principalement le jour, c'est pourquoi on les appelle plus communément les papillons de jour. On peut aussi les reconnaître à leurs ailes qui se replient comme un livre que l'on ferme.
- Les **hétérocères** ont différentes formes d'antennes. La plupart d'entre eux volent la nuit. On les appelle communément papillons de nuit. Toutefois, certains volent le jour, comme les zygènes.

Actuellement, les listes rouges sur les lépidoptères concernent uniquement les rhopalocères et les zygènes. Sur 165 espèces, 133 sont des papillons de nuit (dont 2 vivant le jour) et 32 sont des papillons de jour. Ainsi, seules ces 34 espèces inventoriées sur le Pâtis ont fait l'objet d'une évaluation du degré de menace (**Tableau 8**).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut LR Nationale	
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	LC	
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue		
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore		
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant		
<i>Apatura iris</i>	Grand Mars changeant		
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique		
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne		
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail		
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce		
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée		
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns		
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun		
<i>Colias crocea</i>	Souci		
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie		
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron		
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	NT	
<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride du Lotier	LC	
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun		
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil		
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine		
<i>Papilio machaon</i>	Machaon		
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis		
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou		
<i>Pieris napi</i>	Piéride du Navet		
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave		
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma		
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane		
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis		
<i>Satyrrium pruni</i>	Thécla du Prunier		VU
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain		LC
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons		
<i>Zygaena ephialtes</i>	Zygène de la Coronille variée	VU	
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène du Pied-de-Poule	LC	

Tableau 8. Liste des rhopalocères recensés au parc naturel du Pâtis

Parmi les espèces les plus en danger se trouvent la Zygène de la Coronille variée (*Zygaena ephialtes*) et la Thécla du prunier (*Satyrrium pruni*). Toutes deux sont classées « vulnérable » d'après la Liste rouge régionale des rhopalocères et zygènes d'Île-de-France.

La Zygène de la Coronille variée (*Zygaena ephialtes*)



Facilement reconnaissable, ses ailes noires sont triangulaires et tachetées de blanc ou de rouge. Elle a un large anneau rouge sur l'abdomen. Les pointes de ses antennes sont blanches. Elle privilégie les milieux secs, tels que les pelouses ou prairies mais avec la présence de sa plante hôte, la Coronille variée. La chenille a besoin de cette plante pour se développer.

La Thécla du prunier (*Satyrrium pruni*)



Elle se distingue des autres papillons grâce à sa couleur brune avec une queue sur les ailes postérieures, des tâches orange et une fine ligne blanche sur les parties inférieures de ses ailes. Cette espèce privilégie les buissons et fourrés riches en prunelliers et proches des prairies fleuries. Elle peut s'observer plus facilement que d'autres car elle vole peu et se pose longtemps sur sa plante hôte.

Les suivis naturalistes ont également permis de confirmer la présence de la Piéride du Lotier, du Tabac d'Espagne, du Demi-deuil, du Flambé, du Machaon mais aussi de l'Hésperie de l'Alcée et du Lobophore verdâtre.

Les odonates

38 espèces ont été recensées sur le parc du Pâtis (Tableau 9). Les odonates ont deux paires d'ailes indépendantes, un long corps et deux yeux à multi-facettes. Ce taxon regroupe deux sous-ordres :

- Les **demoiselles** (les zygoptères), signifiant « ailes similaires ». Elles ont un corps fin et allongé. Leurs ailes peuvent se replier au repos ;
- Les **libellules** (les anisoptères), signifiant « ailes différentes ». Au repos, elles ont les ailes étalées de chaque côté du corps. Elles sont en général beaucoup plus grosses.



Figure 26. © G. Levasseur

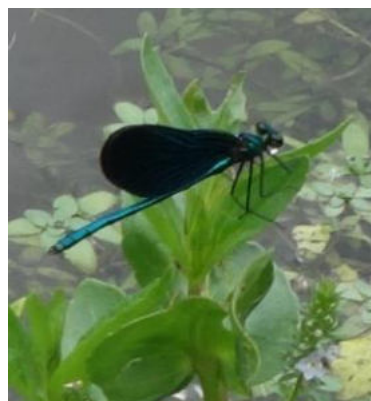


Figure 27. Calopteryx vierge

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut LR IDF	
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	LC	
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte		
<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printanière		
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes		
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden		
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant		
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle		
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe		
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur		
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain		
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant		
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge		NT
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée		VU
<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique		
<i>Crocothe miserythraea</i>	Crocothémis écarlate	LC	
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps	NT	
<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>	Gomphe à forceps septentrional		
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	LC	
<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable	NT	
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire		
<i>Aeshna grandis</i>	Grande Aeschne		
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	LC	
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	VU	
<i>Leucorrhinia caudalis</i>	Leucorrhine à large queue		
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve		
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule quadrimaculée		
<i>Erythromma viridulum</i>	Naiade au corps vert		
<i>Erythromma najas</i>	Naiade aux yeux rouges	NT	
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs	LC	
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuisant	VU	
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	LC	
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé		
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu		
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe		
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié		
<i>Sympetrum danae</i>	Sympétrum noir	CR	
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	

Tableau 9. Liste des odonates recensés au parc naturel du Pâtis

Les coléoptères

Actuellement, aucune liste rouge nationale ni régionale n'existe pour ce groupe taxonomique. Aussi, aucune espèce recensée sur le parc naturel du Pâtis n'est protégée à l'échelle nationale et/ou régionale.

Toutefois, 21 coléoptères ont été identifiés (Tableau 10). Parmi les plus communs, on retrouve la Coccinelle à sept points et la Cétoine dorée. On peut également observer la Petite biche qui est une espèce dite saproxylique, c'est-à-dire qu'elle se développe dans les souches et dans le bois mort. Elle peut être confondue avec la femelle du Lucane cerf-volant. Toutefois, la Petite biche est plus petite. Elle fait entre deux et quatre centimètres et est de couleur noir satiné. Elle peut être observée plus facilement de mai à juillet.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Agapanthiavilloso viridescens</i>	
<i>Agelastica alni</i>	Galéruque de l'Aulne
<i>Cantharis pellucida</i>	
<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée
<i>Clytralae viuscula</i>	
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points
<i>Cteniopus sulphureus</i>	
<i>Dorcus parallelipedus</i>	Petite biche
<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique
<i>Leptura aurulenta</i>	Lepture couleur d'or
<i>Leptura quadrfasciata</i>	
<i>Malachius bipustulatus</i>	Malachie à deux points
<i>Oedemera nobilis</i>	Oedemère noble
<i>Oiceoptoma thoracicum</i>	Silphe à corselet rouge
<i>Oxythyrea funesta</i>	Drap mortuaire
<i>Phyllobius pomaceus</i>	Charançon de l'Ortie
<i>Rhagonycha fulva</i>	Téléphore fauve
<i>Rutpela maculata</i>	Lepture tacheté
<i>Stictoleptura fulva</i>	Lepture fauve
<i>Trichius gallicus</i>	Trichie du rosier
<i>Valgus hemipterus</i>	Cétoine punaise

Tableau 10. Liste des coléoptères recensés au parc naturel du Pâtis



Figure 28. Coccinelle à sept points © H. Bouyon

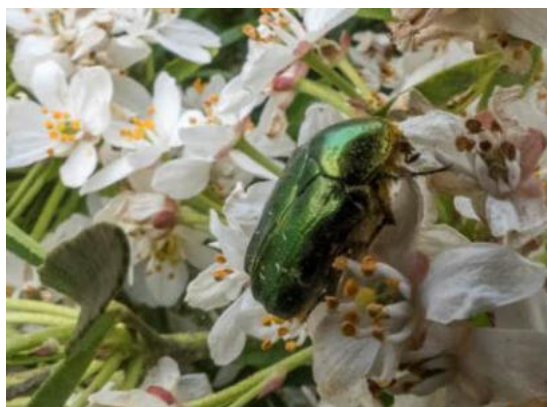


Figure 29. Cétoine dorée © C. Paris



Figure 30. Petite biche © J. Touroult

Les orthoptères

Les orthoptères sont divisés en plusieurs grandes familles : les criquets, les sauterelles et grillons. Ils se différencient principalement par leurs antennes. En effet, les criquets ont des antennes courtes et épaisses tandis que les sauterelles et grillons ont les antennes fines et longues.

17 espèces ont pu être observées dans le périmètre du parc naturel du Pâtis (**Tableau 11**). En Île-de-France, il existe une liste rouge concernant les orthoptères, les phasmes et les mantes. Toutefois, aucun individu recensé au Pâtis n'apparaît au sein de cette liste. Toutefois, deux espèces sont protégées à l'échelle régionale. On retrouve l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) et le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*).



Figure 31. Grande sauterelle verte © AVEN GV

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères	
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	
<i>Oedipoda caerulescens</i>	OEdipode turquoise	Régionale
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanérotère commun	
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanérotère méridional	
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle grisâtre	
<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i>	Criquet des pâtures	
<i>Roeselian aroeselii</i>		
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	Régionale
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	

Tableau 11. Liste des orthoptères recensés au parc naturel du Pâtis

Les arachnides

Lors des suivis et inventaires réalisés sur le site, six araignées ont été recensées (Tableau 12). Elles ne font l'objet d'aucune protection ni évaluation de menace.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Araneus diadematus</i>	Épeire diadème
<i>Argiope bruennichi</i>	Épeire frelon
<i>Ebrechtella tricuspidata</i>	Thomise à trois taches
<i>Mangora acalypha</i>	Mangore petite-bouteille
<i>Misumena vatia</i>	Misumène variable
<i>Synema globosum</i>	Thomise Napoléon

Tableau 12. Les araignées observées au Parc naturel du Pâtis

Les épeires se reconnaissent assez facilement. En effet, l'Epeire frelon (*Argiope bruennichi*) a des rayures jaunes et noires sur son abdomen. Ce camouflage permettrait de se protéger de certains prédateurs qui la confondraient avec un frelon. Ses couleurs aideraient également à passer inaperçu dans son milieu pour capturer ses proies relativement grosses comme les criquets, les sauterelles, les mouches, les abeilles ou encore les frelons. Toujours la tête en bas, elle tisse sa toile dans les milieux fréquentés par l'homme. Elle privilégie les buissons et les grandes herbes des fossés et bords de chemins.

La Thomise Napoléon (*Synema globosum*) privilégie quant à elle les bords de chemins, les lisières de bois, les pelouses sèches et les friches. Cette espèce se reconnaît par son abdomen de couleur noir et rouge ayant une forme évoquant la silhouette du buste de Napoléon avec son bicorne. Chassant des insectes butineurs beaucoup plus gros qu'elles, les Thomises ont un venin extrêmement puissant. Inoffensif pour l'homme mais fatal pour ses proies, il peut immobiliser instantanément un insecte de la taille d'une abeille.

Les poissons

Les poissons principaux sont les Chevaines, les Ablettes, les Goujons, les Barbeaux ou encore les Gardons. Les carnassiers sont représentés principalement par les Carpes, les Perches et les Brochets.

Autres espèces présentes sur le site

D'autres taxons sont mentionnés dans la bibliographie dont les gastéropodes et les crustacés (Tableau 13). Trois espèces sont présentes dans cette catégorie. On retrouve l'Hélice cerise et l'Escargot de Bourgogne qui sont deux escargots très communs ainsi que le Cloporte commun qui peut s'observer facilement en dessous d'une écorce ou d'un arbre.

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Fruticicola fruticum</i>	Hélice cerise
<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne
<i>Armadillidium vulgare</i>	Cloporte commun

Tableau 13. Les autres espèces présentes au parc naturel du Pâtis



Figure 32. Cloporte



Figure 33. Escargot de Bourgogne

A.2.4.4 - Espèces allochtones, invasives et nuisibles

Une espèce animale ou végétale est définie comme exotique envahissante lorsqu'elle est introduite dans un milieu hors de son territoire d'origine et qu'elle a des impacts négatifs (écologiques, économiques et/ou sanitaires) sur les populations indigènes. De nombreuses

espèces faunistiques et floristiques sont exotiques sans pour autant avoir un caractère envahissant.

Plusieurs espèces de plantes ont été évaluées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre de la liste rouge régionale des espèces exotiques envahissantes présentée dans le catalogue de la flore d'Île-de-France (Tableau 14) (CBNBP, 2020).

Espèces avérées implantées : *appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées implantées. En raison de leur forte fréquence, l'éradication des espèces de cette catégorie est inenvisageable. Il faut apprendre à « vivre avec » et exercer une lutte ponctuelle, ciblée principalement sur les espaces protégés. Ces actions viseront avant tout à limiter leur impact. Nous sommes ici davantage dans une démarche de régulation qui vise à réduire de manière continue les nuisances à un niveau acceptable.*

Espèces potentielles implantées : *appartenance à la catégorie des plantes exotiques implantées mais actuellement non envahissantes. Cette catégorie regroupe des espèces largement répandues sur le territoire, non reconnues comme invasives par la méthode EPPO mais susceptibles de devenir problématiques à l'avenir (évalué par le test de Weber et Gut). Cette liste regroupe principalement des espèces de milieux rudéralisés ne causant actuellement pas de problème en milieux naturel ou semi-naturel. La stratégie consisterait pour ces espèces à effectuer une veille pour identifier le plus précocement possible un changement de comportement de leur part (incursion de l'espèce dans des habitats naturels ou semi-naturels).*

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Cotation
<i>Azolla filiculoides</i>	Azolla fausse-fougère	Avérées implantées
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	Potentielles implantées
<i>Elodea canadensis</i>	Elodée du Canada	Avérées implantées
<i>Ailanthus altissima</i>	Faux vernis du Japon	Avérées implantées
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Avérées implantées
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Avérées implantées
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette septentrionale	Potentielles implantées
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	Avérées implantées

Tableau 14. Plantes évaluées dans le cadre la liste régionale des espèces exotiques envahissantes d'Île-de-France et présentes au Pâtis

Au sein du Pâtis, seule la Renouée du Japon semble poser un véritable souci de gestion. Mais une étude plus poussée de la flore et des végétations est nécessaire pour évaluer l'impact de ces plantes sur les milieux.

D'autres espèces exotiques fréquentent le site telles que la Coccinelle asiatique, le Ragondin, le Rat musqué et la Tortue de Floride. Toutefois, le nombre de données collectées à leur sujet est relativement faible.

A l'exception de la Processionnaire du Chêne qui a été observée très ponctuellement à deux reprises en 2019 et 2020, ces espèces ne présentent pas de danger immédiat pour la faune ou la flore locale, ni même pour les usagers.

A.3 – Les activités et la gestion mise en place au parc naturel du Pâtis

A.3.1- Usages

Véritable poumon vert de la ville, le parc naturel du Pâtis situé à quelques kilomètres du centre-ville de Meaux génère une forte pression d'utilisation et joue un rôle récréatif important. De nombreux acteurs locaux utilisent le parc ou y interviennent à divers titres (Tableau 15).

Sport	C.S. Meaux Canoë Kayak
	Cercle Nautique de Meaux Aviron
	Toutes orientations Meaux
	Entente sportive cycliste de Meaux
	Meaux cyclo touristes
	Club hippique de Meaux
	Arc Club Meaux
	AAPPMA du Pays de Meaux
	La foulée douce
Usagers	Faune et Flore du Pâtis de Meaux
	Association des Jardins Familiaux du Chemin du Pâtis
	Seine-et-Marne environnement
	Collège Beaumarchais
	Collège Camus
	Collège Henri Dunant
	Collège Frot
	Collège Henri IV
	Lycée Jean Vilar
	Collège Ste Marie
	Lycée Général Bossuet
	Lycée Technique et Professionnel Jean Rose
	Lycée Henri Moissan
	Lycée professionnel Pierre de Coubertin
Lycée professionnel Charles Baudelaire	

Pêche - protection du milieu aquatique	FDPMA 77
	AAPPMA du Pays de Meaux
	Le Martin-pêcheur du Pays de Meaux
	Section Pêche Des Communaux
Collectivités, services de l'état et institutions	Office de tourisme du Pays de Meaux
	Communauté d'agglomération du Pays de Meaux
	Service des sports de la ville de Meaux
	Service des espaces verts de la ville Meaux
	Service du cadre de vie de la ville de Meaux
	AEV de la région Île-de-France
	Voie navigable de France
	Police municipale
	OFB
	Représentant des chasseurs
	AESN
	DDT 77
DRIEE	

Tableau 15. Liste des usagers et parties prenantes du parc naturel du Pâtis

A.3.1.1 - Les activités de pêche

La Marne est classée en deuxième catégorie piscicole (où la présence des poissons blancs et des carnassiers est dominante) et comme cours d'eau à poissons migrateurs. La diversité des espèces de poissons rencontrées est caractéristique des rivières de plaine à écoulement lent et sinueux.

Les étangs du Pâtis sont également classés en deuxième catégorie et relèvent du domaine public. La pêche est réservée aux adhérents de l'AAPPMA du Pays de Meaux, aux détenteurs de la carte "étangs de Meaux", en supplément de la carte de pêche de leur AAPPMA, mais également à la section de pêche des communaux des étangs de la Gironnette. Ainsi, tous les étangs du Pâtis peuvent accueillir des pêcheurs, excepté celui de la Noue qui est classé en réserve de pêche.

L'activité halieutique peut être forte en période estivale. Le dérangement pour l'avifaune d'intérêt communautaire peut être ponctuellement préoccupant notamment à proximité des colonies de Sterne pierregarin et de Mouette mélanocéphale. Les sites de reproduction identifiés méritent la mise en place d'une gestion et d'une protection particulière pour garantir la pérennité de ces populations d'oiseaux.

A.3.1.2 - Les jardins partagés

Deux parcelles de jardins partagés sont implantées au sein du parc naturel du Pâtis. Elles se situent à l'ouest du site. Ces terrains appartiennent à la ville de Meaux et sont mis à disposition des habitants. Pour cela, l'Association des Jardins Familiaux du Chemin du Pâtis coordonne les demandes et travaille en collaboration avec la ville. Seuls les habitants de la

commune peuvent accéder à ces jardins. Actuellement les places sont limitées dû à la pression démographique de Meaux. Ces espaces permettent à certains habitants d'avoir un lieu de détente, de produire une partie de leur nourriture et d'être en contact avec la nature.

A.3.1.3 - Les pratiques agricoles

Deux parcelles agricoles sont exploitées sur le site. Elles se situent au bord de la Marne. Les sols sont de nature limoneuse et sont de bonne qualité agronomique. Toutefois, des produits phytosanitaires et des engrais sont utilisés pour obtenir un rendement plus important. Actuellement, certains produits utilisés sont toxiques et nocifs pour la faune et la flore sauvage. Dans notre cas, ils réduisent les populations d'insectes, ce qui a une incidence directe sur la ressource alimentaire de l'avifaune. Il sera impératif d'échanger avec l'exploitant agricole sur les pratiques et cultures qu'il a mises en place, afin de trouver des solutions adaptées au site et à l'espace naturel environnant, classé en zone Natura 2000.

A.3.1.4 - Les activités récréatives et de loisirs

Les activités de loisirs ont pris un essor significatif depuis plusieurs années dans les boucles de la Marne. Certaines collectivités ont choisi de réhabiliter les anciennes carrières en zones dédiées aux loisirs et à la découverte de la nature. La valorisation du patrimoine naturel et la protection de l'environnement est au cœur des différents projets de réaménagement.

Plusieurs activités, récréatives et de loisirs, sont présentes au parc naturel du Pâtis telles que le tir à l'arc, la course d'orientation, l'aviron, le canoë-kayak, le paddle et l'équitation. Des aménagements ont également été installés, dont un parcours de santé, des zones de jeux pour les enfants, ou encore des barbecues, afin de faire du parc du Pâtis un lieu convivial et social.

A.3.1.5 - Evènements et manifestations sportives

Des évènements et manifestations sportives sont organisés au sein du parc. A titre d'exemple, la Meldoise est une course à pied réservée aux femmes et organisée chaque année le long d'un parcours de 7,5 km. Le parcours est entièrement réalisé dans l'enceinte du parc et son départ est fixé sur la plage de Meaux.

Certaines activités ou évènements induisent parfois des dérangements susceptibles d'altérer fortement l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire. Il est donc nécessaire de rester vigilant. Des études d'incidence devront être réalisées afin d'évaluer l'impact des différents projets.

A.3.1.6 - Éducation à l'environnement

Afin de permettre aux usagers de connaître les espèces peuplant le parc et d'être les plus respectueux possibles du site, des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sont réalisées tout au long de l'année. Ces sorties sont focalisées sur les oiseaux, les insectes mais également sur le rôle des zones humides. Ces actions sont essentielles et incontournables afin de prendre conscience des espèces et habitats du site et d'inciter au respect des êtres vivants.

A.3.1.7 - Les pratiques de chasse de régulation

La chasse n'est pas une activité régulière sur le site. Des battues administratives sont organisées occasionnellement dans le cadre d'un arrêté préfectoral pour réguler certaines populations de mammifères dont les sangliers. Cet arrêté fixe les modalités et les conditions de réalisation de la battue. Le lieutenant de l'ouvèterie est une personne bénévoles nommée par le préfet pour une durée de six ans. Il est l'organisateur matériel de cet événement et tient les collectivités informées dès lors que la date est fixée.

Tout comme les événements et manifestations, cette pratique, selon la date et la localisation sur le site, peut induire un dérangement susceptible d'altérer fortement l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire. Il est donc nécessaire de rester vigilant. Les collectivités seront informées des dates et localisations des battues afin d'avertir en amont les organisateurs des battues sur les secteurs à enjeux à éviter.

A.3.1.8 – Surveillance

Actuellement, une surveillance est réalisée sur le parc naturel du Pâtis par la police municipale et des gardes de pêche, adhérents à l'AAPPMA du Pays de Meaux. Ces derniers effectuent des rondes dans la partie fréquentée du site. Cette action permet d'informer les usagers du site de la réglementation en vigueur et d'inciter au respect des aménagements mis en place pour la détente et la convivialité. Ces veilles devront être étendues à l'ensemble du site pour limiter les pratiques et comportements malveillants.

A.3.2- Les mesures de gestion mises en place

A.3.2.1 - Le secteur de la Noue

Les acteurs du Pâtis dont la ville de Meaux, l'animateur Natura 2000 de la ZPS des Boucles de la Marne, l'AVEN du Grand-Voyeux, la Fédération de pêche 77 et l'AAPPMA du Pays de Meaux se mobilisent pour la gestion du secteur de la Noue, dans le respect des intérêts de chacun. Cette collaboration permet de mettre en œuvre des projets de restauration du milieu aquatique. L'objectif est de favoriser le fonctionnement écologique et hydrologique de ce secteur remarquable.

Un premier chantier de bénévolat a été programmé au cours de l'automne 2013. 12 bénévoles étaient présents pour arracher et couper les ligneux sur les vasières et en bordure des roselières du secteur sud de la Noue. Depuis, un à deux chantiers par an sont organisés sur le secteur de la Noue afin de limiter le développement des saules et restaurer la roselière qui accueille une belle biodiversité.

A.3.2.2 – Les îlots à Sternes

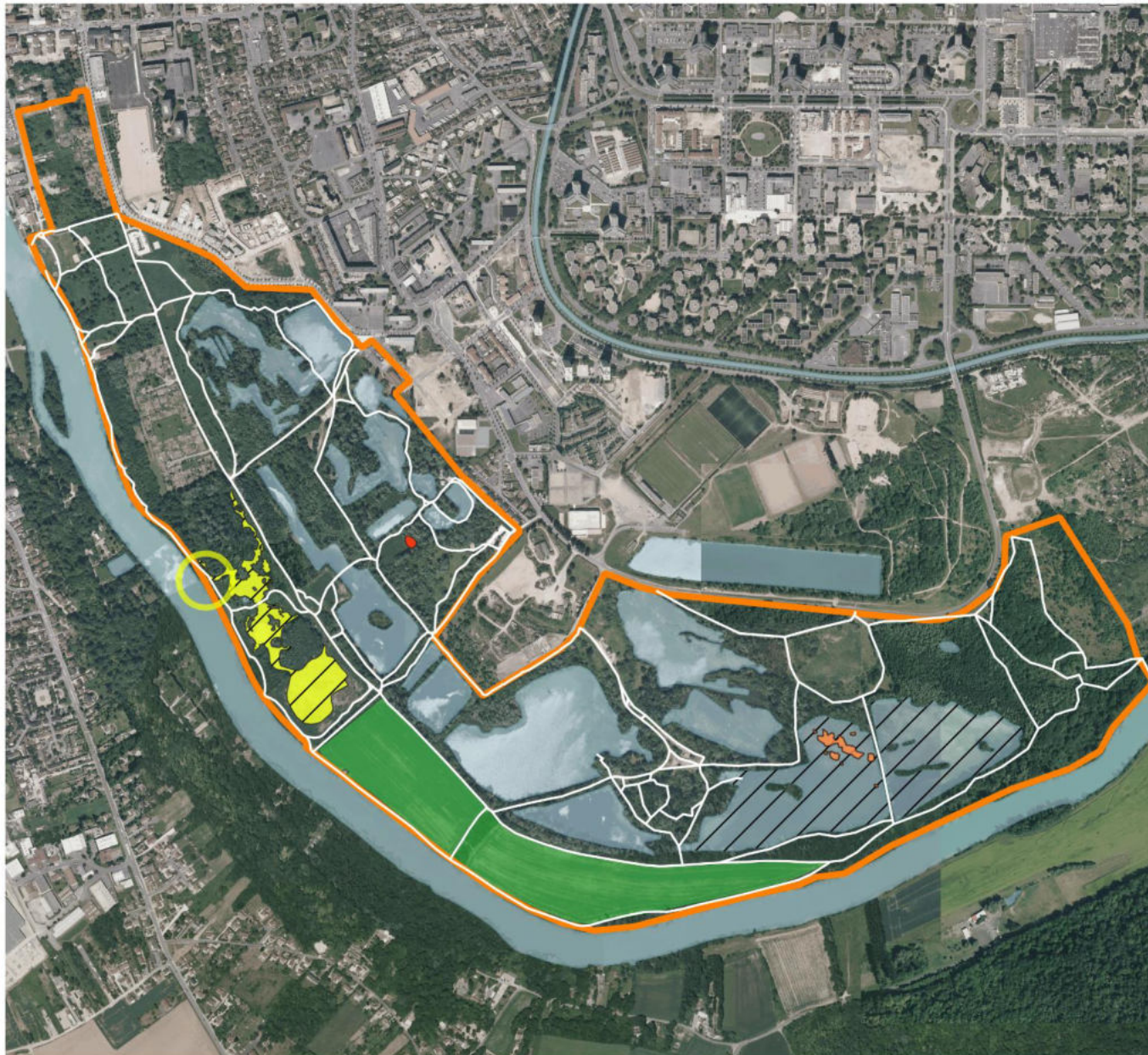
En 2016, un partenariat entre le Club Sportif Meaux Canoë Kayak et l'AVEN du Grand-Voyeux a vu le jour afin de restaurer des îlots de reproduction de la Sterne pierregarin, espèce d'oiseau rare et emblématique du parc naturel du Pâtis. Cette action a été reconduite le 27 novembre 2020. 10 bénévoles du club ont été mobilisés ainsi que des adhérents et salariés de l'AVEN du Grand-Voyeux. Seuls des outils manuels ont été utilisés pour couper la végétation présente sur les îlots. Des bacs et des kayaks ont été utilisés pour accéder au site et exporter les rémanents. Cette action devra être reconduite selon la dynamique de reconquête des îlots par la végétation.

A.3.2.3 – La direction des espaces verts

La direction des espaces verts entretient les milieux ouverts sur l'ensemble du parc. La partie fréquentée est tondue toutes les deux à trois semaines maximum durant la période estivale (mai-septembre) et toutes les quatre à six semaines le reste de l'année. Les chemins et leurs abords sont également entretenus toutes les quatre à six semaines, tout au long de l'année. Les agents tondent un mètre de chaque côté des chemins et enlèvent les éléments pouvant gêner la circulation (branches, troncs d'arbres tombés à la suite de forte précipitations et bourrasques de vent...).

Gérer un espace naturel consiste à agir ou ne pas agir pour conserver voire augmenter sa valeur patrimoniale. D'autres actions seront mises en place au cours de ce plan de gestion. Toutes ont pour but d'améliorer la valeur écologique du parc naturel du Pâtis tout en respectant les besoins des usagers.

A.3.2.4 – Synthèse

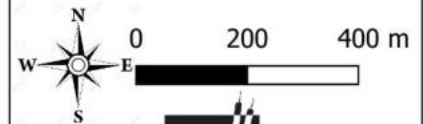


Synthèse des enjeux au parc du Pâtis

Carte réalisée sous QGIS 3.4.7 - octobre 2021
AVEN du Grand-Voyeux

Légende

-  Îlots à Stenes pierregarin
-  Mare de la Gironnette
-  Etang de la Noue
-  Connexion Marne-Noue
-  Secteurs favorables à la restauration de frayères à brochets
-  Activité agricole
-  Chemins et sentiers
-  Limites du parc du Pâtis



AVEN DU GRAND-VOYEUX

A.3.3- Equipements disponibles sur le site

Plusieurs équipements sont disponibles sur le site :

- Plus de 20 km de chemins dédiés à la marche, aux cyclistes et secteur équestre ;
- Plus de 30 poubelles réparties sur la partie fréquentée ;
- Deux zones de jeux pour les enfants ;
- Deux sentiers ou boucles de randonnées faisant découvrir le parc du Pâtis ;
- Un parcours de santé ;
- Un parc canin clos où les chiens peuvent se promener sans laisse. Des aménagements pour dresser et jouer avec les animaux sont disponibles dans cet espace situé à l'est du Pâtis ;
- Une plage en été.

SECTION B : Objectifs et opérations 2021 - 2025

B.1 – Les objectifs du plan de gestion

Le plan de gestion du parc naturel du Pâtis comprend trois objectifs à long terme :

- Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation ;
- Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des boucles de la Marne ;
- Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité.

Chacun de ces objectifs est décliné en objectif de plan, allant de A à T, qui sont eux-mêmes déclinés en 59 opérations. Les objectifs de plan sont des objectifs à atteindre à l'issue de la mise en œuvre de la première phase du plan de gestion (Figure 34).

OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS DU PLAN	OPERATIONS
OBJECTIF n°1: Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation	(A): Connaître la diversité floristique et les végétations	Opération (O1) : Dresser un état des lieux de la flore et des végétations remarquables
		Opération (O2) : Suivre la roselière
		Opération (O3) : Localiser les espèces envahissantes et indésirables
	(B): Maintenir et développer les suivis avifaunistiques en	Opération (O4) : Faire un suivi des espèces prioritaires dans le cadre du DOCOB
		Opération (O5) : Faire un suivi standardisé des oiseaux inféodés aux roselières

Figure 34. Extrait du tableau de synthèse

B.1.1 - Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Le plan de gestion permet entre autres de dresser un état des lieux de la faune et la flore existantes. Certains groupes sont peu ou mal connus. Ainsi, des études complémentaires et des suivis seront menés :

- (A) : Connaître la diversité floristique et les végétations ;
- (B) : Maintenir et développer les suivis avifaunistiques en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne ;
- (C) : Connaître l'herpétofaune ;
- (D) : Connaître l'entomofaune ;
- (E) : Connaître l'ichtyofaune ;
- (F) : Valoriser la connaissance naturaliste

L'ensemble des données naturalistes collectées seront saisies dans la base de données naturaliste de référence pilotée par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France.

Cette connaissance permettra de renforcer les actions de préservation, de sensibilisation et d'information envisagées par les objectifs à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne et n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité.

B.1.2 - Préserver la biodiversité et les habitats remarquables

Le Parc naturel du Pâtis est un site d'intérêt majeur pour la biodiversité. Il se situe au sein d'un site Natura 2000 classé selon la Directive Oiseaux. Les étangs forment un réseau de zones humides qui offrent de nombreux sites favorables notamment pour l'avifaune.

Cet objectif à long terme a pour but de préserver les espèces présentes sur le site du Pâtis ainsi que leurs habitats. Afin d'atteindre cet objectif, neuf objectifs de plan ont été définis :

- (G) : Renforcer la présence des espèces d'intérêt communautaire ;
- (H) : Conserver et développer les habitats remarquables favorables à la faune ;
- (I) : Redonner aux espaces agricoles leur fonctionnalité écologique ;
- (J) : Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique et écologique de la Noue ;
- (K) : Intégrer les enjeux piscicoles sur les secteurs favorables à la reproduction du brochet ;
- (L) : Prendre en compte les enjeux liés à l'eau et aux inondations ;
- (M) : Surveiller et contrôler les espèces envahissantes et indésirables ;
- (N) : Favoriser une gestion écologique des milieux.

B.1.2.1 – (G) : Renforcer la présence d'espèces d'intérêt communautaire

Le parc naturel du Pâtis accueille plusieurs espèces d'oiseaux classées d'intérêt communautaire. Certaines d'entre elles sont plus sensibles que d'autres notamment la Sterne pierregarin, le Butor étoilé, le Blongios nain ou encore le Pic noir. Afin d'assurer leur maintien et leur développement sur le site, il est nécessaire qu'elles aient un lieu pour se reproduire, se reposer et se nourrir. Ainsi, lors des périodes de nidification, une veille à leur quiétude sera mise en place.

Certaines de ces espèces nichent dans les roselières, tout comme un certain nombre d'oiseaux qui y sont inféodés. Actuellement, certaines d'entre elles tendent à se refermer. En effet, certains ligneux comme les saules se développent et modifient l'habitat. Le plan de gestion prévoit de supprimer les ligneux indésirables présents dans les roselières afin de préserver cet habitat d'intérêt communautaire.

La Sterne pierregarin est une espèce patrimoniale qui privilégie les milieux rocheux dépourvus de végétation. Elle est présente au parc naturel du Pâtis et niche aux abords de l'étang aux oiseaux. Depuis plusieurs années, l'espèce est présente au parc mais ne se reproduit pas ou très peu. Comme les roselières, les îlots tendent à se refermer et l'habitat de la Sterne pierregarin disparaît. Par conséquent, les îlots seront rouverts et la possibilité de mettre en place des plateformes pour diversifier et développer leur habitat sera envisagée.

B.1.2.4 – (H) : Conserver et développer les habitats remarquables favorables à la faune

Les étangs, les zones d'embroussaillage, les milieux ouverts et les zones de boisements sont des habitats remarquables qui doivent être conservés voire développés pour la faune qu'ils abritent. En effet, les amphibiens, les reptiles et les insectes réalisent en partie ou entièrement leur cycle de vie dans ces espaces.

Lors de la période de reproduction, les amphibiens se rapprochent des étangs pour pondre. Ces zones sont donc à entretenir, comme la mare de la Gironnette. D'autres mares pourront également être créées.

Les reptiles apprécient les milieux ensoleillés ouverts la journée et préfèrent les milieux en friche la nuit et lors des périodes d'hivernation. Ces milieux sont donc à conserver. Leur conservation sera également bénéfique pour d'autres espèces telles que la Pie-grièche écorcheur qui niche dans les fruticées.

Certains étangs présentent des zones de bois mort flottant sur les berges. Ces zones sont à maintenir au maximum lorsqu'elles ne représentent aucun danger pour le public. C'est notamment le cas sur les étangs les plus éloignés des entrées. Ces zones de bois mort jouent le rôle de refuge pour la biodiversité aquatique et celle fréquentant les berges. Ce sont également des zones de reproduction privilégiées pour certains poissons. Dans les parties forestières les plus inaccessibles, les secteurs de bois mort et de sénescence, doivent rester en état car ce sont des réservoirs de biodiversité. En effet, un grand nombre d'insectes se développent et se nourrissent dans le bois mort et font partie des chaînes alimentaires des oiseaux et autres mammifères.

B.1.2.5 – (I) : Redonner aux espaces agricoles leur fonctionnalité écologique

Les espaces agricoles sont un secteur économique et écologique importants. En effet, l'exploitant cherche l'équilibre entre rendement, qualité et services environnementaux rendus. Ainsi, ces parcelles devront favoriser une agriculture responsable de l'environnement en prenant en compte les enjeux environnementaux du parc.

De plus, le périmètre Natura 2000 englobe une parcelle agricole, celle située le plus à l'ouest. Actuellement, l'agriculture mise en place, les pratiques et les enjeux environnementaux sont les mêmes sur ces deux parcelles. L'extension du site Natura 2000 est actuellement à l'étude par les services de l'état. Des inventaires naturalistes complémentaires ainsi qu'un dossier technique seront réalisés afin de justifier de l'importance d'intégrer la parcelle le plus à l'est dans le dispositif Natura 2000.

Enfin, la Marne est à proximité du parc naturel du Pâtis et l'inonde une partie de l'année. Les parcelles agricoles stockent l'eau temporairement, retardent son écoulement et permettent d'alimenter la nappe phréatique et les zones humides alentours. Actuellement, toutes ces fonctions ne sont pas remplies de façon optimale de par l'absence de végétation et le remaniement du sol. C'est pourquoi le plan de gestion prévoit d'améliorer la fonctionnalité écologique de ce secteur.

B.1.2.6 – (J) : Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique et écologique de la Noue

Au début de la création du parc, le secteur de la Noue était un milieu ouvert qui abritait des espèces typiques des zones humides ouvertes. Toutefois, depuis quelques années, des arbres dont le Saule et l'Aulne se développent et s'installent, ce qui assèche en partie l'étang et contribue à modifier sa nature. Ce milieu doit être restauré du point de vue écologique, en rouvrant le milieu de la Noue, mais également du point de vue hydraulique.

La Noue est un réservoir de biodiversité, qui accueille de nombreuses espèces faunistiques dont le Brochet. Cet étang a la particularité d'être connecté directement à la Marne via un

chenal. L'entretien de ce chenal est indispensable pour maintenir cette espèce sur le site et pour préserver la continuité écologique avec la Marne.

B.1.2.7 – (K) : Intégrer les enjeux piscicoles sur les secteurs favorables à la reproduction du brochet

Actuellement, peu de frayères sont accessibles sur la Marne. Deux frayères potentielles sont présentes au parc naturel du Pâtis, l'une se situe sur le secteur de la Noue tandis que la deuxième est au sud est des étangs aux oiseaux. Leur maintien est indispensable au développement des populations de poissons dont les brochets. Toutefois, ces milieux sont altérés et doivent être restaurés pour maintenir la reproduction des poissons dont le Brochet sur le site.

B.1.2.8 – (L) : Prendre en compte les enjeux liés à l'eau et aux inondations

Les documents d'urbanisme dont le PLU, le PLUi et le SCOT prennent en compte certains risques naturels et permettent de limiter voire d'interdire la construction dans certains secteurs. Le parc naturel du Pâtis fait partie de ces zones peu voire pas constructibles en raison des crues de la Marne. Toutefois, certains documents comme le PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) de la Seine et de la Marne franciliennes doivent être actualisés afin de prendre en compte les enjeux liés à l'eau et aux inondations.

B.1.2.9 – (M) : Surveiller et contrôler les espèces envahissantes et indésirables

Au parc naturel du Pâtis, certaines espèces floristiques sont exotiques envahissantes. Actuellement, la direction des espaces verts fauche la Renouée du Japon lorsque celle-ci est trop envahissante. Toutefois, cette technique la ralentit très peu. Ainsi, le plan de gestion prévoit des actions afin d'en connaître davantage sur les espèces présentes, leurs modes de progression et les actions de gestion pouvant être mises en place. Ces espèces ont en effet développé des stratégies (grande compétitivité pour la ressource, grande capacité de dispersion, ...) leur permettant de coloniser rapidement un milieu.

D'autres espèces peuvent être définies comme envahissantes voire nuisibles sur le territoire. Le sanglier fait partie des espèces qui font l'objet d'une régulation par battue administrative de par les dégâts qu'elle cause notamment aux cultures. Omnivore et opportuniste, il se nourrit de végétaux et animaux vivants et/ou morts présents sur le site. Ainsi, il peut retourner la terre et se déplacer dans des endroits fréquentés par l'homme pour trouver de la nourriture. Depuis plusieurs années, la population de sanglier augmente, pouvant impacter les activités humaines et notamment l'agriculture. Le contrôle de cette espèce, par le biais de battues administratives, doit se faire en adéquation avec le plan de gestion et en cohérence avec les enjeux écologiques du site.

B.1.2.10 – (N) : Favoriser une gestion écologique des milieux

Le parc naturel du Pâtis est un milieu favorable à la biodiversité et un espace fréquenté par de nombreux usagers. Afin de concilier usages et biodiversité, il est nécessaire de favoriser une gestion écologique des milieux en canalisant le flux des usagers sur les sentiers et itinéraires dédiés, en mettant en œuvre une gestion différenciée sur les espaces fréquentés, en comblant et en limitant la création de chemins sauvages, en assurant une cohérence

entre la gestion des espaces naturels et les enjeux mis en avant par les suivis et en privilégiant notamment la plantation d'essences selon le label [Végétal Local](#).

B.1.3 - Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Cet objectif a pour but de rechercher un équilibre entre protection des espaces naturels et maintien des activités et usages sur le Pâtis. Pour cela, il se décline en quatre objectifs de plans :

- (O) : Concilier les activités de la pêche et la quiétude pour l'avifaune ;
- (P) : Accompagner les usagers à prendre en compte les enjeux environnementaux lors de leurs activités ;
- (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes ;
- (R) : Animer le réseau naturaliste et favoriser les échanges.

B.1.3.1 – (O) : Concilier les activités de la pêche et la quiétude pour l'avifaune

Tous les étangs du parc naturel du Pâtis sont autorisés à la pêche, excepté celui de la Noue. Certains étangs sont utilisés par l'avifaune lors des périodes de reproduction. La Sterne pierregarin niche au niveau des étangs aux oiseaux et la proximité des pêcheurs et la fréquentation peuvent les déranger. C'est pourquoi il est important de concilier les activités de la pêche et la quiétude pour l'avifaune. Ainsi, les emplacements de pêche seront délimités en fonction des enjeux avifaunistiques sur certains étangs afin de limiter le dérangement et des contrôles seront réalisés et renforcés afin de limiter les pratiques illicites ou malveillantes. Ce travail a déjà été amorcé à l'initiative de l'AAPPMA du Pays de Meaux.

B.1.3.2 – (P) : Accompagner les usagers à prendre en compte les enjeux environnementaux lors de leurs activités

Afin que les usagers puissent respecter les habitats et espèces y vivant, il est important de les accompagner à prendre en compte ces enjeux lors de leurs activités. L'objectif est de faire prendre conscience des impacts potentiels que peuvent avoir leurs activités sur les habitats et espèces. Pour cela, le plan de gestion prévoit d'accompagner les activités induisant un impact potentiel sur les milieux naturels et sur les espèces sensibles et de travailler avec les établissements scolaires en initiant une approche pédagogique avec les élèves et les professeurs, notamment dans le cadre des courses d'orientation déjà organisées sur le site.

B.1.3.3 – (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes

Le respect de l'environnement passe avant tout par une compréhension de ce qui nous entoure et peut s'acquérir en développant et en accompagnant des actions éco-responsables et éco-citoyennes. La sensibilisation auprès de divers publics est un élément clé pour faire comprendre certaines notions dont la protection de l'environnement, les enjeux liés à un site en particulier, les espèces présentes sur le territoire et les raisons pour lesquelles il est essentiel d'y prêter une attention particulière. La plupart du temps, les usagers ont une méconnaissance du sujet et ne sont pas conscients des enjeux. C'est

pourquoi il y a parfois des décalages entre les activités et le milieu qui les entourent. Ainsi, des opérations de sensibilisation telles que des week-ends « Nature propre » et des sorties pédagogiques et naturalistes seront organisées.

D'autres outils seront développés dont des panneaux d'information sur les milieux et les espèces présentes sur le site, des supports d'information sur le rôle des zones humides et leur importance et sur le nourrissage des animaux sauvages.

Aussi, afin que chacun puisse respecter le site et ses enjeux, une charte sera également mise en place pour les usagers et les organisateurs d'évènements. Cette charte sera un outil permettant de fixer des règles de bonne conduite et devra être respectée.

B.1.3.4 – (R) : Animer le réseau naturaliste et favoriser les échanges

Afin que les usagers du parc, et notamment le public naturaliste, se sentent intégrés au plan de gestion, des échanges réguliers doivent être réalisés par le biais de différents supports de communication (réseaux sociaux, sorties spécifiques sur site, etc.). L'animation de ce réseau des naturalistes a pour principal objectif d'augmenter la pression d'observation de la faune et de la flore, d'améliorer la connaissance et d'assurer la pérennité du plan de gestion.

B.2 - Les opérations du plan de gestion

B.2.1 – Fiches opérations

Note : Les fiches opérations qui suivent se veulent volontairement synthétiques et peu techniques afin d'être comprises par tous. Les aspects techniques seront approfondis lors des groupes de travail thématiques avec les différents acteurs du plan de gestion, et ce tout au long de la durée du plan.

Opération O1 : Dresser un état des lieux de la flore et des végétations

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (A) : Connaître la diversité floristique et les végétations

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
	Mars - septembre			

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Indicateur d'évaluation : Nombre de nouvelles données collectées sur la flore et les végétations remarquables

Livrable : Une synthèse cartographique et rédigée.

Description de l'action :

Un état des lieux de la flore et des végétations sera réalisé sur l'ensemble du Pâtis. Des relevés botaniques et phytosociologiques seront effectués afin d'obtenir une vision exhaustive des espèces et enjeux présents. Un compte rendu sera rédigé. Il comprendra le nom de chaque espèce inventoriée, sa localisation, la date et l'analyse des relevés effectués. Les données seront saisies dans les bases de données de référence.

Opération O2 : Suivre la surface des roselières

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (A) : Connaître la diversité floristique et les végétations

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
	Septembre – octobre		Septembre – octobre	

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Surface totale en roselières

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

Tous les deux ans, un suivi de la surface des roselières sera mené sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Pour cela, des piquets en bois délimitant la surface des roselières pourront être installés sur les roselières. Ils aideront l'association à voir son évolution, via un suivi par photo interprétation, et à mettre en place si nécessaire des mesures complémentaires. Un bilan sera rédigé chaque année, comprenant des photos, la localisation des roselières et les résultats obtenus.

Opération O3 : Localiser les espèces exotiques envahissantes

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (A) : Connaître la diversité floristique et les végétations

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
	Mai – Septembre			

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Ancienneté des données récoltées.

Livrable : Rapport de synthèse

Description de l'action :

Les espèces végétales exotiques et envahissantes (EEE) seront cartographiées sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Cette action pourra être menée en parallèle des autres inventaires prévus sur le site et devra être le plus exhaustif possible. Un bilan sera rédigé. Il comprendra des photos, le nom de l'espèce, sa localisation, son ampleur, les impacts causés par l'espèce et des pistes d'actions pouvant être conduites sur le site.

Les données seront saisies dans les bases de données de référence.

Opération O4 : Faire un suivi des espèces prioritaires dans le cadre du DOCOB

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (B) : Maintenir et développer les suivis avifaunistiques en lien avec le DOCOB de la ZPS des boucles de la Marne

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de nouvelles données collectées nombre de jours de terrain

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

Un suivi annuel des espèces avifaunistiques prioritaires identifiées dans le cadre du DOCOB sera effectué. Basé sur des points d'écoute et d'observation, ce suivi sera réalisé sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Un bilan sera réalisé. Il comprendra le nom des espèces, leur localisation, la date et le nombre d'individus par espèce prioritaire et le nombre de nouvelles espèces. Les données seront saisies dans les bases de données de référence.

Opération O5 : Faire un suivi des oiseaux inféodés aux roselières

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (B) : Maintenir et développer les suivis avifaunistiques en lien avec le DOCOB de la ZPS des boucles de la Marne

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de données récoltées au sein des roselières.

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

Un suivi spécifique des oiseaux présents dans les roselières du parc naturel du Pâtis. Cette action pourra être réalisée en parallèle de l'opération O2 et sera basée sur des points d'écoute et d'observation. Un bilan sera réalisé. Il comprendra le nom des espèces, leur localisation, la date et le nombre d'individus entendus et /ou observés dans les roselières et le nombre de nouvelles espèces.

Les données seront saisies dans les bases de données de référence.

Opération O6 : Faire un suivi des espèces patrimoniales en période de nidification

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (B) : Maintenir et développer les suivis avifaunistiques en lien avec le DOCOB de la ZPS des boucles de la Marne

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Mars-septembre				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de données et nombre de jours de terrain réalisés.

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

Un suivi des espèces avifaunistiques patrimoniales en période de nidification sera mené sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Il sera basé sur des points d'écoute et d'observation. Un bilan sera réalisé. Il comprendra le nom des espèces, leur localisation, la date et le nombre d'individus entendus et /ou observés.

Les données seront saisies dans les bases de données de référence.

**Opération O7 :
Faire un suivi des populations hivernantes et de la halte migratoire**

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (B) : Maintenir et développer les suivis avifaunistiques en lien avec le DOCOB de la ZPS des boucles de la Marne

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
	Septembre – février		Septembre – février	

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de nouvelles données concernant les populations hivernantes et migratoires sur la partie est du site ; nombre de jours de terrain

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

Un suivi des populations avifaunistiques hivernantes et en halte migratoire sera réalisé sur le secteur est du parc. Il s'appuiera sur des points d'écoute et d'observation. Un bilan sera réalisé. Il comprendra le nom des espèces, leur localisation, la date et le nombre d'individus entendus et /ou observés.

Les données seront saisies dans les bases de données de référence.

Opération O8 : Faire un suivi des amphibiens

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (C) : Connaître l'herpétofaune

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
	Février – mai			Février – mai

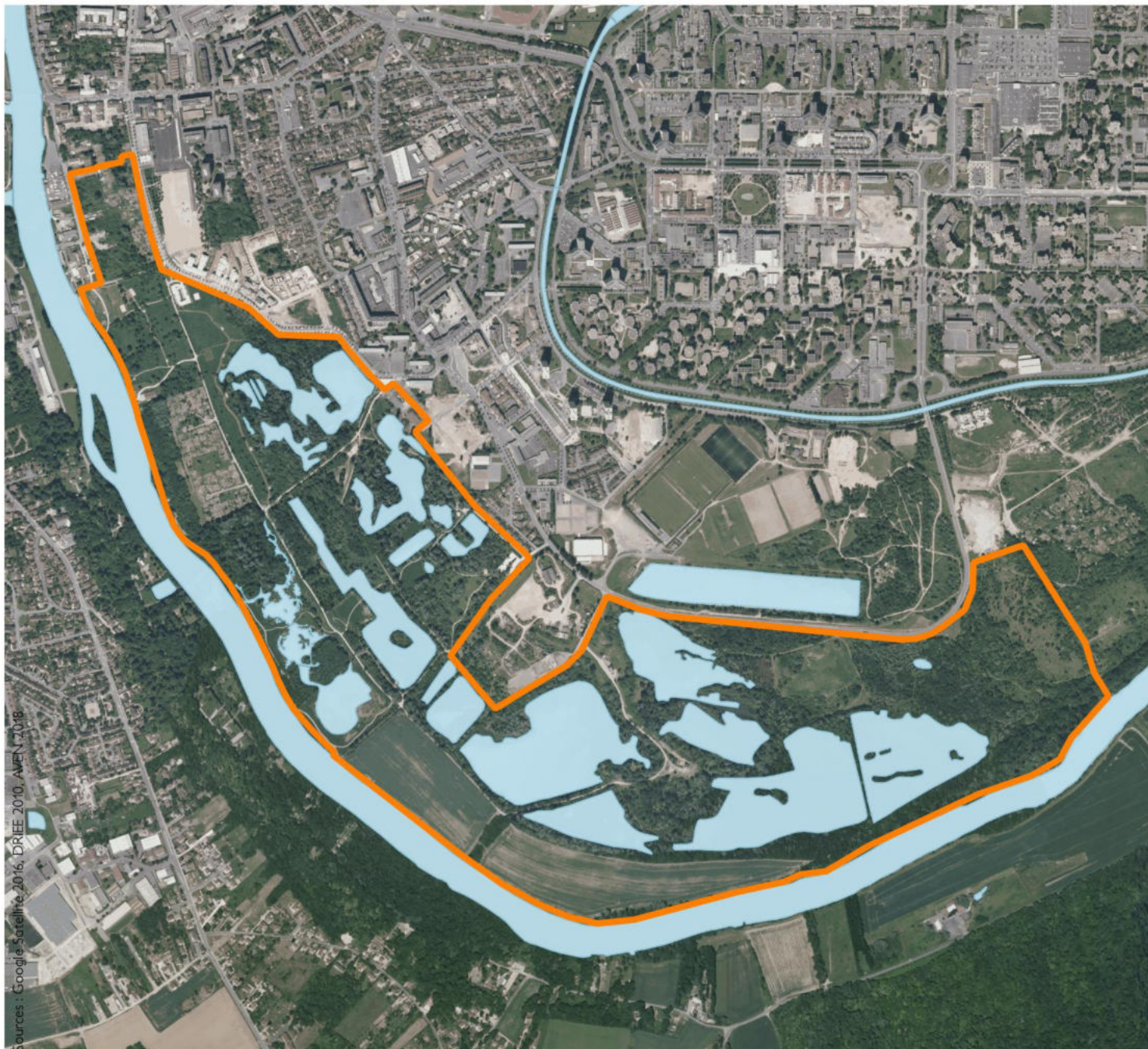
Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de données relatives aux amphibiens, nombre de jours de terrain.

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :



Un suivi des amphibiens sera réalisé sur l'ensemble des étangs du parc naturel du Pâtis. En 2021, l'association étudiera les secteurs et les mares les plus propices aux pontes d'amphibiens. Les années suivantes seront consacrées aux suivis des amphibiens sur les secteurs favorables. Un bilan sera rédigé. Il comprendra le nom des espèces, la date d'observation, le lieu, la méthodologie utilisée, les résultats et les analyses de la phase terrain. Les données seront saisies dans les bases de données de référence.

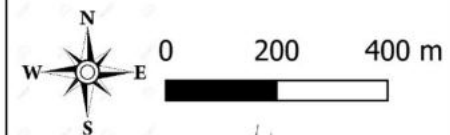


Localisation des étangs du parc naturel du Pâtis

Carte réalisée sous QGIS 3.4.7 - octobre 2021
AVEN du Grand-Voyeux

Légende

-  Les étangs
-  Limites du parc du Pâtis



AVEN DU GRAND-VOYEUX

Opération O9 : Faire un suivi des reptiles

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (C) : Connaître l'herpétofaune

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Septembre - novembre	Avril - septembre			

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : La première année : le nombre de plaques posées. Les autres années : nombre de données récoltées, nombre de jours de terrain.

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

Ce suivi sera réalisé sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. En 2021, les secteurs les plus propices aux reptiles seront étudiés et des plaques à reptiles seront posées en fin d'année. Les années suivantes, l'association réalisera un suivi des reptiles sous les plaques posées. Un bilan sera rédigé. Il comprendra le nom des espèces, la date d'observation, le lieu, la méthodologie utilisée, résultats et les analyses de la phase terrain. Les données seront saisies dans les bases de données de référence.

Opération O10 : Faire un suivi des odonates

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (D) : Connaître l'entomofaune

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Mai - septembre		Mai - septembre		Mai - septembre

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de données récoltées et nombre de jours de terrain réalisés.

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

Un suivi des odonates sera réalisé sur les abords des étangs du parc naturel du Pâtis. En plus d'un inventaire exhaustif, le [protocole STELI](#) (Suivi Temporel des Libellules), sera mis en place. L'observateur devra rester au minimum trente minutes sur chaque site identifié et réaliser un à trois passages dans l'année. Les individus seront identifiés à vue ou par capture. Les exuvies et les larves pourront également être étudiées. Un bilan sera rédigé. Il comprendra le nom des espèces, la date d'observation, le lieu, la méthodologie utilisée, les résultats et les analyses de la phase terrain.

Les données seront saisies dans les bases de données de référence.

Opération O11 : Faire un suivi des rhopalocères et zygènes

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (D) : Connaître l'entomofaune

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
	Mai – août		Mai - août	

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de nouvelles données et jours de terrain réalisés

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

Un suivi des rhopalocères et des zygènes sur les milieux ouverts du parc naturel du Pâtis sera réalisé. Le [protocole STERF](#) (Suivi Temporel des Rhopalocères de France) sera mis en place. Les individus seront identifiés à vue. Un bilan sera rédigé. Il comprendra le nom des espèces, la date d'observation, le lieu, la méthodologie utilisée, la description des habitats, les résultats et les analyses de la phase terrain. Les données seront saisies dans les bases de données de référence.

Opération O12 : Faire un suivi du Brochet et évaluer sa reproduction

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (E) : Connaître l'ichtyofaune

Acteur(s) en charge de l'opération : FDPPMA 77 et l'AAPPMA du Pays de Meaux

Financement : FDPPMA 77 et AAPPMA du Pays de Meaux

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
	Septembre - octobre		Septembre - octobre	

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de données récoltées, nombre de jours de terrain

Livrable : /

Description de l'action :

Basé sur le dispositif de la pêche électrique, le suivi prévoira la prospection de l'étang de la Noue. Cette méthode consiste à créer un courant dans l'eau qui paralyse temporairement le poisson. Il est ensuite récupéré à l'aide d'une épuisette et ramené sur les berges où il va être déterminé, mesuré et pesé. Un bilan sera rédigé. Il comprendra le nom des espèces, la date d'observation, le lieu, la méthodologie utilisée, la description des habitats, les résultats et les analyses de la phase terrain.

Les données seront transmises dans les bases de données de référence.

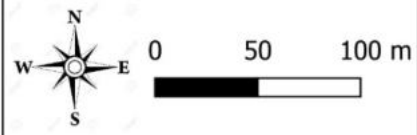


Localisation de l'étang de la Noue

Carte réalisée sous QGIS 3.10 - Octobre 2021
AVEN du Grand-Voyeux

Légende

- La Noue
- Connexion Marne-Noue
- Surfaces en eau
- Limites du parc du Pâtis



Opération O13 : Faire un inventaire de l'ichtyofaune

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (E) : Connaître l'ichtyofaune

Acteur(s) en charge de l'opération : FDPPMA 77 et l'AAPPMA du Pays de Meaux

Financement : FDPPMA 77 et AAPPMA du Pays de Meaux

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
	Avril - mai		Avril - mai	

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

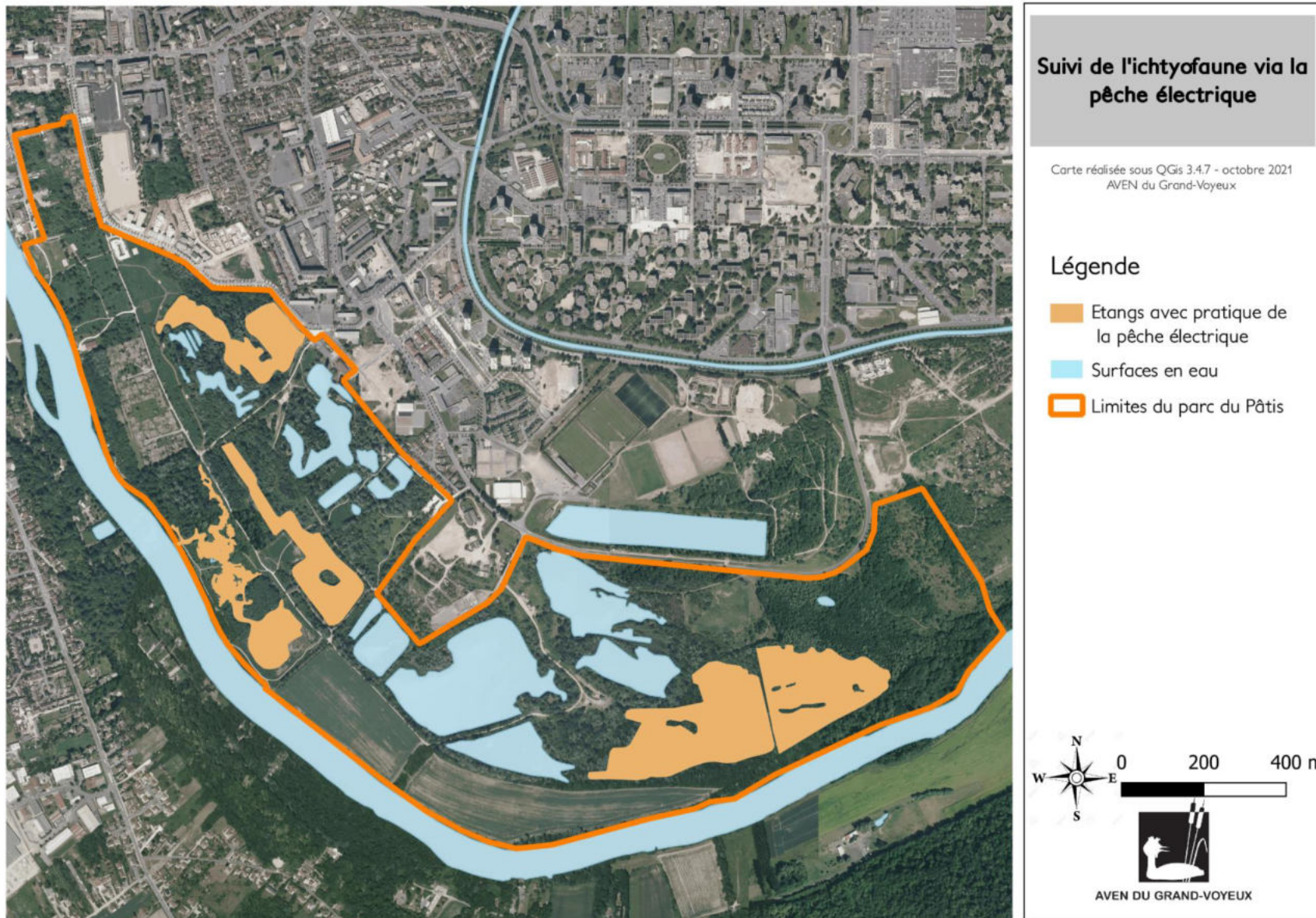
Evaluation de l'action : Nombre de nouvelles données, nombre de jours de terrain.

Livrable : à définir

Description de l'action :

Un suivi de l'ichtyofaune sur l'ensemble des étangs sera réalisé. Les étangs aux Cygnes, du Martin-pêcheur, de l'île bleue, de la grande roselière et aux oiseaux seront prospectés via le dispositif de la pêche électrique. Sur les étangs ne pouvant pas être étudiés via ce dispositif, un carnet en ligne sera créé et mis en place afin de répertorier les différentes observations réalisées par les pêcheurs. Un bilan sera rédigé. Il comprendra le nom des espèces, la date d'observation, le lieu, la méthodologie utilisée, la description des habitats, les résultats et les analyses de la phase terrain.

Les données seront saisies dans les bases de données de référence.



Opération O14 : Etudier les variations et les besoins en eau

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (E) : Connaître l'ichtyofaune

Acteur(s) en charge de l'opération : FDPPMA 77 et l'AAPPMA du Pays de Meaux, VNF

Financement : Ville de Meaux, FDPPMA 77, AAPPMA du Pays de Meaux et VNF

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

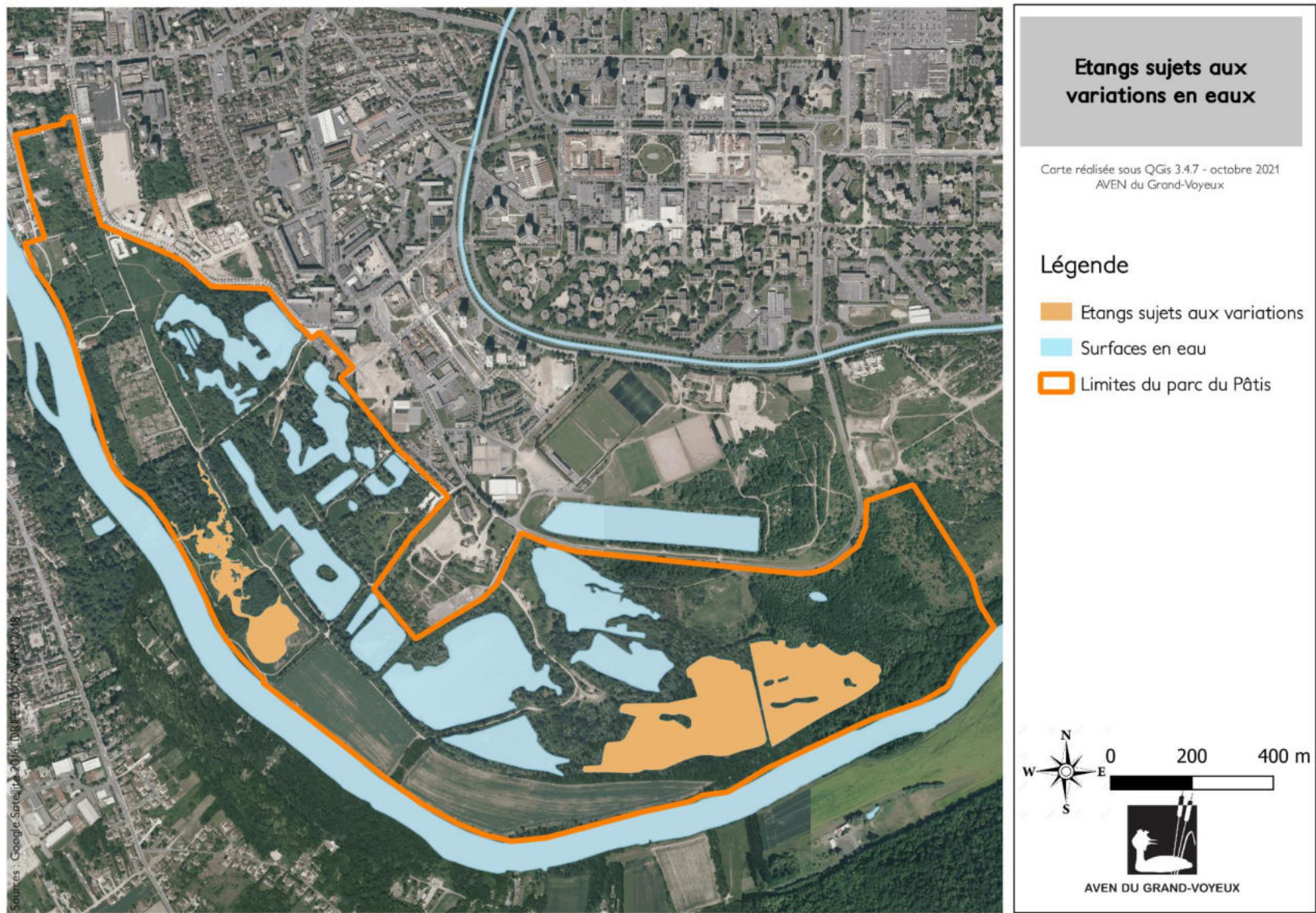
Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de sondes mises en place

Livrable : à définir

Description de l'action :

Une étude sera menée afin d'évaluer les variations et les besoins en eau sur les étangs du parc naturel du Pâtis. En effet, certaines espèces dont le brochet ont besoin d'avoir un niveau d'eau suffisant afin de pouvoir se reproduire. Ce travail sera réalisé sur les secteurs les plus sujets aux variations des eaux (les étangs de la Noue, aux Oiseaux...). Des échanges avec VNF (Voies navigables de France) seront réalisés au cours de cette action afin de voir les modalités et disponibilités de variations des eaux. Des sondes pourront être mises en place à des points fixes des étangs du parc. Un bilan sera rédigé. Il comprendra la date des relevés, le lieu, la méthodologie utilisée, les résultats et les analyses de la phase terrain. Les données seront saisies dans les bases de données de référence.



AVEN du Grand-Voyeux – Plan de gestion du parc naturel du Pâtis – été 2021

**Opération O15 :
Intégrer les données naturalistes dans les bases de données de référence**

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (F) : Valoriser la connaissance naturaliste

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux, AEV de la région Île-de-France et naturalistes

Financement : Convention CAPM / AVEN GV ; Convention AEV / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Données naturalistes transmises	Données naturalistes transmises et bilan effectué

Evaluation de l'action : Nombre de données transmises par taxon et par an.

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

L'ensemble des acteurs producteurs de données transmettront leurs données naturalistes afin qu'elles soient intégrées dans les bases de données de référence. Ce travail sera réalisé sur l'ensemble des données collectées au cours des études et suivis naturalistes réalisés sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Ces données pourront être transmises au fur et à mesure des études ou à la fin de chaque année. Un bilan des données collectées sera réalisé afin de connaître le type et le nombre de données inventoriées et transmises.

Opération O16 :

Mettre en avant la connaissance naturaliste auprès du réseau Natura 2000

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (F) : Valoriser la connaissance naturaliste

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux et AEV de la région Île-de-France

Financement : Convention CAPM / AVEN GV ; Convention AEV/AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Mauvais	Moyen	Bon
Opération non commencée	Données naturalistes transmises	Données naturalistes transmises et restitutions réalisées

Evaluation de l'action : Nombre de présentation des résultats auprès d'un public tiers (COFIL, échanges entre animateurs Natura 2000, etc.).

Livrable : /

Description de l'action :

La connaissance naturaliste sera valorisée auprès du réseau Natura 2000. Ce travail pourra être mené notamment lors de la réunion du COFIL du site Natura 2000 des boucles de la Marne qui a lieu chaque année.

**Opération O17 :
Rédiger un rapport annuel des suivis naturalistes**

Objectif à long terme n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation

Objectif du plan (F) : Valoriser la connaissance naturaliste

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Novembre				

Niveau de réalisation de l'opération		
Mauvais	Moyen	Bon
Opération non commencée	Analyse des données récoltées	Rapport annuel avec analyse réalisés

Evaluation de l'action : Rédaction et transmission du rapport de synthèse annuel.

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

Un rapport de synthèse des différents suivis naturalistes sera réalisé chaque année. Ce travail reprendra les bilans effectués sur chaque taxon (odonates, amphibiens, oiseaux, flore et végétations, reptiles, ichtyofaune...). Les différents taxons, les espèces et les végétations observés seront repris et synthétisés dans un document et une analyse générale sera réalisée.

**Opération O18 :
Veiller à la quiétude en périodes sensibles**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (G) : Renforcer la présence des espèces d'intérêt communautaire

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux, AAPPMA du Pays de Meaux, Police municipale de Meaux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV ; AAPPMA du Pays de Meaux ; Police municipale de Meaux

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Terrain entièrement réalisé	Terrain et analyse réalisés	Terrain, analyse et compte rendu réalisés

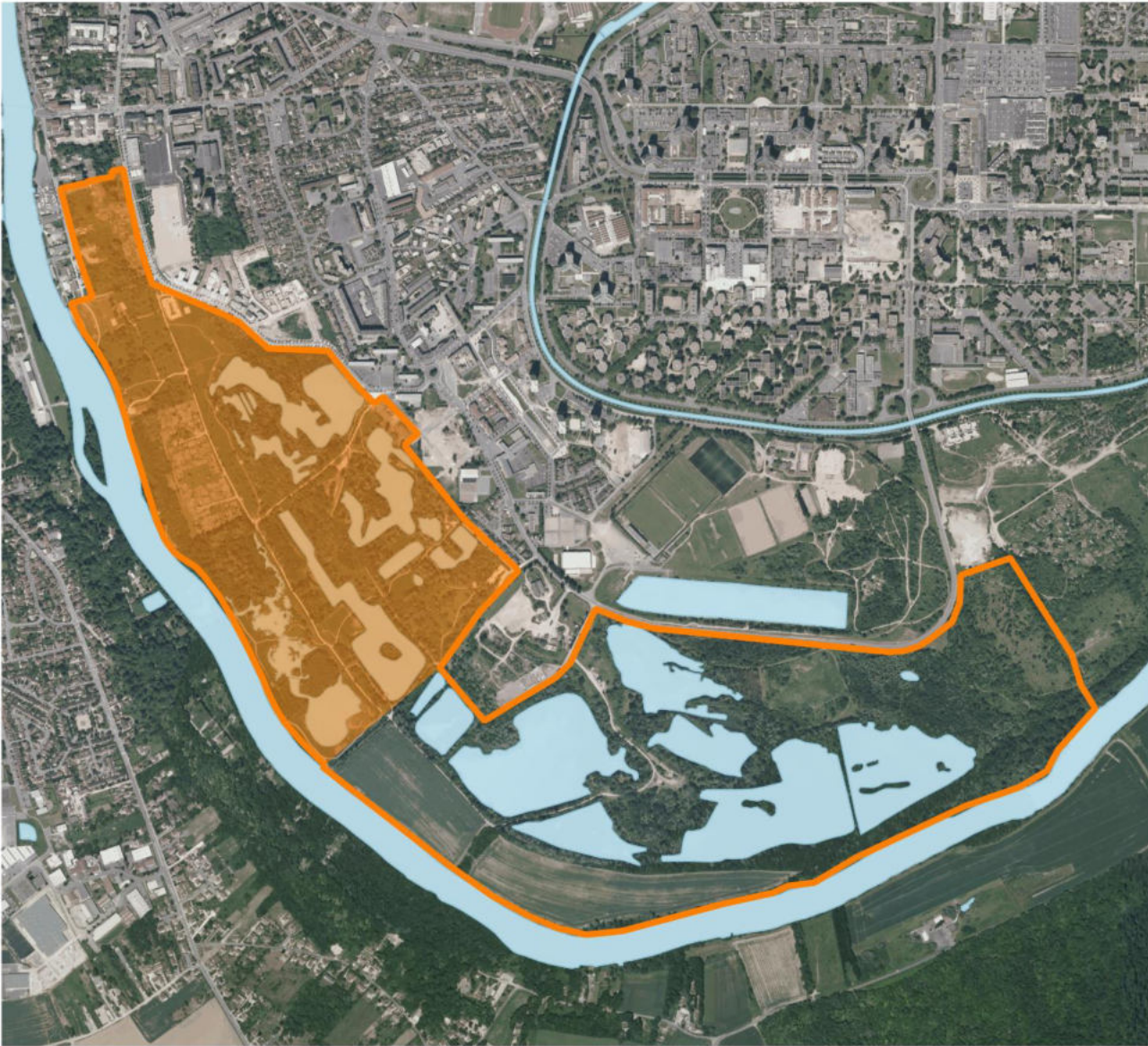
Evaluation de l'action : Nombre de personnes sensibilisées et nombre d'infractions constatées, nombre d'interventions réalisées.

Livrable : /

Description de l'action :

L'AVEN du Grand-Voyeux, l'AAPPMA du Pays de Meaux et la Police municipale, en charge de cette action, veilleront à la quiétude des espèces faunistiques en période sensible. Ce travail sera réalisé sur le secteur Est du parc naturel du Pâtis.

Cette action consiste à être présent sur le site durant la période sensible, de mai à septembre. Des échanges avec les usagers du site pourront être effectués lorsqu'un dérangement au sein du parc est constaté. Le but étant de sensibiliser les personnes aux enjeux du site et leur faire prendre conscience de l'importance de ces espèces. Un compte rendu sera rédigé. Le nombre de personnes sensibilisées et le type de comportement observés seront retranscrits dans le bilan.



Localisation de la partie Est du parc naturel du Pâtis

Carte réalisée sous QGIS 3.4.7 - octobre 2021
AVEN du Grand-Voyeux

Légende

- Partie Est du parc du Pâtis
- Surfaces en eau
- Limites du parc du Pâtis



**Opération O19 :
Supprimer les ligneux indésirables dans les roselières**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (G) : Renforcer la présence des espèces d'intérêt communautaire

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux, AAPPMA du Pays de Meaux, Service des espaces verts de la commune de Meaux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV, AAPPMA du Pays de Meaux, Ville de Meaux

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Septembre - mars				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation chantier commencé	Chantier entièrement réalisé	Chantier et analyse réalisés	Chantier, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de chantiers réalisés, quantité de rémanents supprimés, surface de milieux ouverts.

Livrable : /

Description de l'action :

Les ligneux indésirables présents dans les roselières du parc naturel du Pâtis seront supprimés. Des chantiers participatifs pourront être menés. Les roselières étant un habitat essentiel pour de nombreuses espèces, leur réouverture est indispensable. Cette action sera menée sur le secteur de la Noue et les autres roselières selon les besoins.

Un bilan annuel sera rédigé. Il comprendra des photos avant / après les interventions.

**Opération O20 :
Entretien des îlots favorables à la nidification**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (H) : Conserver et développer les habitats remarquables favorables à la faune

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux, CS Kayak Meaux, Espaces verts de la commune de Meaux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV, CS Kayak Meaux, Espaces verts de la commune de Meaux

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Octobre – février		Octobre – février		Octobre – février

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation chantier commencée	Chantier entièrement réalisé	Chantier et analyse réalisés	Chantier, analyse et compte rendu réalisés

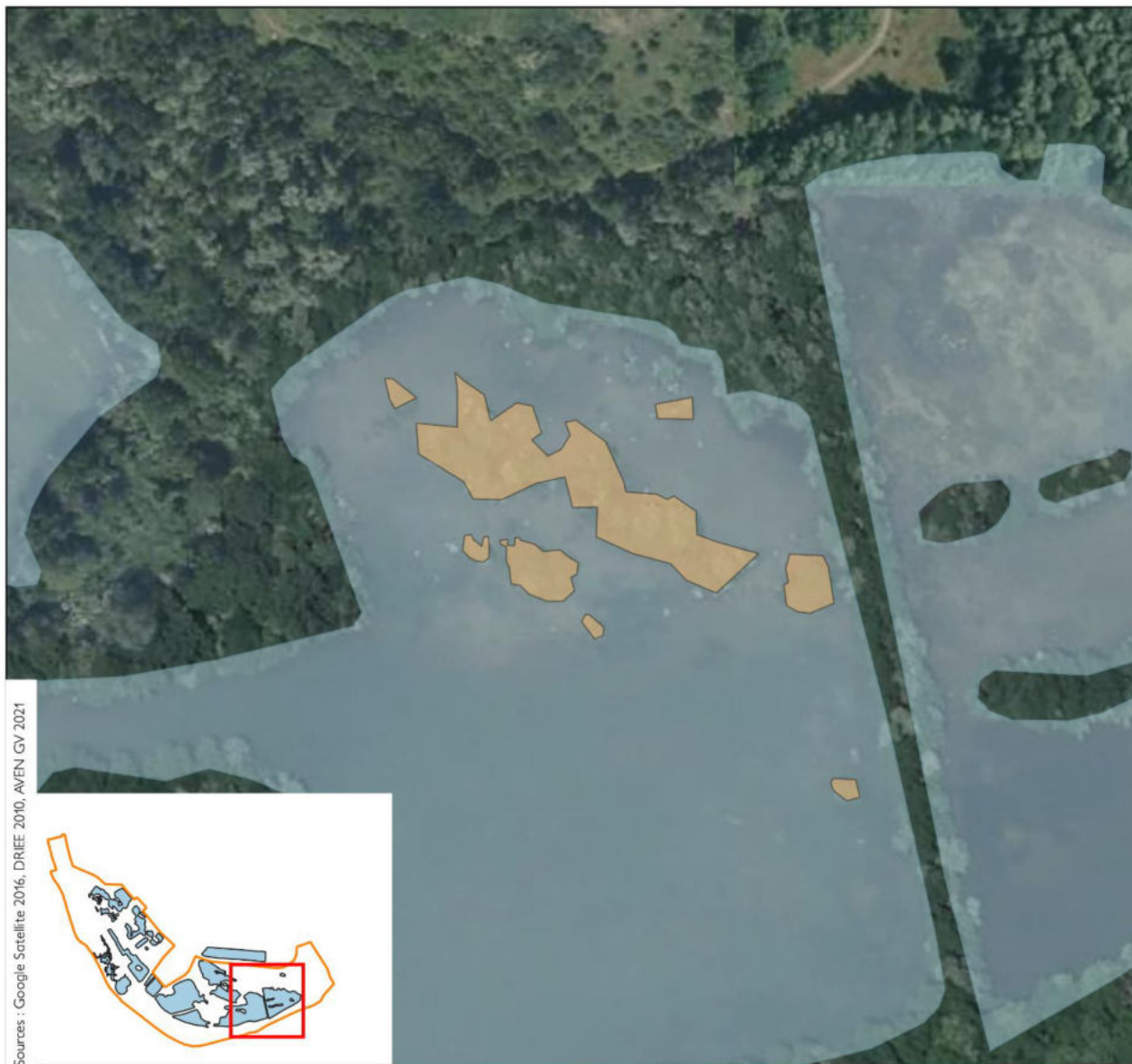
Evaluation de l'action : Quantité et surface de rémanents coupés et arrachés, surface de milieux rouverts, nombre de couples nicheurs.

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

La Sterne pierregarin niche sur des îlots très minéralisés et dépourvus de végétations. Les îlots présentant un taux de recouvrement végétal important pourront faire l'objet d'un ou plusieurs chantiers participatifs. Des infrastructures telles que des plateformes artificielles pourront également être installées afin d'améliorer et d'agrandir leur lieu de reproduction.

Un bilan sera réalisé après chaque chantier. Des photos avant / après, le nombre ou la quantité de rémanents arrachés ou coupés et la surface rouverte seront mis en avant dans ce compte rendu.



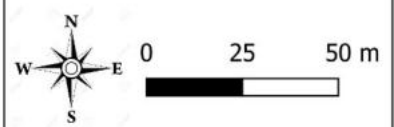
Sources : Google Satellite 2016, DRIEE 2010, AVEN GV 2021

Localisation des îlots à Sterne pierregarin

Carte réalisée sous QGIS 3.10 - Octobre 2021
AVEN du Grand-Voyeux

Légende

- Îlots à Sterne pierregarin
- Surfaces en eau
- Limites du parc du Pâtis



AVEN DU GRAND-VOYEUX

**Opération O21 :
Entretien la mare de la Gironnette**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (H) : Conserver et développer les habitats remarquables favorables à la faune

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux, Service espaces verts de la ville de Meaux.

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Septembre - octobre		Septembre - octobre		Septembre - octobre

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation chantier commencée	Chantier entièrement réalisé	Chantier et analyse réalisés	Chantier, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Quantité et surface de rémanents exportés, recouvrement des berges par les ligneux.

Livrable : /

Description de l'action :

Les mares participent au développement de la Trame verte et bleue. En effet, ce sont des corridors et réservoirs de biodiversité. Elles abritent un grand nombre d'espèces faunistiques et floristiques. Actuellement entrain de se refermer, un ou plusieurs chantiers participatifs en lien avec le service Espaces Verts de la ville de Meaux pourront être menés afin de rouvrir la mare de la Gironnette. Les rémanents seront exportés. Chaque année, l'AVEN du Grand-Voyeux veillera à l'évolution de la mare.

Un bilan sera dressé après chaque entretien et chantier. Des photos avant / après et le nombre ou la quantité de rémanents coupés seront mis en avant dans ce compte rendu.



Localisation de la mare de la Gironnette

Carte réalisée sous QGIS 3.10 - Octobre 2021
AVEN du Grand-Voyeux

Légende

- Mare de la Gironnette
- Surfaces en eau
- Limites du parc du Pâtis



AVEN DU GRAND-VOYEUX

Opération O22 : Envisager la création de mares

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (H) : Conserver et développer les habitats remarquables favorables à la faune

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux, CAPM, Service des Espaces verts de la commune de Meaux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV, CAPM, Ville de Meaux

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
		Septembre - novembre		

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation chantier commencée	Chantier entièrement réalisé	Chantier et analyse réalisés	Chantier, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de réunions menées sur cette thématique, nombre de mares créées.

Livrable : /

Description de l'action :

L'AVEN du Grand-Voyeux, la CAPM et la direction des Espaces verts de la commune de Meaux envisageront la création de mares sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis, afin de diversifier les milieux et d'enrichir la trame verte et bleue du site. Les amphibiens entre autres sont des espèces qui migrent au printemps pour se reproduire. Ils peuvent parcourir au maximum une dizaine de kilomètres. Toutefois, certains obstacles dont les infrastructures urbaines peuvent empêcher ou limiter leur progression. Suivant les résultats de l'étude, la création de mares pourra être menée. Le bilan de l'étude comprendra notamment le descriptif des mares (dimension, matériaux utilisés...) et leur localisation.

Opération O23 : Création d'hibernaculums pour les reptiles

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (H) : Conserver et développer les habitats remarquables favorables à la faune

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux et Services des espaces verts de la commune de Meaux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV, ville de Meaux

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
	Septembre - novembre			

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation chantier commencée	Chantier entièrement réalisé	Chantier et analyse réalisés	Chantier, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre d'hibernaculums créés

Livrable : Rapport de synthèse annuel

Description de l'action :

Des hibernaculums pour les reptiles seront mis en place sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Ils sont de véritables refuges permettant à de nombreuses espèces de s'abriter durant la période hivernale. Composés de gravats et de branchages de différentes tailles, ils pourront être installés au niveau des lisières arbustives, créant ainsi des cavités naturelles. Un enfouissement partiel dans le sol pourra être envisagé.

Un bilan sera rédigé après leur création. Des photos avant / après, leur nombre et leur localisation seront mis en avant dans ce compte rendu ainsi que les espèces pouvant les utiliser.

Opération O24 : Maintenir les milieux ouverts

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (H) : Conserver et développer les habitats remarquables favorables à la faune

Acteur(s) en charge de l'opération : Service des espaces verts de la commune de Meaux et la CAPM

Financement : Ville de Meaux et CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Octobre – novembre				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation terrain commencée	Chantier entièrement réalisé	Chantier et analyse réalisés	Chantier, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Surface des milieux ouverts entretenus

Livrable : /

Description de l'action :

La direction des Espaces verts de la commune de Meaux et la CAPM entretiendront les espaces ouverts présents sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Cela comprend les milieux herbacés mais aussi les friches et les fourrés. Tous les milieux ouverts créés par l'homme tendent à se refermer pour évoluer naturellement vers la forêt. Pour contrer cette dynamique naturelle et maintenir une diversité de milieux au sein du parc, des outils mécaniques, thermiques et manuels pourront être utilisés.

Un bilan pourra être réalisé. Le type de milieu ouvert entretenu, la date, le lieu, des photos avant / après, le temps passé, la superficie des milieux ouverts entretenus et la quantité de rémanents coupés exportés pourront être mis en avant.

**Opération O25 :
Maintenir des secteurs de sénescence et de bois mort**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (H) : Conserver et développer les habitats remarquables favorables à la faune

Acteur(s) en charge de l'opération : Service des espaces verts de la commune de Meaux

Financement : Ville de Meaux

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Formation des îlots sénescents et bois mort entièrement réalisés	Formation des îlots sénescents, bois mort et bilan réalisés

Evaluation de l'action : Superficie des îlots sénescents, quantité de bois mort laissé sur place.

Livrable : /

Description de l'action :

La direction des Espaces verts de la commune de Meaux entretiendra des îlots sénescents et de bois mort sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Les îlots de sénescence sont des zones laissées en libre évolution. Les îlots ou le bois mort maintenu sur des parcelles permettent de favoriser la biodiversité des milieux forestiers. En effet, certaines espèces (telles que le Pic noir) dépendent des arbres à cavités présents sur le site ou encore la Petite biche, petit coléoptère qui se développe dans le bois mort. Ces espèces sont spécifiques à ce genre d'habitats. C'est pourquoi il est essentiel de maintenir voire développer des îlots de sénescence et laisser du bois mort sur les parcelles.

Chaque année, un bilan sera rédigé. Il comprendra des photos, la quantité d'arbres morts laissés sur site, la superficie des îlots sénescents ainsi que leur localisation.

**Opération O26 :
Favoriser le développement de fruticées**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (H) : Conserver et développer les habitats remarquables favorables à la faune

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux, service des Espaces verts de la commune de Meaux

Financement : Convention CAPM / AVEN GV, ville de Meaux

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Septembre - novembre				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation chantier de plantations commencée	Chantier de plantations et secteurs favorables au développement de fruticées entièrement réalisés	Chantier de plantations, secteurs favorables et analyse réalisés	Chantier de plantations, secteurs favorables, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre d'arbres et arbrisseaux plantés et surface des espaces entretenus pour qu'ils évoluent naturellement vers une fruticée.

Livrable : /

Description de l'action :

L'AVEN du Grand-Voyeux et la direction des Espaces verts de la commune de Meaux, favoriseront le développement de fruticées (lieux où dominent les arbustes et les arbrisseaux) sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Pour cela, des arbres et arbrisseaux pourront être plantés et d'autres espaces pourront être entretenus afin de les laisser évoluer naturellement vers une fruticée. Chaque année, un bilan sera rédigé. Il comprendra des photos, le nombre d'arbres plantés et la surface laissée en libre évolution, le tout cartographié.

Opération 27 :
**Evaluer la possibilité d'intégrer la parcelle agricole "est" dans le zonage
 ZPS Natura 2000**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (I) : Redonner aux espaces agricoles leur fonctionnalité écologique

Acteur(s) en charge de l'opération : Ville de Meaux, AEV de la région Île-de-France, DDT 77, DRIEE, AVEN du Grand-Voyeux et la CAPM

Financement : Convention AVEN GV / CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

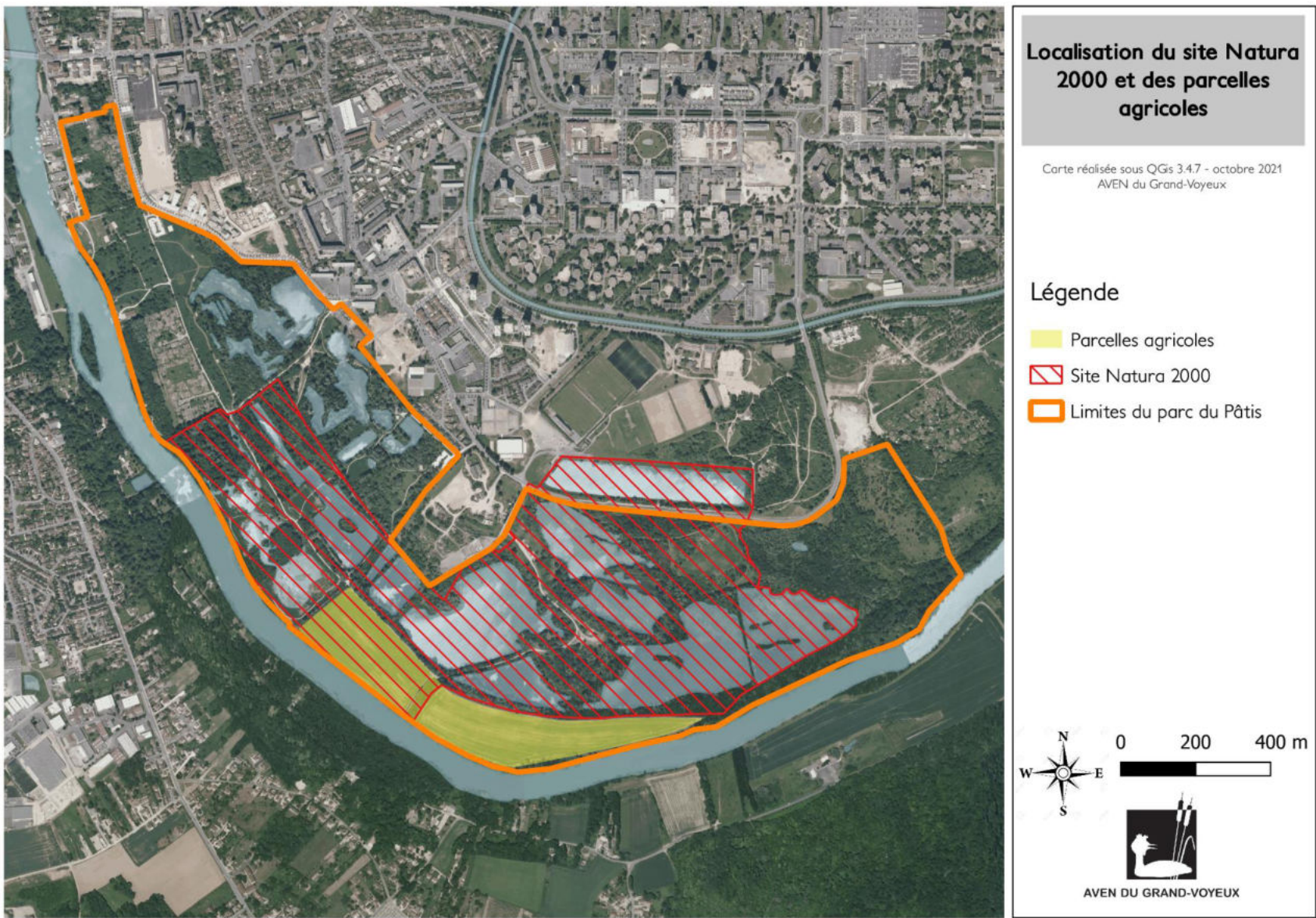
Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, première réunion réalisée	Réunions, échanges et concertation entièrement réalisés	Réunions, échanges, concertation et analyse réalisés	Réunions, échanges, concertation, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Parcelle agricole « est » intégrée au site Natura 2000

Livrable : /

Description de l'action :

La possibilité d'intégrer la parcelle agricole « est » dans le dispositif Natura 2000 sera étudiée. Cette parcelle est gérée par le même agriculteur et a les mêmes pratiques que celle situées à l'ouest. Toutefois, des inventaires naturalistes ainsi qu'un dossier technique expliquant pourquoi cette parcelle doit être intégrée au dispositif devront être réalisés.



**Opération O28 :
Restaurer la fonction de zones d'expansion de crues des parcelles agricoles**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (I) : Redonner aux espaces agricoles leur fonctionnalité écologique

Acteur(s) en charge de l'opération : Agence de l'eau Seine-Normandie, Ville de Meaux, DDT 77, AAPPMA du Pays de Meaux, FDPPMA 77, AVEN du Grand-Voyeux, AEV de la région Île-de-France et CAPM

Financement : Ville de Meaux, DDT 77, AAPPMA du Pays de Meaux, FDPPMA 77, Convention CAPM / AVEN GV, AEV de la région Île-de-France, Agence de l'eau Seine-Normandie et CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Echanges, réunion et compte rendu réalisés comprenant les propositions et leurs analyses	Projet de restauration mis en œuvre

Evaluation de l'action : Surface agricole restaurée.

Livrable : /

Description de l'action :

Actuellement dégradée, la fonctionnalité écologique des parcelles agricoles sera améliorée (voir carte localisation des parcelles agricoles à l'O27) par la mise en œuvre d'un projet de restauration des zones humides.

Ce projet prendra la forme d'une note présentée aux élus. Cette note détaillera les intérêts hydrologiques, écologiques et sociaux apportés par la restauration de la fonction d'expansion de crues. Pour ce faire, plusieurs solutions seront envisagées et discutées, dont :

- La conversion des parcelles agricoles en prairies permanentes
- L'implantation d'un système de haies bocagères

**Opération O29 :
Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (I) : Redonner aux espaces agricoles leur fonctionnalité écologique

Acteur(s) en charge de l'opération : Ville de Meaux, AEV de la région Île-de-France, AVEN du Grand-Voyeux et les exploitants agricoles

Financement : Convention CAPM / AVEN GV, ville de Meaux.

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation des réunions commencée	Réunions, échanges et concertation entièrement réalisés	Réunions, échanges, concertation et analyse réalisés	Réunions, échanges, concertation, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Surface concernée par l'agriculture raisonnée

Livrable : /

Description de l'action :

La ville de Meaux, l'AEV de la région Île-de-France, l'AVEN du Grand-Voyeux et les exploitants agricoles échangeront sur les techniques agricoles pouvant être mises en place sur les deux parcelles agricoles au parc naturel du Pâtis (voir la localisation des parcelles agricoles à l'O27). Des techniques devront être trouvées afin de garantir le respect de l'environnement. Un plan de gestion pourra être mis en place avec les exploitants agricoles afin de limiter les intrants et le lessivage des parcelles en période de crue. L'implantation de haies sur les bords des parcelles pourra être envisagée.

A la suite de ces réunions et échanges, un bilan sera rédigé afin de faire le point sur les diverses propositions respectueuses de l'environnement. La localisation, un descriptif des propositions et leurs analyses seront mis en avant dans le document.

**Opération O30 :
Entretien le chenal et les connexions entre les plans d'eau**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (J) : Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique et écologique de la Noue

Acteur(s) en charge de l'opération : Service des Espaces verts de la ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux et la CAPM

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux et la CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Septembre – novembre				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation chantier commencée	Chantier entièrement réalisé	Chantier et analyse réalisés	Chantier, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre d'actions d'entretien du chenal.

Livrable : /

Description de l'action :

La direction des Espaces verts de la ville de Meaux, l'AAPPMA du Pays de Meaux et la CAPM entretiendront le chenal assurant la connexion Marne-Noue. Pour cela, des chantiers participatifs pourront être mis en place avec un curage et l'exploitation des embâcles. Cette connexion permet aux brochets de se reproduire sur le parc naturel du Pâtis, de limiter la période de ressuyage (assèchement) et facilite la montée des eaux en période de crue.




Après les chantiers, un bilan sera rédigé afin de faire le point sur l'entretien et sa viabilité. La localisation, un descriptif du chantier et des méthodes utilisées seront détaillés et analysés dans le document.

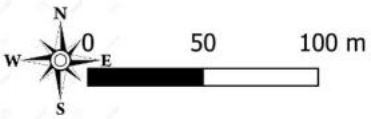


Localisation de la connexion Marne-Noue

Carte réalisée sous QGIS 3.10 - Octobre 2021
AVEN du Grand-Voyeux

Légende

-  Connexion Marne-Noue
-  Surfaces en eau
-  Limites du parc du Pâtis



AVEN DU GRAND-VOYEUX

Opération O31 :
Evaluer la possibilité de création de hauts-fonds exondés en été et inondés en hiver

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (J) : Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique et écologique de la Noue

Acteur(s) en charge de l'opération : Service des espaces verts de la ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, FDPPMA 77 et la CAPM

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, FDPPMA 77 et la CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Septembre – novembre				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation chantier commencée	Chantier entièrement réalisé	Chantier et analyse réalisés	Chantier, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Surface de hauts-fonds créés.

Livrable : /

Description de l'action :

Des hauts-fonds exondés en été et inondés en hiver seront créés sur le secteur de la Noue (voir localisation carte de l'O30). La création de hauts-fonds se fera dans une zone peu profonde entre la Marne et la Noue. Essentiellement composés d'éléments rocheux, ils peuvent parfois être meubles dû à l'accumulation de sables, graviers ou galets.

Après les interventions, un bilan sera rédigé afin de faire le point sur la création des hauts-fonds. La localisation, un descriptif du chantier et les méthodes utilisées seront détaillés et analysés dans le document.

Opération O32 :
Evaluer la possibilité d'un marnage et d'un ressuyage sur le secteur de la Noue

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (J) : Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique et écologique de la Noue

Acteur(s) en charge de l'opération : VNF, Service des espaces verts de la ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, FDPPMA 77, DDT 77 et la CAPM

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, FDPPMA 77, VNF, DDT 77 et la CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Concertation entièrement réalisée	Concertation, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de réunions de concertation.

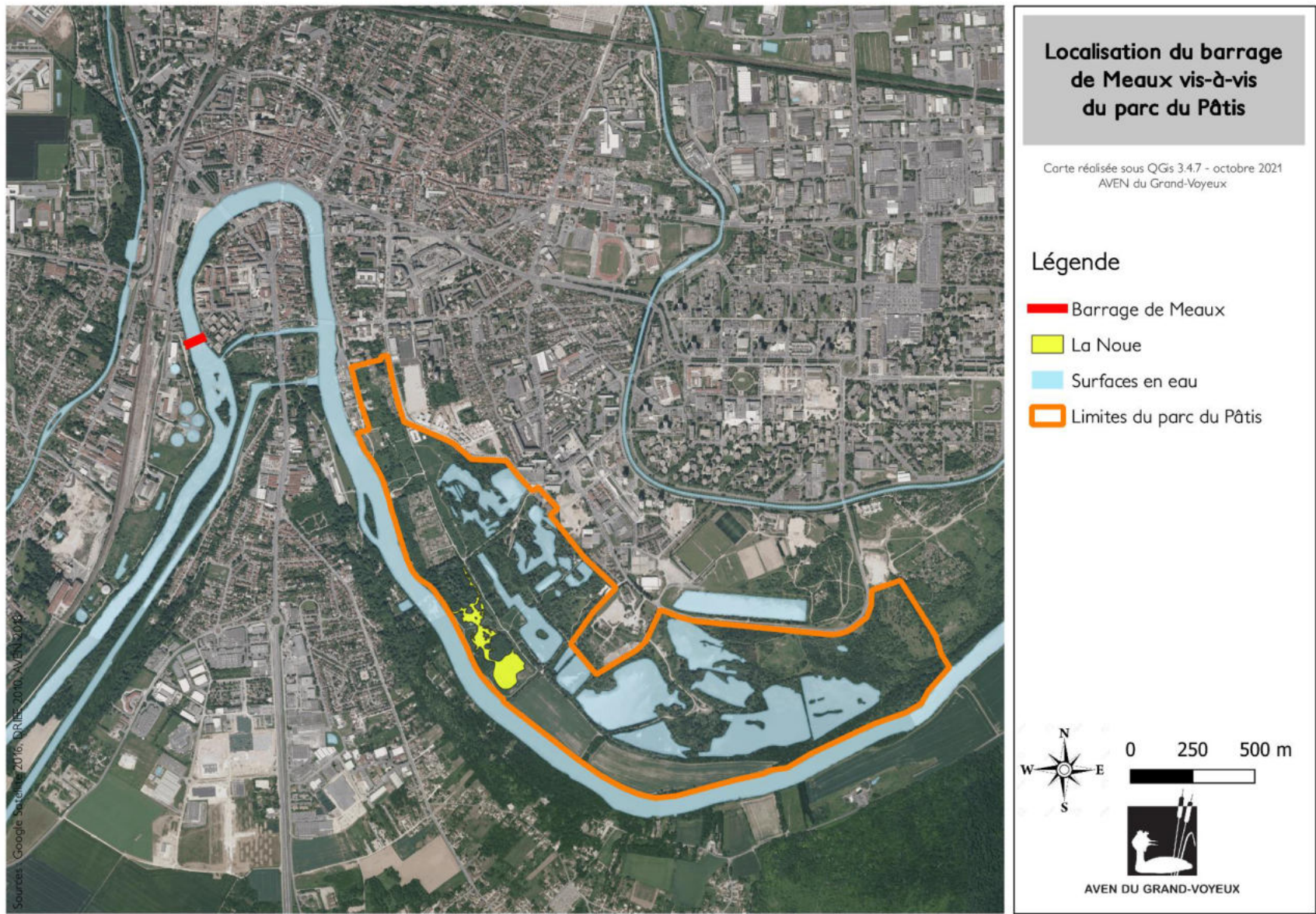
Livrable : /

Description de l'action :

La possibilité de mettre en place un marnage et un ressuyage sur le secteur de la Noue sera évaluée. Mettre en place un marnage consiste à faire fluctuer le niveau d'eau d'un cours d'eau ou plan d'eau, l'étang de la Noue dans notre cas. Le ressuyage est une technique pour assécher un plan d'eau. De telles techniques peuvent s'avérer nécessaires pour le cycle de vie du Brochet. En effet, il ne se reproduit que dans les frayères de 20 cm à 1 m. Ces frayères doivent également idéalement n'être en eau que 2 ou 3 années sur 5 pour éviter le cannibalisme entre les brochetons de l'année et ceux de l'année *n-1* ([Fédération de pêche de Seine-et-Marne](#)).

Des réunions de concertation seront menées pour envisager le projet en prenant en compte le contexte réglementaire et écologique.

Un bilan sera rédigé afin de voir si la création d'un marnage et d'un ressuyage est envisageable. La localisation du projet, les propositions et la méthodologie utilisée seront détaillées et analysées dans le document.



**Opération O33 :
Rouvrir et maintenir les zones ouvertes de la Noue**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (J) : Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique et écologique de la Noue

Acteur(s) en charge de l'opération : Service des espaces verts de la ville de Meaux, l'AEV de la région Île-de-France, l'AVEN du Grand-Voyeux, AAPPMA du Pays de Meaux, FDPPMA 77, DRIEE et la CAPM.

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, FDPPMA 77, Convention CAPM / AVEN GV, DRIEE

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Octobre - décembre				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation chantier commencée	Chantier entièrement réalisé	Chantier et analyse réalisés	Chantier, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Surface rouverte, nombre de chantiers participatifs.

Livrable : /

Description de l'action :

Le secteur de la Noue (voir localisation carte de l'O32) a déjà fait l'objet de plusieurs chantiers bénévoles de réouverture. Il sera étudié la possibilité de mettre en place une intervention de plus grande ampleur en faisant intervenir un prestataire. Ces chantiers devront être le plus respectueux possible de l'environnement. La réouverture pourra être réalisée à l'aide d'outils manuels mais aussi mécaniques (tronçonneuses, broyeur...) qui devront être le moins polluant possible.

Un bilan sera rédigé. La localisation, un descriptif du chantier et les méthodes utilisées seront détaillés et analysés dans le document.

**Opération O34 :
Etudier la faisabilité de restaurer les frayères à brochet
en bord de Marne**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (K) : Intégrer les enjeux piscicoles sur les secteurs favorables à la reproduction du brochet

Acteur(s) en charge de l'opération : l'AAPPMA du Pays de Meaux, la FDPPMA 77, la DDT 77, la direction des espaces verts de la ville de Meaux, la CAPM, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Financement : Agence de l'eau Seine-Normandie, Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, FDPPMA 77, la DDT 77 et la CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Etude entièrement réalisée	Etude et réunion de restitution auprès des acteurs concernés réalisées

Evaluation de l'action : Nombre de frayères pouvant être restaurées, nombre de réunions de travail réalisées, nombre d'entreprises consultées.

Livrable : /

Description de l'action :

La faisabilité de restaurer une frayère à Brochet sera étudiée. Cette action sera menée sur le secteur de la Noue et au sud est de l'étang aux oiseaux. L'étude comprendra la localisation du ou des projets, le coût, les matériaux et matériel nécessaire à sa réalisation ainsi que les propositions d'entretien et de gestion futures.

Avant et après l'étude, des réunions seront menées avec les acteurs en charge de l'action afin de prendre en compte leur avis et leurs propositions. La FDPPMA sera en charge de rédiger et mener les réunions de lancement et de restitution. Selon les résultats de l'étude et les financements, la ou les restaurations pourront être mises œuvre.

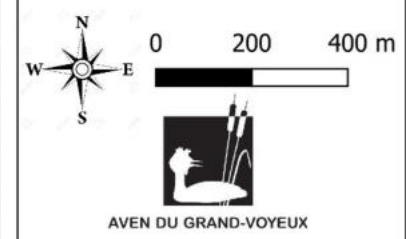


Localisation de l'étang de la Noue et des étangs aux Oiseaux

Carte réalisée sous QGIS 3.4.7 - octobre 2021
AVEN du Grand-Voyeux

Légende

- Etang de la Noue et étangs aux Oiseaux
- Surfaces en eau
- Limites du parc du Pâtis



**Opération O35 :
Retracer l'historique des crues du secteur**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (L) : Prendre en compte les enjeux liés à l'eau et aux inondations

Acteur(s) en charge de l'opération : CAPM

Financement : CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, contact des personnes susceptibles d'avoir des informations	Historique entièrement réalisé	Historique et analyse réalisés	Historique, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de données collectées, nombre d'ouvrages consultés.

Livrable : /

Description de l'action :

La CAPM est chargée de retracer l'historique des crues sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Pour cela, elle devra collecter l'ensemble des données portant sur les crues des dernières années et rédiger un compte rendu. Cet historique comprendra *a minima* des photos avant/pendant crues lorsque c'est possible, la localisation, le niveau d'eau, la période et le nombre de jour de crues.

Une fois ce travail achevé, la synthèse sera diffusée auprès du réseau des partenaires financiers et techniques.

Opération O36 :
Intégrer le parc du Pâtis pour son rôle d'expansion de crues dans le prochain PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (L) : Prendre en compte les enjeux liés à l'eau et aux inondations

Acteur(s) en charge de l'opération : CAPM, DDT 77 et l'EPTB Seine Grands Lacs

Financement : CAPM, DDT 77 et l'EPTB Seine Grands Lacs.

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Démarches engagées pour l'intégration du Parc du Pâtis dans le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes	Parc du Pâtis intégré dans le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes

Evaluation de l'action : Nombre de réunions de travail réalisées, nombre de démarches engagées

Livrable : /

Description de l'action :

Les démarches d'intégration du parc naturel du Pâtis au sein de ce document cadre seront menées.

**Opération O37 :
Etudier la faisabilité et mettre en œuvre des techniques curatives pour la
flore envahissante**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (M) : Surveiller et contrôler les espèces envahissantes et indésirables

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux, direction des espaces verts de la ville de Meaux et la CAPM

Financement : Ville de Meaux, Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, partie bibliographie réalisée	Méthodes curatives mises en place	Méthodes curatives et analyses réalisées	Méthodes curatives, analyses et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Surface d'espèces végétales invasives supprimées, volume de rémanents exportés.

Livrable : /

Description de l'action :

Cette action sera menée l'ensemble du parc naturel du Pâtis. L'AVEN du Grand-Voyeux sera chargée d'orienter les mesures relatives à la gestion des espèces végétales invasives. Elle dressera un bilan et fera une réunion de restitution auprès de la CAPM et du service des Espaces verts. Ces derniers mettront en œuvre les techniques curatives pouvant être mis en place sur le territoire. Un bilan régulier sera réalisé. La localisation des actions, la technique mise en place ainsi qu'une analyse et ses résultats seront détaillés dans le document.

**Opération O38 :
Accompagner les régulations de mammifères**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (M) : Surveiller et contrôler les espèces envahissantes et indésirables

Acteur(s) en charge de l'opération : Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne, la ville de Meaux, l'AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne, la ville de Meaux, convention AVEN GV / CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Septembre –mars				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Accompagnement réalisé	Accompagnement et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre d'échanges avec les opérateurs de régulation.

Livrable : /

Description de l'action :

Chaque année, des battues administratives afin de réguler la population de sangliers sur le parc naturel du Pâtis sont organisées. Ainsi, l'AVEN du Grand-Voyeux et la ville de Meaux aideront la fédération de chasse à limiter l'impact des battues sur les espèces rares et menacées présentes sur le site.

**Opération O39 :
Canaliser le flux des usagers sur les sentiers et itinéraires dédiés**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (N) : Favoriser une gestion écologique des milieux

Acteur(s) en charge de l'opération : Service des Espaces verts de la ville de Meaux, CAPM, l'AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Ville de Meaux, CAPM, Convention AVEN GV/CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

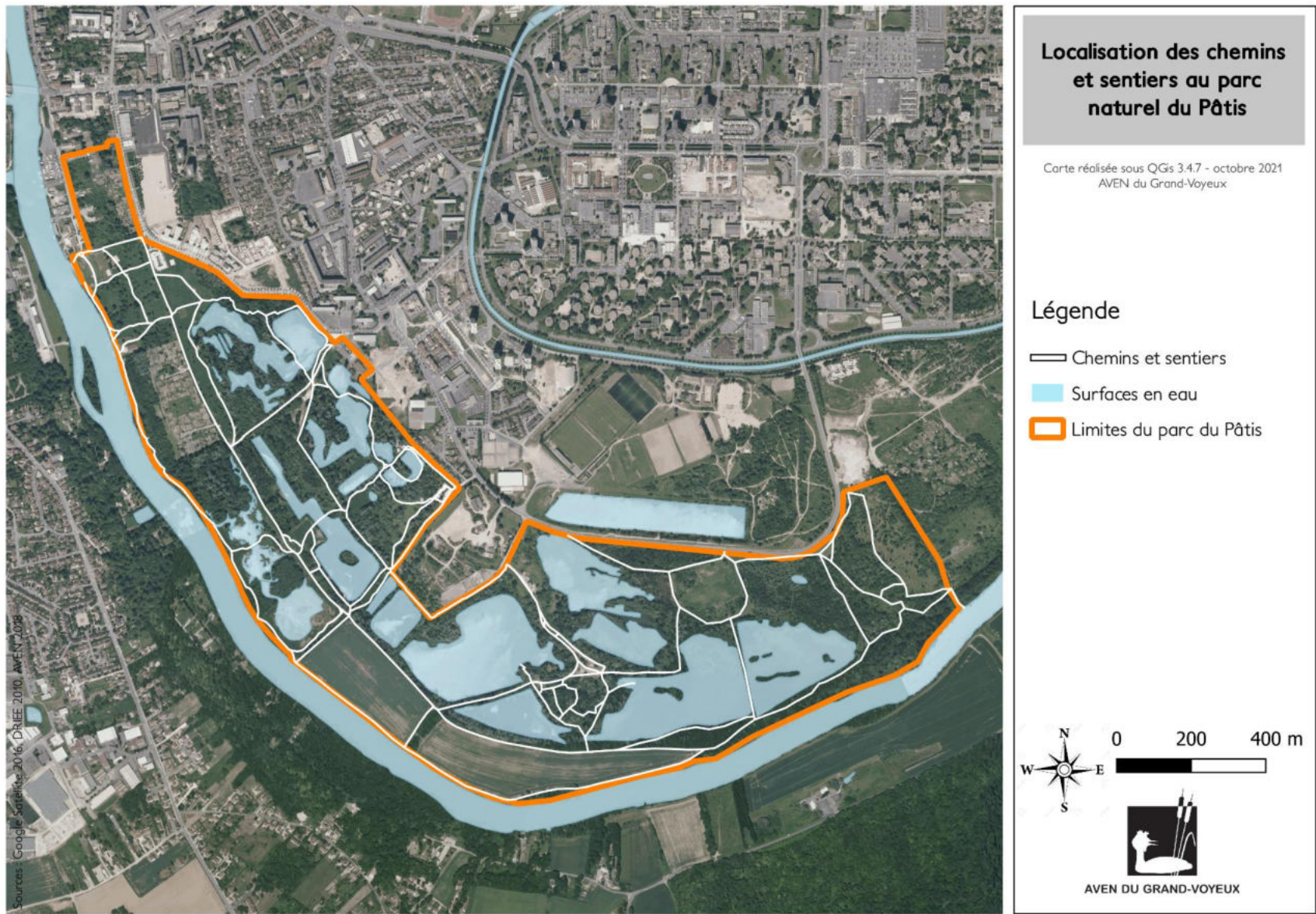
Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, matériel nécessaire acheté	Chantier entièrement réalisé	Chantier et analyse réalisés	Chantier, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Linéaire de chemins entretenus régulièrement.

Livrable : /

Description de l'action :

Les sentiers et les itinéraires présents sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis seront entretenus régulièrement afin de canaliser les usagers. Des poteaux avec des cordelettes, des palissades végétales et des panneaux d'information complémentaires pourront être aménagés aux points sensibles du parc (aux abords de la Noue, sur la digue de l'étang aux Oiseaux...) pour informer les usagers des enjeux ornithologiques du parc.



**Opération O40 :
Mettre en œuvre une gestion différenciée sur les espaces fréquentés**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (N) : Favoriser une gestion écologique des milieux

Acteur(s) en charge de l'opération : Service des espaces verts de la ville de Meaux

Financement : Ville de Meaux, Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Gestion différenciée mise en place	Gestion différenciée, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Surface convertie en gestion différenciée.

Livrable : /

Description de l'action :

Une gestion différenciée sur les espaces fréquentés de la partie ouest du parc naturel du Pâtis sera mise en place. En effet, cette partie du parc est régulièrement entretenue du fait de sa forte fréquentation. Certains espaces continueront d'être entretenus toutes les deux à trois semaines durant la période estivale tandis que d'autres seront entretenus une fois par an, plus tardivement. Cette technique permet d'accroître la biodiversité sur le territoire en aidant les insectes, les oiseaux et petits mammifères à se nourrir, se déplacer et se reproduire plus facilement.

**Opération O41 :
Comblers et limiter la création de chemins sauvages**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (N) : Favoriser une gestion écologique des milieux

Acteur(s) en charge de l'opération : Service des espaces verts de la ville de Meaux

Financement : Ville de Meaux

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Chemins sauvages identifiés	Chemins sauvages identifiés, comblés et limités

Evaluation de l'action : Nombre et linéaire de chemins comblés.

Livrable : /

Description de l'action :

La direction des Espaces verts de la ville de Meaux comblera et limitera les chemins sauvages sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Pour cela, elle devra les identifier et agir dans la mesure du possible avec des matériaux naturels trouvés sur site (branchages, troncs abattus...). Les chemins sauvages peuvent occasionner une gêne pour la faune locale. En effet, certaines espèces sont sensibles au dérangement telles que la Sterne pierregarin ou encore le Blongios nain. Le dérangement peut limiter voire interrompre la période de nidification chez l'individu et l'inciter à quitter le parc naturel du Pâtis, ce qui participerait à une diminution de la biodiversité locale rare et menacée.

**Opération O42 :
Assurer une cohérence entre la gestion des espaces naturels et les enjeux mis en avant par les suivis**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (N) : Favoriser une gestion écologique des milieux

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux, la direction des espaces verts de la ville de Meaux, l'AEV de la région Île-de-France, l'AAPPMA du Pays de Meaux et la FDPPMA 77

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, FDPPMA 77, Convention CAPM / AEV de la région Île-de-France, Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Cohérence entre la gestion des espaces naturels et les enjeux liés aux suivis naturalistes	Cohérence entre la gestion des espaces naturels et les enjeux liés aux suivis naturalistes, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de réunions de concertation entre le service espaces verts et les structures naturalistes.

Livrable : /

Description de l'action :

Une cohérence entre la gestion des espaces naturels et les enjeux liés aux suivis sera assurée. Cette action sera menée sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Pour cela, des réunions de concertation ainsi que des échanges réguliers entre ces acteurs devront être réalisés. Un bilan sera rédigé afin de montrer les éléments concrets et pris en compte pour la réalisation de cette action.

**Opération O43 :
Privilégier la plantation selon le label Végétal Local**

Objectif à long terme n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne

Objectif du plan (N) : Favoriser une gestion écologique des milieux

Acteur(s) en charge de l'opération : Service des espaces verts de la ville de Meaux et AVEN du Grand-Voyeux

Financement : Ville de Meaux, Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, échange avec le pépiniériste participant au label Végétal Local	Plantations selon le label Végétal Local réalisées

Evaluation de l'action : Nombre de projets de plantations réalisées en ayant recourt à des plans labellisés.

Livrable : /

Description de l'action :

Lors d'actions de plantations, la direction des Espaces verts de la ville de Meaux privilégiera la plantation d'essences labellisées Végétal Local dans l'ensemble du parc naturel du Pâtis. L'AVEN du Grand-Voyeux pourra accompagner la direction des Espaces verts dans le choix des espèces à planter. Des réunions de concertation et des échanges réguliers entre ces acteurs et le pépiniériste devront être réalisés.

**Opération O44 :
Intégrer les enjeux avifaunistiques lors de la délimitation des
emplacements de pêche**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (O) : Concilier les activités de la pêche et la quiétude pour l'avifaune

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux, AAPPMA du Pays de Meaux et la CAPM

Financement : AAPPMA du Pays de Meaux, Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Réunions de concertations réalisées	Réunions de concertations entièrement réalisées, enjeux avifaunistiques pris en compte lors de la délimitation des emplacements de pêche

Evaluation de l'action : Nombre d'emplacements déplacés ou modifiés, nombre de réunions de concertation réalisées.

Description de l'action :

La délimitation des emplacements de pêche sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis continuera d'être réalisée en cohérence avec les enjeux naturalistes. Certains emplacements de pêche peuvent, durant la période de nidification, occasionner du dérangement pour la faune locale. Pour cela, des réunions de concertation entre ces acteurs seront réalisées. Les pêcheurs et autres usagers seront également sensibilisés aux enjeux avifaunistiques du site.

En rouge : zones interdites à la pêche

En bleu : zones interdites à la traversée et à la pêche à proximité (secteurs sensibles pour l'avifaune)

Numéros de 1 à 11: emplacement autorisé avec biwy



Figure 35. Emplacements de pêche. Source : Association « Le Martin-Pêcheur du Pays de Meaux »

**Opération O45 :
Renforcer les contrôles en cas de pratiques illicites ou malveillantes**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (O) : Concilier les activités de la pêche et la quiétude pour l'avifaune

Acteur(s) en charge de l'opération : l'AAPPMA du Pays de Meaux, la police municipale de Meaux et l'OFB

Financement : AAPPMA du Pays de Meaux, police municipale de Meaux, OFB

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Mauvais	Moyen	Bon
Opération non commencée	Contrôle entièrement réalisé	Contrôle, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de contrôle effectués

Livrable : /

Description de l'action :

L'AAPPMA du Pays de Meaux, la police municipale de Meaux et l'OFB renforceront les contrôles en cas de pratiques malveillantes sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis.

Cette action consiste à être présent sur le site en veillant au bon comportement des usagers. Des échanges pourront être effectués avec eux lorsqu'un dérangement au sein du parc est constaté. Le but est de les sensibiliser aux enjeux du site en leur rappelant les règles à respecter. En cas d'abus ou refus catégorique, des verbalisations pourront être dressées par les agents assermentés.

Opération O46 :
Encadrer les activités induisant un impact potentiel sur les milieux naturels et espèces sensibles

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (P): Accompagner les usagers à prendre en compte les enjeux environnementaux lors de leurs activités

Acteur(s) en charge de l'opération : Ville de Meaux, AVEN du Grand-Voyeux, CAPM et l'AAPPMA du Pays de Meaux, AEV de la région Île-de-France

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Concertation et avis donnés entièrement réalisés	Concertation et avis donnés et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de réunions de concertation, nombre de projets ayant fait l'objet de mesures d'évitement ou de réduction des nuisances.

Livrable : /

Description de l'action :

Lors de manifestations sportives ou autres évènements pouvant impacter le site, les acteurs devront être tenus informés de ces activités et se concerter afin d'évaluer l'impact potentiel. Cette concertation permettra de donner un avis ou d'émettre des propositions limitant l'impact (date d'intervention, remise en état des chemins en cas de dégradation...).

Opération O47 :
Organiser les courses d'orientation en initiant une approche pédagogique avec les établissements scolaires

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (P): Accompagner les usagers à prendre en compte les enjeux environnementaux lors de leurs activités

Acteur(s) en charge de l'opération : Service des espaces verts de la ville de Meaux, l'AVEN du Grand-Voyeux et les établissements scolaires

Financement : Ville de Meaux, Convention CAPM / AVEN GV, établissements scolaires

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, écoles contactées	Organisation des courses d'orientation entièrement réalisée	Organisation des courses d'orientation et analyse réalisés	Organisation des courses d'orientation, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de courses d'orientation ayant été organisées avec une approche pédagogique.

Livrable : /

Description de l'action :

Des courses d'orientation seront organisées en initiant une approche pédagogique avec les établissements scolaires sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Des réunions de concertation seront réalisées avec les établissements scolaires afin d'étudier le circuit et les enjeux liés aux espaces et espèces présents sur le site.

Opération O48 :
Sensibiliser les usagers du site à la richesse patrimoniale et aux enjeux écologiques

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes

Acteur(s) en charge de l'opération : l'AVEN du Grand-Voyeux, la ville de Meaux et l'AAPPMA du Pays de Meaux

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation des animations - sensibilisations	Sensibilisations entièrement réalisées	Sensibilisations et analyse réalisés	Sensibilisations, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre d'animations réalisées et d'usagers sensibilisés

Livrable : /

Description de l'action :

Des animations seront organisées tout au long de l'année sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis afin de sensibiliser les usagers aux enjeux écologiques.

**Opération O49 :
Mettre en place une charte de tranquillité pour l'avifaune**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes

Acteur(s) en charge de l'opération : Service des espaces verts de la ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, l'AVEN du Grand-Voyeux, l'AEV de la région Île-de-France et la CAPM

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, AEV de la région Île-de-France et Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Mauvais	Moyen	Bon
Opération non commencée	Charte de tranquillité pour l'avifaune entièrement rédigée	Charte de tranquillité pour l'avifaune entièrement rédigée, signée et mis en place par les acteurs locaux

Evaluation de l'action : Nombre d'acteurs adhérant à la charte

Livrable : /

Description de l'action :

Une charte de tranquillité pour l'avifaune sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis sera rédigée en concertation avec les acteurs concernés. Des modèles de chartes existantes et mises en place sur d'autres territoires seront recueillis et analysés. Les acteurs locaux et usagers du site devront en avoir connaissance et la respecter.

**Opération O50 :
Poursuivre les week-ends « Nature propre »**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes

Acteur(s) en charge de l'opération : la ville de Meaux, l'AAPPMA du Pays de Meaux, l'AVEN du Grand-Voyeux, le CS Kayak Meaux et la CAPM

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, Convention CAPM / AVEN GV, CS Kayak Meaux

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation de l'évènement	Week-ends « nature propre » entièrement réalisé	Week-ends « nature propre » et analyse réalisés	Week-ends « nature propre », analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre d'actions menées et de personnes mobilisées, quantité de déchets ramassés et triés.

Livrable : /

Description de l'action :

Les week-ends « nature propre » continueront d'être organisés sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis par l'intermédiaire de chantiers participatifs. L'action portera sur le nettoyage du site. Elle permet de sensibiliser une partie des usagers du site ou de ses alentours.

**Opération O51 :
Réaliser des sorties pédagogiques éco-citoyennes et naturalistes à destination des scolaires**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes

Acteur(s) en charge de l'opération : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, l'AVEN du Grand-Voyeux, SEME, FNE 77 et la CAPM

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, Convention CAPM / SEME, Convention CAPM / AVEN GV, FNE 77

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation des sorties pédagogiques	Sorties pédagogiques entièrement réalisée	Sorties pédagogiques et analyse réalisés	Sorties pédagogiques, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de sorties pédagogiques réalisées et nombre d'enfants sensibilisés.

Livrable : /

Description de l'action :

La ville de Meaux, l'AAPPMA du Pays de Meaux, l'AVEN du Grand-Voyeux, SEME et la CAPM, seront chargés de mettre en place des sorties pédagogiques éco-citoyennes et naturalistes à destination des scolaires sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis. Les sorties pourront prendre la forme de sessions d'observation et d'écoute où les sujets de l'énergie, des déchets ou encore de la faune et la flore locale pourront être abordés. Une réflexion sera également menée sur la création d'un lieu d'accueil des classes avec commodités, facilitant la prise en charge des groupes.

Chaque année, un bilan sera rédigé afin de faire le point sur le nombre de sorties et d'enfants sensibilisés, les lieux et les dates ainsi que les difficultés rencontrées.

**Opération O52 :
Mettre en place les programmes de sciences participatives**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux, SEME et la CAPM

Financement : Convention CAPM / SEME, Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Mai - septembre				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation des programmes de sciences participatives	Programmes de sciences participatives entièrement réalisés

Evaluation de l'action : nombre d'animations concernant les sciences participatives mises en place et nombre de personnes sensibilisées.

Description de l'action :

Différents programmes de sciences participatives déclinés spécifiquement pour les scolaires pourront être mis en place (SPIPOLL, Sauvages de ma rue, ...). L'objectif étant d'apprendre à observer son environnement tout en participant activement à un programme de recherche sur la biodiversité.

**Opération O53 :
Actualiser les panneaux d'informations à destination du public sur les
secteurs fréquentés**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes

Acteur(s) en charge de l'opération : la ville de Meaux, l'AAPPMA du Pays de Meaux, l'AVEN du Grand-Voyeux, l'AEV de la région Île-de-France et la CAPM

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, convention CAPM / AEV et convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion sur le, contenu des panneaux, illustrations... amorcée	Contenu des panneaux et illustrations entièrement réalisés	Impression des panneaux	Pose des panneaux sur le site, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de panneaux d'informations actualisés sur les secteurs fréquentés

Description de l'action :

Les panneaux d'information à destination du public sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis seront mis à jour et de nouveaux panneaux seront mis en place en concertation avec les acteurs concernés.

**Opération O54 :
Mettre en place de panneaux directionnels à destination du public sur les secteurs fréquentés**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes

Acteur(s) en charge de l'opération : la ville de Meaux, l'AAPPMA du Pays de Meaux, l'AVEN du Grand-Voyeux, l'AEV de la région Île-de-France et la CAPM

Financement : Ville de Meaux, AAPPMA du Pays de Meaux, convention CAPM / AEV et convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Mauvais	Moyen	Bon
Opération non commencée	Réflexion sur le contenu des panneaux et les directions souhaitées	Pose des panneaux sur le site, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de panneaux directionnels actualisés et mis en place sur les secteurs fréquentés

Description de l'action :

Les panneaux directionnels à destination du public sur l'ensemble du parc naturel du Pâtis seront mis à jour et de nouveaux panneaux seront mis en place en concertation avec les acteurs concernés.

**Opération O55 :
Favoriser la réduction du nourrissage des oiseaux**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes

Acteur(s) en charge de l'opération : AVEN du Grand-Voyeux et la ville de Meaux

Financement : Ville de Meaux, Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération			
Très mauvais	Mauvais	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, plaquettes et articles de presse commencés	Plaquette, articles de presse entièrement réalisés	Plaquette, article, échange lors des animations et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre et type de documents édités, nombre d'animations où le sujet a été abordé et nombre de participants sensibilisés.

Description de l'action :

Le nourrissage des oiseaux sauvages constitue une réelle menace. Le pain leur provoque des troubles de la digestion et des malformations. La présence de pain dans l'eau déséquilibre et appauvrit l'écosystème des étangs. Afin de sensibiliser les usagers du Pâtis à cette problématique, les acteurs pourront créer des panneaux, des plaquettes, des articles de presse diffusés dans le journal municipal et/ou sur les réseaux sociaux. Aussi, lors des sorties pédagogiques, les participants pourront être sensibilisés en fin d'animation.

Opération O56 :
Communiquer auprès du public sur le rôle des zones humides et des mesures de gestion mises en œuvre

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes

Acteur(s) en charge de l'opération : la ville de Meaux, l'AVEN du Grand-Voyeux et la CAPM

Financement : Ville de Meaux, Convention CAPM / AVEN GV et CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation des outils de communication	Outils de communication entièrement rédigés et diffusés

Evaluation de l'action : Nombre et type de documents édités, nombre d'animations où le sujet a été abordé et le nombre de participants sensibilisés

Description de l'action :

Afin de favoriser la communication auprès des usagers au sujet de la gestion du parc naturel du Pâtis, les acteurs pourront éditer des panneaux et des plaquettes, rédiger des articles de presse dans le journal municipal et/ou sur les réseaux sociaux mais également échanger sur ce sujet avec les participants lors des sorties pédagogiques.

**Opération O57 :
Mettre en place d'une structure permanente accueillant du public**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (Q) : Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes

Acteur(s) en charge de l'opération : la ville de Meaux, l'AVEN du Grand-Voyeux et la CAPM

Financement : Ville de Meaux, Convention CAPM / AVEN GV et CAPM

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, budget validé auprès du conseil municipal	Structure mise en place

Evaluation de l'action : Structure mise en place

Description de l'action :

Les acteurs réfléchiront à la mise en place d'une structure permanente accueillant du public. En effet, plusieurs acteurs dont les écoles et les usagers souhaitent avoir un lieu où pouvoir s'abriter en cas d'intempéries ou de forte chaleur mais également avoir à leur disposition des sanitaires.

**Opération O58 :
Créer un groupe d'échanges et de partage entre naturalistes**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (R) : Animer le réseau naturaliste et favoriser les échanges

Acteur(s) en charge de l'opération : l'AVEN du Grand-Voyeux et l'AEV de la région Île-de-France

Financement : Convention CAPM / AVEN GV, Convention AVEN GV / AEV IDF

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération		
Très mauvais	Moyen	Très bon
Opération non commencée	Groupe d'échange et de partage créé	Groupe d'échange et de partage créé, outils de diffusion mis en place,

Evaluation de l'action : Nombre de participants au sein du groupe

Description de l'action :

Des réflexions seront menées avec les acteurs concernés afin de trouver les outils les plus adaptés comme support de communication en prenant en compte l'existant (pages Facebook, etc.). Des sorties naturalistes pourront également être proposées.

**Opération O59 :
Pérenniser les sorties naturalistes pour le grand public**

Objectif à long terme n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité

Objectif du plan (R) : Animer le réseau naturaliste et favoriser les échanges

Acteur(s) en charge de l'opération : l'AVEN du Grand-Voyeux et la CAPM

Financement : Convention CAPM / AVEN GV

Période d'exécution				
2021	2022	2023	2024	2025
Toute l'année				

Niveau de réalisation de l'opération				
Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Opération non commencée	Réflexion amorcée, préparation du calendrier et des sorties	Sorties entièrement réalisées	Sorties et analyse réalisés	Sorties, analyse et compte rendu réalisés

Evaluation de l'action : Nombre de sorties naturalistes organisées sur l'année et thèmes mis en avant.

Livrable : /

Description de l'action :

La programmation de sorties nature sera conservée telle qu'elle existe actuellement, soit 10 sorties à l'année. Pour cela, le calendrier "Voyage en Pays de Meaux" pourra être mis à jour. On pourra y retrouver les dates, thèmes et un bref descriptif des sorties naturalistes. Ce calendrier pourra être consulté sur le site internet de la commune de Meaux, de la CAPM, de l'AVEN du Grand-Voyeux mais aussi sur les réseaux sociaux.

B.3.2 – Bilan des opérations

OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS DU PLAN	OPERATIONS	ACTEURS	PERIODE	21	22	23	24	25	PROTOCOLE	LOCALISATION	TEMPS / AN	BUDGET	
OBJECTIF n°1 : Renforcer la connaissance naturaliste en fonction des enjeux de conservation	(A) : Connaître la diversité floristique et les végétations	Opération (O1) : Dresser un état des lieux de la flore et des végétations remarquables	AVEN GV	Mars - septembre		x				Inventaires exhaustifs, relevés phytosociologiques	Ensemble du Pâtis	15 jours	Convention CAPM - AVEN GV	
		Opération (O2) : Suivre la roselière	AVEN GV	Septembre - octobre	x		x		x		Roselières (étangs, récifs, grandes roselières, oiseaux, Noue)	2 jours	Convention CAPM - AVEN GV	
		Opération (O3) : Localiser les espèces envahissantes et indésirables	AVEN GV	Mai - septembre		x					Terrain, cartographie	Ensemble du Pâtis	2 jours	Convention CAPM - AVEN GV
	(B) : Maintenir et développer les suivis avifaunistiques en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne	Opération (O4) : Faire un suivi des espèces prioritaires dans le cadre du DOCOB	AVEN GV	Toute l'année	x	x	x	x	x		Points d'écoute et observation, saisie des données, synthèse	Ensemble du Pâtis	6 jours	Convention CAPM - AVEN GV
		Opération (O5) : Faire un suivi standardisé des oiseaux inféodés aux roselières	AVEN GV	Toute l'année	x	x	x	x	x		Points d'écoute et observation, saisie des données, synthèse	Roselières (étangs, récifs, grandes roselières, oiseaux, Noue)	2 jours	Convention CAPM - AVEN GV
		Opération (O6) : Faire un suivi des espèces patrimoniales en période de nidification	AVEN GV	Mars - septembre	x	x	x	x	x		Points d'écoute et observation, saisie des données, synthèse	Ensemble du Pâtis	3 jours	Convention CAPM - AVEN GV
		Opération (O7) : Faire un suivi des populations hivernantes et de la halte migratoire	AVEN GV	Septembre - février		x		x			Points d'écoute et observation, saisie des données, synthèse	Secteur Est du Pâtis	3 jours	Convention CAPM - AVEN GV
	(C) : Connaître l'herpétofaune	Opération (O8) : Faire un suivi des amphibiens	AVEN GV	Recensement : Toute l'année; Suivi février - mai	x	x	x	x	x		Terrain, cartographie; Inspections visuelles, écoute nocturne, nasses	Ensemble du Pâtis	3 jours	Convention CAPM - AVEN GV
		Opération (O9) : Faire un suivi des reptiles	AVEN GV	Pose : septembre - novembre Relevés : avril - septembre	x Pose	x	x	x	x		Chantier de pose des plaques et relevés les autres années	Ensemble du Pâtis	2 jours	Convention CAPM - AVEN GV
	(D) : Connaître l'entomofaune	Opération (O10) : Faire un suivi des odonates	AVEN GV	Mai - septembre	x		x		x		Proctole STELI	Noue et autres secteurs favorables	3 jours	Convention CAPM - AVEN GV
		Opération (O11) : Faire un suivi des rhopalocères et zygènes	AVEN GV	Mai - août	x		x		x		Protocole STERF	Prairies et milieux ouverts	3 jours	Convention CAPM - AVEN GV
			Opération (O12) : Faire un suivi du brochet et évaluer sa reproduction	AAPPMA - Fédé Pêche 77	Avril - mai		x		x		Pêche électrique, inventaire brochetons	Noue	A définir	A définir

OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS DU PLAN	OPERATIONS	ACTEURS	PERIODE	21	22	23	24	25	PROTOCOLE	LOCALISATION	TEMPS / AN	BUDGET
	(E) : Connaître l'ichtyofaune	Opération (O13) : Faire un inventaire de l'ichtyofaune	AAPPMA - Fédé Pêche 77	Septembre - octobre		x		x		Pêche électrique	Noue	A définir	A définir
		Opération (O14) : Etudier les variations et les besoins en eau	AAPPMA - Fédé Pêche 77	Toute l'année	x	x	x	x	x	Pose de sondes à points fixe du parc	Noue, étangs à définir	A définir	A définir
	(F) : Valoriser la connaissance naturaliste	Opération (O15) : Intégrer les données naturalistes dans la base de données Cettia	AVEN GV - AEV - Naturalistes	Toute l'année	x	x	x	x	x	Saisie de données	/	3 jours	Convention CAPM - AVEN
		Opération (O16) : Mettre en avant la connaissance naturaliste auprès du réseau Natura 2000	AVEN GV - AEV	Toute l'année	x	x	x	x	x	Présentation en COPIL - échange régulier avec l'animateur Natura 2000	Ensemble du Pâtis	1 jour	Convention CAPM - AVEN Convention AVEN - AEV
		Opération (O17) : Rédiger un rapport annuel des suivis naturalistes	AVEN GV	Novembre	x	x	x	x	x	Rédaction du rapport	/	5 jours	Convention CAPM - AVEN
OBJECTIF n°2 : Préserver la biodiversité et les habitats remarquables en lien avec le DOCOB de la ZPS des Boucles de la Marne	(G) : Renforcer la présence des espèces d'intérêt communautaire	Opération (O18) : Veiller à la quiétude en périodes sensibles	AVEN GV - AAPPMA - Police municipale	Toute l'année	x	x	x	x	x	Veilles hebdomadaires	Secteur Est du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN Police municipale, AAPPMA
		Opération (O19) : Couper et arracher les ligneux indésirables dans les roselières	AVEN GV - AAPPMA - Espaces verts de la ville de Meaux	Septembre-mars	x	x	x	x	x	Chantiers de réouverture	Noue	2 jours	Convention CAPM - AVEN
		Opération (O20) : Entretenir les îlots favorables à la nidification	AVEN GV - CS Kayak Meaux - Espaces verts de la ville de Meaux	Octobre-février	x	x	x	x	x	Chantiers de réouverture, accès en kayak	Etangs aux Oiseaux et Récifs	2 jours	Convention CAPM - AVEN
	(H) : Conserver et développer les habitats remarquables favorables à la faune	Opération (O21) : Entretenir la mare de la Gironnette	AVEN GV - CAPM	Septembre-novembre	x	x	x	x	x	Chantiers de réouverture	Mare de la Gironnette	2 jours	Convention CAPM - AVEN
		Opération (O22) : Envisager la création de mares	AVEN GV - Espaces verts de la ville de Meaux - CAPM	Septembre-novembre	x					Prospection et creusement de mares Etude de faisabilité	Prairie de la Gironnette et Jardins familiaux	A définir	A définir
		Opération (O23) : Création d'hibernaculum pour les reptiles	AVEN GV - Espaces verts de la ville de Meaux	Septembre-novembre		x				Chantiers	Lisières arbustives favorables	4 jours	Convention CAPM - AVEN + matériaux espaces verts
		Opération (O24) : Maintenir les milieux ouverts	Espaces verts de la ville de Meaux - CAPM	Octobre - Novembre	x	x	x	x	x	Fauche tardive	A définir selon la cartographie des végétations pré-établie	A définir	Ville de Meaux
		Opération (O25) : Maintenir de secteurs de sénescence et de bois mort	Espaces verts de la ville de Meaux	Toute l'année	x	x	x	x	x	Non gestion (sécurisation si nécessaire) et création îlots bois morts	Milieux boisés	A définir	Ville de Meaux
		Opération (O26) : Favoriser le développement de fruticées	AVEN GV - Espaces verts de la ville de Meaux	Septembre-novembre	x	x	x	x	x	Plantations et évolution naturelle	A définir selon la cartographie des végétations pré-établie	A définir	Ville de Meaux

OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS DU PLAN	OPERATIONS	ACTEURS	PERIODE	21	22	23	24	25	PROTOCOLE	LOCALISATION	TEMPS / AN	BUDGET
	Objectif du Plan (I) : Redonner aux espaces agricoles leur fonctionnalité écologique	Opération (O27) : Evaluer la possibilité d'intégrer la parcelle agricole "Est" dans le zonage ZPS Natura 2000	Ville de Meaux - AEV - DDT 77 - DRIEE - AVEN GV - CAPM	Toute l'année	x					Démarches administratives	Parcelle agricole Est	A définir	Convention CAPM - AVEN Ville de Meaux AEV
		Opération (O28) : Restaurer la fonction de zones d'expansion de crues des parcelles agricoles	Ville de Meaux - DDT 77 - AAPPMA - Fédé Pêche 77 - AVEN GV - AEV - Prestataires - Section Pêche Des Communaux - CAPM	Toute l'année	x	x	x	x	x	Concertation	Parcelles agricoles	A définir	A définir
		Opération (O29) : Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement	Ville de Meaux - AEV - AVEN GV - Exploitants agricoles - CAPM	Toute l'année	x	x	x	x	x	Concertation	Parcelles agricoles	A définir	A définir
	(J) : Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique et écologique de la Noue	Opération (O30) : Entretien du chenal et des connexions entre les plans d'eau	Espaces verts de la ville de Meaux - AVEN GV - AAPPMA - CAPM	Septembre - novembre	x	x	x	x	x	Chantiers, curage et exploitation des embacles (assurer le transit des brochets géniteurs, ressuyage, étalement des crues...)	Noue	2 jours	Convention CAPM - AVEN Convention ville Meaux - AAPPMA
		Opération (O31) : Evaluer la possibilité de création de hauts-fonds exondés en été et inondés en hiver	Espaces verts de la ville de Meaux - AAPPMA - Fédé pêche 77 - CAPM	Septembre - novembre	x	x	x	x	x	A définir	Noue	A définir	A définir
		Opération (O32) : Evaluer la possibilité d'un marnage et d'un ressuyage sur le secteur	VNF - AAPPMA - Fédé pêche 77 - Espaces verts de la ville de Meaux - DDT 77 - CAPM	Toute l'année	x	x	x	x	x	Concertation et règlement d'eau (VNF)	Noue, barrage de Meaux	A définir	A définir
		Opération (O33) : Rouvrir et maintenir les zones ouvertes de la Noue	Espaces verts de la ville de Meaux - AEV - AVEN GV - AAPPMA - Fédé pêche 77 - CAPM	Octobre - décembre	x	x	x	x	x	Chantiers de réouverture manuelle - Devis entreprise, marché pour réouverture mécanique	Noue	A définir	A définir
	(K) : Intégrer les enjeux piscicoles sur les secteurs favorables à la reproduction du brochet	Opération (O34) : Etudier la faisabilité de restaurer les frayères à brochet en bord de Marne	AAPPMA - Fédé pêche 77 - DDT 77 - Espaces verts de la ville de Meaux - CAPM	Toute l'année	x	x	x	x	x	Etude de faisabilité	Sud-Est de l'étang aux Oiseaux	A définir	A définir

OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS DU PLAN	OPERATIONS	ACTEURS	PERIODE	21	22	23	24	25	PROTOCOLE	LOCALISATION	TEMPS / AN	BUDGET	
OBJECTIF n°3 : Concilier la fréquentation et les usages avec les enjeux de biodiversité	(L) : Prendre en compte les enjeux liés à l'eau et aux inondations	Opération (O35) : Retracer l'historique des crues du secteur	CAPM	Toute l'année	x					Bibliographie	Ensemble du Pâtis	A définir	A définir	
		Opération (O36) : Intégrer le parc du Pâtis pour son rôle d'expansion de crue dans le TRI (Territoire à risque important d'inondation) de Meaux et dans le prochain PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes	CAPM - DDT 77 - EPTB	Toute l'année	x	x	x	x	x	A définir	Ensemble du Pâtis	A définir	A définir	
	(M) : Surveiller et contrôler les espèces envahissantes et indésirables	Opération (O37) : Etudier la faisabilité et mettre en œuvre des techniques curatives pour la flore envahissante	AVEN GV - Espaces verts de la ville de Meaux - CAPM	Toute l'année	x	x	x	x	x	Bibliographie, retours d'expériences, expérimentations	Ensemble du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN GV Ville de Meaux ?	
		Opération (O38) : Accompagner les régulations de mammifères	Fédération de chasse - Ville de Meaux - AVEN GV	Septembre - mars	x	x	x	x	x	A définir	Ensemble du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN GV Fédération de chasse	
	(N) : Favoriser une gestion écologique des milieux	Opération (O39) : Canaliser le flux des usagers sur les sentiers et itinéraires dédiés	Espaces verts de la ville de Meaux	Toute l'année	x	x	x	x	x	Entretien, signalétique	Ensemble du Pâtis	A définir	Ville de Meaux	
		Opération (O40) : Mettre en œuvre une gestion différenciée sur les espaces fréquentés	Espaces verts de la ville de Meaux	Toute l'année	x	x	x	x	x	Retours d'expériences, application gestion différenciée, Fauche tardive...	Ensemble du Pâtis	A définir	Ville de Meaux	
		Opération (O41) : Combler et limiter la création de chemins sauvages	Espaces verts de la ville de Meaux	Toute l'année	x	x	x	x	x	A définir	Ensemble du Pâtis	A définir	Ville de Meaux	
		Opération (O42) : Assurer une cohérence entre la gestion des espaces naturels et les enjeux mis en avant par les suivis	AVEN GV - Espaces verts de la ville de Meaux - AEV - AAPPMA - Fédé pêche 77	Toute l'année	x	x	x	x	x	Concertation et échange régulier	Ensemble du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN GV Convention CAPM AAPPMA ?	
		Opération (O43) : Privilégier la plantation selon le label Végétal Local	AVEN GV - Espaces verts de la ville de Meaux	Toute l'année	x	x	x	x	x	Choix essences et approvisionnement plantations	Ensemble du Pâtis	A définir	Ville de Meaux Convention CAPM - AVEN GV	
	(O) : Concilier les activités de la pêche et la quiétude pour l'avifaune	Opération (O44) : Intégrer les enjeux avifaunistiques lors de la délimitation des emplacements de pêche	AVEN GV - AAPPMA - CAPM	Toute l'année	x	x	x	x	x	Concertation et sensibilisation des usagers	Secteurs Est du Pâtis	2 jours	Convention CAPM - AVEN GV Convention CAPM - AAPPMA ?	
		Opération (O45) : Renforcer les contrôles en cas de pratiques illicites ou malveillantes	AAPPMA - Police municipale - OFB	Toute l'année	x	x	x	x	x	Veilles et verbalisations par des personnes assermentées	Ensemble du Pâtis	A définir	OFB, Police municipale, AAPPMA	
		(P) : Accompagner les usagers à prendre en compte les enjeux environnementaux lors de leurs activités	Opération (O46) : Encadrer les activités induisant un impact potentiel sur les milieux naturels et espèces sensibles	Ville de Meaux - AVEN GV - AAPPMA	Toute l'année	x	x	x	x	x	Concertation	Ensemble du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN GV Ville de Meaux - Convention CAPM - AAPPMA
			Opération (O47) : Organisation des courses d'orientation en initiant une approche pédagogique avec les établissements scolaires	Espaces verts de la ville de Meaux - AVEN GV - Etablissements scol.	Toute l'année	x	x	x	x	x	Concertation et contacts scolaires	Ensemble du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN GV Ville de Meaux

OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS DU PLAN	OPERATIONS	ACTEURS	PERIODE	21	22	23	24	25	PROTOCOLE	LOCALISATION	TEMPS / AN	BUDGET
	(Q): Développer et accompagner les actions éco-responsables et éco-citoyennes	Opération (O48) : Sensibiliser les usagers du site (associations, services techniques, élus...) à la richesse patrimoniale et aux enjeux écologiques	AVEN GV - Ville de Meaux - AAPPMA	Toute l'année	x	x	x	x	x	Animations pédagogiques, réunions, conférences...	Ensemble du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN ; Convention CAPM - AAPPMA
		Opération (O49) : Mettre en place une charte de tranquillité pour l'avifaune	AVEN GV - AAPPMA - AEV - Espaces verts de la ville de Meaux - CAPM	Toute l'année	x					Concertation et échanges	Ensemble du Pâtis	3 jours	Convention CAPM - AVEN GV
		Opération (O50) : Poursuivre les week-ends « Nature propre »	Ville de Meaux - AVEN GV - CS Kayak Meaux - AAPPMA - CAPM	Toute l'année	x	x	x	x	x	Organisation événementielle	Ensemble du Pâtis	4 jours	Convention CAPM - AVEN GV AAPPMA
		Opération (O51) : Réaliser des sorties pédagogiques éco-citoyennes et naturalistes à destination des scolaires	AVEN GV - SEME - AAPPMA - Ville de Meaux - CAPM	Toute l'année	x	x	x	x	x	Animations pédagogiques	Ensemble du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN GV Convention ville de Meaux - AAPPMA Convention CAPM - SEME
		Opération (O52) : Mettre en place les programmes de sciences participatives	AVEN GV - SEME - CAPM	Mai - septembre	x	x	x	x	x	Protocole SPIPOLL ...	Ensemble du Pâtis	4 jours	Convention CAPM - AVEN GV
		Opération (O53) : Actualiser les panneaux d'informations à destination du public sur les secteurs fréquentés	AVEN GV- AAPPMA - Ville de Meaux - CAPM - AEV	Toute l'année	x	x	x	x	x	Révision des contenus, création de supports	Ensemble du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN GV AEV Ville de Meaux Convention CAPM - AAPPMA
		Opération (O54) : Mettre en place de panneaux directionnels à destination du public sur les secteurs fréquentés	OT, CAPM, Ville de Meaux	Toute l'année	x	x	x	x	x	Révision des contenus, création de supports	Ensemble du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN GV AEV Ville de Meaux Convention CAPM - AAPPMA
		Opération (O55) : Favoriser la réduction du nourrissage des oiseaux	AVEN GV - Ville de Meaux	Toute l'année	x	x	x	x	x	Panneaux, journal municipal, réseaux sociaux, animations, Plaquettes, ...	Ensemble du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN GV
		Opération (O56) : Communiquer auprès du public sur le rôle des zones humides et des mesures de gestion mises en œuvre	Ville de Meaux - CAPM - AVEN GV	Toute l'année	x	x	x	x	x	Panneaux, journal municipal, réseaux sociaux, animations, plaquette de communication, campagnes de communication	Ensemble du Pâtis	A définir	Convention CAPM - AVEN GV
	Opération (O57) : Mettre en place d'une structure permanente accueillant du public	CAPM et AVEN GV	Toute l'année	x	x	x	x	x		Ensemble du Pâtis			

OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS DU PLAN	OPERATIONS	ACTEURS	PERIODE	21	22	23	24	25	PROTOCOLE	LOCALISATION	TEMPS / AN	BUDGET
	(R): Animer le réseau naturaliste et favoriser les échanges	Opération (O58) : Créer un groupe d'échanges et de partage entre naturalistes	AVEN GV - AEV	Toute l'année	x	x	x	x	x	Concertation, création mail, réseaux sociaux	/	3 jours	Convention CAPM - AVEN GV
		Opération (O59) : Pérenniser les sorties naturalistes pour le grand public	AVEN GV - CAPM	Toute l'année	x	x	x	x	x	Calendrier "Voyage en Pays de Meaux"	Ensemble du Pâtis	3-4 jours	Convention CAPM - AVEN GV

SECTION C : Suivi et évaluation des actions

L'évaluation d'un plan de gestion consiste à vérifier le taux de réalisation des opérations et analyser les indicateurs, dans le but d'estimer l'efficacité et la cohérence des opérations du plan de gestion et de voir si ces dernières répondent aux objectifs à long terme définis initialement. Si ce n'est pas le cas, l'évaluation permettra de les identifier et les mettre en avant de nouveaux enjeux, objectifs et opérations potentiels. Pour cela, deux évaluations seront conduites : une évaluation annuelle qui sera le bilan annuel des activités et une évaluation quinquennale du plan de gestion, qui aboutira à la rédaction d'une nouvelle version du plan pour les cinq années suivantes.

C.1 – Calendrier prévisionnel

Le plan de gestion s'étend sur 5 ans. Certaines opérations du plan de gestion sont à effectuer en continu tandis que d'autres ne doivent être réalisées que ponctuellement.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations du plan de gestion et détaille leur réalisation dans le temps.

C.2 - Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie de l'évaluation du plan de gestion s'appuie sur deux indicateurs :

- Les **indicateurs de résultats** (évaluation de l'opération) : permettent de vérifier s'ils ont été atteints ;
- Les **indicateurs de réalisation** technique : permettent de vérifier si les opérations sont atteintes ;

C.3 - Évaluation annuelle et bilan des activités

Le but de cette évaluation est de vérifier si les opérations initialement prévues ont bien été réalisées. Elle prendra la forme d'un rapport annuel d'activité qui pourra être présenté aux acteurs principaux du plan de gestion (CAPM, Service des espaces verts, AAPPMA du Pays de Meaux et Agence des Espaces Verts).

Ce rapport contiendra :

- Le suivi des opérations : si l'évaluation est mauvaise, il sera impératif d'expliquer la ou les raisons (retards, reports, problèmes techniques, financiers, climatiques, sanitaires...). Pour les opérations pédagogiques, le rapport contiendra le déroulement de l'animation, la date, le lieu, le nombre de participants et les éventuelles remarques ou discussions. Des questionnaires de satisfaction pourront être distribués à la fin des animations auprès des scolaires, enseignants et du grand public ;
- Les résultats des suivis écologiques (évolution, écarts par rapport aux objectifs fixés, faits marquants (nouvelles espèces, leur nombre et leurs habitats...)) et la méthodologie utilisée. Concernant cette dernière, il ne faudra pas hésiter à la modifier si elle n'est pas adaptée au site, en expliquant pourquoi et en explicitant la nouvelle méthodologie mise en place. L'objectif est de garder une trace écrite et d'avoir un retour d'expérience sur l'utilisation de ces protocoles.

Une réunion de restitution annuelle, en présence de tous les acteurs du plan de gestion, sera également prévue et reprendra les principaux éléments de ce rapport.

C.4 - Evaluation en milieu et fin de plan

Une évaluation à mi-parcours pourra être réalisée selon la disponibilité des acteurs. Elle permettrait de dresser un bilan des actions déjà réalisées, en cours ou qui restent à faire, et d'analyser l'avancement du plan de gestion. Le niveau de réalisation des opérations sera évalué dans le même temps. Cette évaluation donnera lieu à une révision du plan de gestion à mi-parcours.

L'objectif de l'évaluation finale est de vérifier et contrôler en fin de plan si les objectifs du plan sont atteints et s'ils répondent aux objectifs à long terme. Cette évaluation concerne l'ensemble des opérations. Une nouvelle évaluation finale du niveau de réalisation des opérations sera effectuée. Ce travail nécessite d'être coordonné afin de recueillir les évaluations de chacune des parties prenantes.

Conclusion

Pendant tout le temps de sa mise en œuvre, cette première version du plan de gestion du parc naturel du Pâtis sera amenée à évoluer. Elle permettra d'amorcer une dynamique autour des différents enjeux qui le caractérisent, réaliste concertée et collective, aboutissant à un usage multiple mais respectueux de ses enjeux naturels.

Sitographie

<https://www.ville-meaux.fr/>

<https://www.grandvoyeux.fr/valorisation-des-espaces-naturels/parc-naturel-du-patis>

<https://www.federationpeche77.fr/4348-carte-interactive-complete.htm>

Listes rouges nationales :

- <https://uicn.fr/liste-rouge-oiseaux/>
- https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf
- <https://uicn.fr/liste-rouge-mammiferes/>
- <https://uicn.fr/liste-rouge-reptiles-amphibiens/>
- <https://uicn.fr/liste-rouge-poissons-d-eau-douce/>
- <https://uicn.fr/liste-rouge-papillons-de-jour/>
- <https://uicn.fr/liste-rouge-libellules/>
- <https://uicn.fr/Liste-rouge-ephemeres/>
- <https://uicn.fr/liste-rouge-flore/>
- <https://uicn.fr/liste-rouge-crustaces-d-eau-douce/>

Listes rouges d'Île-de-France :

- <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/liste-rouge-regionale-des-oiseaux-nicheurs-dile-de-france-2018/>
- <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/liste-rouge-regionale-de-la-flore-vasculaire-dile-de-france/>
- <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/liste-rouge-regionale-des-libellules-dile-de-france/>
- <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/liste-rouge-regionale-des-rhopaloceres-et-des-zygenes-dile-de-france-2016/>
- <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/liste-rouge-regionale-des-orthopteres-phasme-et-mante-dile-de-france-2018/>

Les inventaires et suivis à réaliser :

- Protocole STELI :

<http://odonates.pnaopie.fr/steli/>

- Protocole STERF :

http://www.vigienature.fr/sites/vigienature/files/atoms/files/protocole_abrege.pdf

Les clefs de détermination :

<https://www.bestioles.ca/insectes/identifier-odonates.html>

Autres :

Perriat F., Vallet J. et Filoche S. - 2020. Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France, version 3 novembre 2020. Fichier Excel disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>

<https://www.vegetal-local.fr/la-marque>

<https://www.federationpeche77.fr/4228-espace-telechargement.htm> : Rapport d'étude des frayères à brochets sur les axes navigables de Seine-et-Marne

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des oiseaux	1
Annexe 2 : Liste des mammifères.....	9
Annexe 3 : Liste des amphibiens.....	10
Annexe 4 : Liste des reptiles.....	11
Annexe 5 : Liste des arachnides.....	12
Annexe 6 : Liste des champignons	13
Annexe 7 : Liste des insectes.....	14
Annexe 8 : Liste de la flore.....	27
Annexe 9 : Autres espèces.....	32

Annexe 1 : Liste des oiseaux

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat. Nicheur (2016)	LR Rég. Nicheur (2018)	Protection	Déterminant de ZNIEFF	Directive Oiseaux	Rareté	Dernière obs.	LR Nat. Hivernants (2011)	LR Nat. De passage (2011)
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC	NT	Protection nationale			cc	2020	NA	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	LC	NA	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	ar	2020		NA
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	LC	NT		Déterminant ZNIEFF		ar	2017	LC	NA
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	CR	RE		Déterminant ZNIEFF		ar	2020	DD	NA
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>						rr	2019	DD	NA
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2017	NA	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	NT	Protection nationale			c	2019	NA	
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	NA	NA				c	2020	NA	NA
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	NA	NA	Protection nationale		Directive Oiseaux	rr	2019	NA	NA
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LC	VU	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	c	2020		LC
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	NT	VU	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF		r	2020		
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	VU	VU	Protection nationale			c	2020		NA
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	EN	EN	Protection nationale			c	2019		NA
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	NT	CR	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	ar	2018	NA	NA
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2020	NA	NA
Butor blongios	<i>Ixobrychus minutus</i>	EN	EN	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	r	2020		NA

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat. Nicheur (2016)	LR Rég. Nicheur (2018)	Protection	Déterminant de ZNIEFF	Directive Oiseaux	Rareté	Dernière obs.	LR Nat. Hivernants (2011)	LR Nat. De passage (2011)
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	VU	RE	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	r	2018	NA	NA
Calopsitte élégante	<i>Nymphicus hollandicus</i>	NA	NA					2016	NA	NA
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	LC	EN		Déterminant ZNIEFF		c	2020	LC	NA
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	LC	LC		Déterminant ZNIEFF		cc	2020	LC	NA
Canard des Bahamas	<i>Anas bahamensis</i>	NA	NA					2017	NA	NA
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	NA	NA				ar	2019	LC	NA
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	LC	CR		Déterminant ZNIEFF		c	2020	LC	NA
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	NT	Protection nationale			cc	2020	NA	NA
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>						ar	2019	NA	LC
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>			Protection nationale			c	2020	NA	LC
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	LC					ar	2018	NA	LC
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	NT	NA	Protection nationale			c	2020	NA	DD
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2020	NA	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	LC		Protection nationale		Directive Oiseaux	ar	2019	NA	NA
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	LC				c	2020	LC	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	LC				cc	2020	NA	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	NT	Protection nationale			c	2020		DD
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>			Protection nationale		Directive Oiseaux	rrr	2018	EN	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2020	NA	
Dendrocygne fauve	<i>Dendrocygna bicolor</i>			Protection nationale				2020		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat. Nicheur (2016)	LR Rég. Nicheur (2018)	Protection	Déterminant de ZNIEFF	Directive Oiseaux	Rareté	Dernière obs.	LR Nat. Hivernants (2011)	LR Nat. De passage (2011)
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2020	NA	NA
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	LC				cc	2020	LC	NA
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	LC	LC				c	2019		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	VU	NT	Protection nationale			c	2018		NA
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	LC	LC	Protection nationale			ar	2020		NA
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	LC	Protection nationale			cc	2020	NA	NA
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	NT	VU	Protection nationale			c	2020		DD
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	NT	LC	Protection nationale			c	2020		DD
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	LC	LC		Déterminant ZNIEFF		cc	2020	NA	NA
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	VU	CR		Déterminant ZNIEFF		c	2020	LC	NA
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	LC	NT		Déterminant ZNIEFF		c	2020		NT
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	NA		Protection nationale		Directive Oiseaux	rr	2020	NA	NA
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	NA	CR		Déterminant ZNIEFF		ar	2018	NA	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	LC				cc	2020	NA	
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	NT	VU	Protection nationale			ar	2020		DD
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	NT	LC	Protection nationale			c	2016	NA	
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	LC	VU	Protection nationale			c	2019	LC	NA
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	LC	NA	Protection nationale			c	2020	NA	NA
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	LC	VU	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	r	2015		NA

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat. Nicheur (2016)	LR Rég. Nicheur (2018)	Protection	Déterminant de ZNIEFF	Directive Oiseaux	Rareté	Dernière obs.	LR Nat. Hivernants (2011)	LR Nat. De passage (2011)
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC	LC	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF		c	2020	LC	NA
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	NT		Protection nationale		Directive Oiseaux	ar	2020	LC	
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	LC	EN	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF		r	2019	LC	
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	LC	NT	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF		c	2020	NA	
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	LC	LC	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF		c	2020	NA	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC	LC	Protection nationale			cc	2020		
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	LC				c	2020	NA	NA
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	LC	NA				c	2018	LC	
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>						c	2019	LC	NA
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	LC				cc	2020	NA	NA
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC	LC	Protection nationale			ar	2017	NA	
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	NT		Protection nationale			r	2016	LC	
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>			Protection nationale		Directive Oiseaux	r	2019	VU	
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	NT	VU	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	r	2020	NA	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	LC	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF		c	2020	NA	NA
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	LC	NA	Protection nationale		Directive Oiseaux	rr	2020		
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	NT	NT	Protection nationale			c	2020		DD

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat. Nicheur (2016)	LR Rég. Nicheur (2018)	Protection	Déterminant de ZNIEFF	Directive Oiseaux	Rareté	Dernière obs.	LR Nat. Hivernants (2011)	LR Nat. De passage (2011)
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	LC	VU	Protection nationale			c	2020		DD
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT	VU	Protection nationale			c	2020		DD
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC	NT	Protection nationale			c	2020		NA
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	NT	LC	Protection nationale			ar	2019		NA
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC	NT	Protection nationale			c	2020		NA
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT	LC	Protection nationale			cc	2020		DD
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	VU	LC	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	ar	2020	NA	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	LC				cc	2020	NA	NA
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC	NT	Protection nationale			c	2020		NA
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	LC	Protection nationale			cc	2020		NA
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	LC	Protection nationale			cc	2020	NA	NA
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2015		
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2020		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC	NT	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	ar	2019		NA
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	LC	NT	Protection nationale		Directive Oiseaux	ar	2019	NA	NA
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	NT	LC	Protection nationale			c	2020	LC	NA
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	LC	NT		Déterminant ZNIEFF		ar	2020	LC	NA

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat. Nicheur (2016)	LR Rég. Nicheur (2018)	Protection	Déterminant de ZNIEFF	Directive Oiseaux	Rareté	Dernière obs.	LR Nat. Hivernants (2011)	LR Nat. De passage (2011)
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	VU	NA				ar	2019	LC	NA
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	NA	NA					2020		
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	LC	VU	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF		ar	2018		NA
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	LC	EN	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF		r	2017		DD
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2020	NA	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	VU	VU	Protection nationale			c	2020		
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	LC	LC	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	ar	2017		
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC	LC	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	ar	2020		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2020		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	LC				cc	2020		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	NT	VU	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	r	2019	NA	NA
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	DD	LC				cc	2019		
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC	LC				c	2020	NA	NA
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	LC				cc	2020	LC	NA
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	LC	Protection nationale			cc	2020	NA	NA
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	NA	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF		c	2019	DD	NA
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	LC		Protection nationale			ar	2018	NA	NA
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>					Directive Oiseaux	c	2019	LC	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat. Nicheur (2016)	LR Rég. Nicheur (2018)	Protection	Déterminant de ZNIEFF	Directive Oiseaux	Rareté	Dernière obs.	LR Nat. Hivernants (2011)	LR Nat. De passage (2011)
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT	EN	Protection nationale			c	2020		DD
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	LC	Protection nationale			cc	2020	NA	NA
Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	LC	LC				c	2020	NA	NA
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	NT	VU		Déterminant ZNIEFF		ar	2020	NA	NA
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2019	NA	NA
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	NT	LC	Protection nationale			c	2019	NA	NA
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2020		NA
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	LC	Protection nationale			cc	2020	NA	NA
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2019		NA
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC	LC	Protection nationale			cc	2020	NA	NA
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	LC	LC	Protection nationale			c	2020		NA
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	VU	CR	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF		rr	2020		NA
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	LC	LC	Protection nationale			ar	2020		NA
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	VU	CR		Déterminant ZNIEFF		c	2020	LC	NA
Sérin cini	<i>Serinus serinus</i>	VU	EN					2012		NA
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC	LC	Protection nationale			cc	2020		
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	LC	VU	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Oiseaux	c	2020	NA	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Nat. Nicheur (2016)	LR Rég. Nicheur (2018)	Protection	Déterminant de ZNIEFF	Directive Oiseaux	Rareté	Dernière obs.	LR Nat. Hivernants (2011)	LR Nat. De passage (2011)
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	LC	NA	Protection nationale			c	2019	DD	NA
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	LC	CR					2003	NA	NA
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	VU	EN				c	2020		NA
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	LC				cc	2020		NA
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	LC	Protection nationale			cc	2020	NA	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	NT	VU		Déterminant ZNIEFF		c	2020	LC	NA
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	VU	VU	Protection nationale			cc	2020	NA	NA

Annexe 2 : Liste des mammifères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts LR Nationale	Protection	Déterminant ZNIEFF	Rareté	Dernière observation
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC			c	2020
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	LC			c	2020
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	LC			c	2020
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	LC		Déterminant ZNIEFF	r	2017
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA			c	2016
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	NA			c	2014
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT			c	2020
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	NA			c	2020
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	Protection nationale		c	2020
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC			c	2020
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC			c	2020
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC			c	2018

Annexe 3 : Liste des amphibiens

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts LR Nationale (2015)	Protection	Directive Habitat Faune Flore	Déterminant ZNIEFF	Rareté	Dernière observation
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	Protection nationale			c	2019
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	NT	Protection nationale			c	2018
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC	Protection nationale			c	2019
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	Déterminant ZNIEFF	c	2018
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	NT	Protection nationale		Déterminant ZNIEFF	ar	2017

Annexe 4 : Liste des reptiles

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts LR Nationale (2015)	Protection	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière observation
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	Protection nationale		c	2019
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	c	2018
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	LC	Protection nationale		c	2019
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles ogien	LC	Protection nationale	Directive Habitat Faune Flore	c	2020
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride	NA				2020

Annexe 5 : Liste des arachnides

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts LR	Protection	Rareté	Dernière observation
<i>Araneus diadematus</i>	Épeire diadème				2017
<i>Argiope bruennichi</i>	Épeire frelon				2019
<i>Ebrechtella tricuspidata</i>	Thomise à trois taches				2019
<i>Mangora acalypha</i>	Mangore petite-bouteille				2018
<i>Misumena vatia</i>	Misumène variable				2018
<i>Synema globosum</i>	Thomise Napoléon				2018

Annexe 6 : Liste des champignons

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts LR Nationale	Statuts LR Régionale	Protection	Rareté	Dernière observation
<i>Agaricus arvensis</i>	Agaric des jachères					2017
<i>Agrocybe molesta</i>	Pholiote dure					2016
<i>Auricularia auricula-judae</i>	Oreille de Judas					2020
<i>Hebeloma gigaspermum</i>						2018
<i>Inocybe obsoleta</i>						2018
<i>Inocybe terrifera</i>						2018
<i>Lacrymaria lacrymabunda</i>	Lacrymaire veloutée					2017
<i>Leucoagaricus leucothites</i>	Lépiote pudique					2017
<i>Paxillus involutus</i>	Paxille enroulé					2017
<i>Phellinus robustus</i>	Polypore robuste					2018
<i>Phragmidium rubi</i>						2018
<i>Rhytisma acerinum</i>						2018

Annexe 7 : Liste des insectes

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Acasis viretata</i>	Lobophore verdâtre (La)						ar	2017
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Acentria ephemerella</i>								2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Adela reaumurella</i>								2017
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Agapeta hamana</i>								2020
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Agriphila inquinatella</i>								2016
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Agriphila straminella</i>								2017
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Agrotis exclamationis</i>	Point d'Exclamation (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Alabonia geoffrella</i>								2017
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Alcis repandata</i>	Boarmie recourbée (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Anania coronata</i>								2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Ancylolomia tentaculella</i>								2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Asthenes anseraria</i>	Cidarie du Cornouiller (La)						rrr	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Autographa gamma</i>	Gamma (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Bembecia ichneumoniformis</i>	Sésie ichneumon (La)						ar	2018
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Brachylomia viminalis</i>	Noctuelle de l'Osier						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Cabera exanthemata</i>	Cabère pustulée (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Cabera pusaria</i>	Cabère virginale (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Campaea margaritaria</i>	Céladon (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Camptogramma bilineata</i>	Brocatelle d'or (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Catocala fulminea</i>	Lichénée jaune (La)						r	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Catocala nupta</i>	Mariée (La)						c	2020
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Celypha lacunana</i>								2018
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Chiasmia clathrata</i>	Réseau (Le)						cc	2018

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Chloroclystis v-ata</i>	Eupithécie couronnée (L')						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Chrysoteuchia culmella</i>								2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Cosmia trapezina</i>	Trapèze (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Cossus cossus</i>	Cossus gâte-bois (Le)						ar	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Crambus lathoniellus</i>								2016
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Crambus perlellus</i>								2016
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Craniophora ligustri</i>	Troënière (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Crassa tinctella</i>								2016
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Cryphia algae</i>	Bryophile vert-mousse (La)						r	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Cyclophora punctaria</i>	Ephyre ponctuée (L')						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Cydia amplana</i>								2016
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Deilephila elpenor</i>	Grand Sphinx de la Vigne (Le)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Deltote pygarga</i>							cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Diacrisia sannio</i>	Bordure ensanglantée (La)						ar	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Drepana curvatula</i>	Incurvé (L')						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Dysstroma truncata</i>	Cidarie roussâtre (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Earias clorana</i>	Halias du Saule (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Eilema complana</i>	Manteau à tête jaune (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Eilema griseola</i>	Lithosie grise (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Ematurga atomaria</i>	Phalène picotée (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Endotricha flammealis</i>								2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Epirrhoe alternata</i>	Alternée (L')						cc	2017
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Erannis defoliaria</i>	Hibernie défeuillante (L')						c	2016
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Euchoeca nebulata</i>	Cidarie de l'Aulne (La)						ar	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Euclidia glyphica</i>	Doublure jaune (La)						c	2020
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Eulithis prunata</i>	Cidarie du Prunier (La)						c	2019

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Eupithecia haworthiata</i>	Eupithécie de la Clématite (L')						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée (L')					Directive Habitat Faune Flore	c	2018
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Euplexia lucipara</i>	Luisante (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Gillmeria ochrodactyla</i>								2015
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Gluphisia crenata</i>	Crénelée (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Grapholita coronillana</i>								2016
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Habrosyne pyritoides</i>	Râtissée (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Hemitheia aestivaria</i>	Phalène sillonnée (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Herminia tarsicrinalis</i>	Herminie de la Ronce (L')						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Homoeosoma sinuella</i>								2020
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Horisme tersata</i>	Horisme élégant (L')						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Hydriomena furcata</i>	Larentie lavée (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Hydriomena impluviata</i>	Larentie arrosée (La)						ar	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Hypomecis punctinalis</i>	Boarmie pointillée (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Idaea aversata</i>	Impolie (L)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Idaea biselata</i>	Truie (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Idaea degeneraria</i>	Acidalie dégénérée (L')						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Idaea dimidiata</i>	Acidalie écussonnée (L')						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Idaea fuscovenosa</i>	Acidalie familière (L')						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Idaea ochrata</i>	Acidalie ocreuse (L')						ar	2020
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Idaea rusticata</i>	Acidalie campagnarde (L')						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Ipimorpha retusa</i>	Cosmie rétuse (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Lacanobia oleracea</i>	Noctuelle des Potagers (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Lasiocampa quercus</i>	Bombyx du Chêne (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Laspeyria flexula</i>	Crochet (Le)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Ligdia adustata</i>	Phalène du Fusain (La)						cc	2019

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Lomaspilis marginata</i>	Bordure entrecoupée (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Lymantria dispar</i>	Disparate (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Macaria alternata</i>	Philobie alternée (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Macrochilo cribrumalis</i>	Herminie pointillée (L')						ar	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx (Le)						cc	2015
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Meganola albula</i>	Nole blanchâtre (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Mimas tiliae</i>	Sphinx du Tilleul (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Mythimna albipuncta</i>	Point blanc (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Mythimna impura</i>	Leucanie souillée (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Mythimna pallens</i>	Leucanie blafarde (La)						cc	2017
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Mythimna straminea</i>	Leucanie paillée (La)						ar	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Nematopogon swammerdamella</i>								2017
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Noctua janthina</i>	Casque (Le)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Noctua pronuba</i>	Hibou (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Nola aerugula</i>	Nole ravaudée (La)						ar	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Nomophila noctuella</i>								2017
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Notocelia uddmanniana</i>								2018
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Ochropleura plecta</i>	Cordon blanc (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Olethreutes arcuella</i>								2018
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Oligia latruncula</i>	Trompeuse (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Oligia strigilis</i>	Noctuelle du Dactyle (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Oncocera semirubella</i>								2017
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Opisthograptis luteolata</i>	Citronnelle rouillée (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Ostrinia nubilalis</i>								2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Pammene aurita</i>								2020

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Paranthrene tabaniformis</i>	Petite Sésie du Peuplier (La)						ar	2015
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Parapoynx stratiotata</i>								2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Pasiphila rectangulata</i>	Eupithécie rectangulaire (L')						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	Boarmie rhomboïdale (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Pleuroptya ruralis</i>								2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Polyphaenis sericata</i>	Noctuelle du Camérisier (La)						ar	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Pseudargyrotoza conwagana</i>								2016
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Pterophorus pentadactylus</i>								2015
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Pterostoma palpina</i>	Museau (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Ptilodon cucullina</i>	Capuchon (Le)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Pyrausta aurata</i>								2020
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Pyrausta despicata</i>								2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Pyrausta purpuralis</i>								2016
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Pyropteron chrysidiforme</i>	Sésie de l'Oseille (La)						ar	2018
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Saturnia pavonia</i>	Petit Paon de Nuit (Le)						c	2018
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Scoliopteryx libatrix</i>	Découpure (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Scopula immutata</i>	Acidalie des pâturages (L')						ar	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Scopula nigropunctata</i>	Acidalie étrille (L')						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Scopula ornata</i>	Acidalie ornée (L')						ar	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Scotopteryx chenopodiata</i>	Phalène de l'Ansérine (La)						c	2016
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Sideridis reticulata</i>	Noctuelle de la Saponaire (La)						ar	2018
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Siona lineata</i>	Divisée (La)						c	2018

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Spilosoma lubricipeda</i>	Ecaille tigrée (L')						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Stegania trimaculata</i>	Stéganie du peuplier (La)						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Synanthedon formicaeformis</i>	Sésie fourmi (La)						c	2018
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Synaphe punctalis</i>								2015
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Thaumetopoea processionea</i>	Processionnaire du Chêne (La)						c	2020
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Thyatira batis</i>	Batis (La)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Thyris fenestrella</i>	Pygmée (Le)						r	2018
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Tyria jacobaeae</i>	Goutte-de-sang						c	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Xestia c-nigrum</i>	C-noir (Le)						cc	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Zygaena ephialtes</i>	Zygène de la Coronille variée (La)		VU		Déterminant ZNIEFF		r	2019
Lépidoptères	Hétérocères	<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène du Pied-de-Poule (La)		LC		Déterminant ZNIEFF		pc	2017
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour (Le)	LC	LC				cc	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue (La)	LC	LC				cc	2019
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore (L')	LC	LC				c	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Apatura illia</i>	Petit Mars changeant (Le)	LC	LC		Déterminant ZNIEFF		pc	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Apatura iris</i>	Grand mars changeant (Le)	LC	LC		Déterminant ZNIEFF		pc	2018
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique (La)	LC	LC				ac	2019
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne (Le)	LC	LC				c	2019
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail (Le)	LC	LC				ac	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce (Le)		LC		Déterminant ZNIEFF		ar	2019
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée (L')	LC	LC		Déterminant ZNIEFF		pc	2019
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns (L')	LC	LC				c	2020

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun (Le)	LC	LC				c	2018
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Colias crocea</i>	Souci (Le)		LC				ac	2019
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie (Le)	LC	LC		Déterminant ZNIEFF		pc	2008
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron (Le)	LC	LC				c	2019
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé (Le)	LC	NT	Protection régionale	Déterminant ZNIEFF		ac	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade du Lotier (La)	LC	LC				ac	2019
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun (Le)	LC	LC				ac	2018
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil (Le)	LC	LC				cc	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil (Le)	LC	LC		Déterminant ZNIEFF		c	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine (La)	LC	LC				ac	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Papilio machaon</i>	Machaon (Le)	LC	LC				c	2019
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis (Le)	LC	LC				cc	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou (La)	LC	LC				c	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet (La)	LC	LC				c	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave (La)	LC	LC				c	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Polygonia c-album</i>	Gamma (Le)	LC	LC				cc	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane (L')	LC	LC				c	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis (L')	LC	LC				c	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Satyrium pruni</i>	Thécla du Prunier (La)	LC	VU		Déterminant ZNIEFF		ar	2018
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain (Le)	LC	LC				cc	2020
Lépidoptères	Rhopalocères	<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons (La)	LC	LC				cc	2019
Orthoptères		<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux						c	2019
Orthoptères		<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste						c	2019
Orthoptères		<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine				Déterminant ZNIEFF		c	2019
Orthoptères		<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières						c	2019

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Orthoptères		<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré						c	2019
Orthoptères		<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères						c	2019
Orthoptères		<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux						c	2018
Orthoptères		<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée						c	2019
Orthoptères		<i>Oedipoda caerulescens</i>	Ædipode turquoise			Protection régionale			c	2016
Orthoptères		<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun						c	2016
Orthoptères		<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéroptère méridional				Déterminant ZNIEFF		ar	2018
Orthoptères		<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée						c	2019
Orthoptères		<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle grisâtre				Déterminant ZNIEFF		c	2019
Orthoptères		<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i>	Criquet des pâtures						c	2019
Orthoptères		<i>Roeseliana roeselii</i>							c	2019
Orthoptères		<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux			Protection régionale	Déterminant ZNIEFF		c	2016
Orthoptères		<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte						c	2019
Odonates		<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue (L')		LC				ac	2018
Odonates		<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte		LC				ac	2020
Odonates		<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printanière (L')		LC		Déterminant ZNIEFF		pc	2015
Odonates		<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes		LC				c	2020
Odonates		<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden		LC		Déterminant ZNIEFF		ac	2019
Odonates		<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant		LC				cc	2020
Odonates		<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jovencelle		LC				c	2016
Odonates		<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe		LC				c	2020
Odonates		<i>Anax imperator</i>	Anax empereur (L')		LC				c	2019
Odonates		<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain (L')		LC				ac	2020

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Odonates		<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant		LC				c	2019
Odonates		<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge		NT		Déterminant ZNIEFF		ac	2016
Odonates		<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée (La)		NT				ac	2014
Odonates		<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique (La)		VU		Déterminant ZNIEFF		ar	2015
Odonates		<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate (Le)		LC				ac	2020
Odonates		<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps (Le)		NT		Déterminant ZNIEFF		ar	2019
Odonates		<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>	Gomphe à forceps septentrional (Le)							2013
Odonates		<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli (Le)		LC		Déterminant ZNIEFF		pc	2017
Odonates		<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable (Le)		NT		Déterminant ZNIEFF		r	2015
Odonates		<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire (Le)		NT		Déterminant ZNIEFF		ar	2011
Odonates		<i>Aeshna grandis</i>	Grande Aesche (La)		NT	Protection régionale	Déterminant ZNIEFF		pc	2019
Odonates		<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun		LC		Déterminant ZNIEFF		ac	2019
Odonates		<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert		LC				c	2020
Odonates		<i>Leucorrhinia caudalis</i>	Leucorrhine à large queue (La)		VU	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	rr	2019
Odonates		<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée (La)		LC				c	2018
Odonates		<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve (La)		LC		Déterminant ZNIEFF		ac	2019
Odonates		<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule quadrimaculée (La)		LC		Déterminant ZNIEFF		ac	2018
Odonates		<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert (La)		LC				ac	2019

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Odonates		<i>Erythromma najas</i>	Naiade aux yeux rouges (La)		NT				pc	2017
Odonates		<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs (L')		LC				r	2019
Odonates		<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuisant (L')		VU		Déterminant ZNIEFF		ar	2018
Odonates		<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun (L')		LC		Déterminant ZNIEFF		pc	2019
Odonates		<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé (L')		LC				c	2020
Odonates		<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu (La)		LC				ac	2015
Odonates		<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe (Le)		LC				ar	2019
Odonates		<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié (Le)		LC				ac	2020
Odonates		<i>Sympetrum danae</i>	Sympétrum noir (Le)		CR	Protection régionale	Déterminant ZNIEFF		r	2014
Odonates		<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin (Le)		LC				c	2020
Hyménoptères		<i>Andrena cineraria</i>								2018
Hyménoptères		<i>Anthidium septemspinusum</i>								2019
Hyménoptères		<i>Apis mellifera</i>	Abeille domestique							2019
Hyménoptères		<i>Bombus lapidarius</i>	Bourdon des pierres						cc	2018
Hyménoptères		<i>Bombus pascuorum</i>	Bourdon des champs						cc	2017
Hyménoptères		<i>Colletes hederæ</i>	Collète du lierre							2018
Hyménoptères		<i>Diplolepis rosæ</i>	Cynips du rosier							2015
Hyménoptères		<i>Ichneumon sarcitorius</i>								2017
Hyménoptères		<i>Isodontia mexicana</i>								2019
Hyménoptères		<i>Lasius brunneus</i>								2016
Hyménoptères		<i>Macrophya crassula</i>								2019
Hyménoptères		<i>Nomada zonata</i>								2020
Hyménoptères		<i>Polistes dominula</i>	Guêpe poliste							2018

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Hyménoptères		<i>Tenthredopsis nassata</i>	Mouche-à-scie perlée							2016
Hyménoptères		<i>Vespa crabro</i>	Frelon d'Europe							2018
Hyménoptères		<i>Vespa velutina</i>	Frelon à pattes jaunes							2018
Hyménoptères		<i>Vespula vulgaris</i>	Guêpe commune							2018
Hémiptères		<i>Aelia acuminata</i>	Punaise à tête allongée							2018
Hémiptères		<i>Beosus maritimus</i>								2017
Hémiptères		<i>Camptopus lateralis</i>	Alydide des genêts							2019
Hémiptères		<i>Carpocoris purpureipennis</i>								2017
Hémiptères		<i>Centrotus cornutus</i>	Demi-diable							2015
Hémiptères		<i>Cercopis vulnerata</i>	Cercope							2016
Hémiptères		<i>Coreus marginatus</i>	Corée marginée							2019
Hémiptères		<i>Corizus hyoscyami</i>	Corise de la jusquiame							2020
Hémiptères		<i>Deraeocoris ruber</i>								2019
Hémiptères		<i>Eurydema oleracea</i>	Punaise verte à raies & rouges ou blanches							2016
Hémiptères		<i>Graphosoma italicum</i>	Punaise arlequin							2020
Hémiptères		<i>Heterotoma planicornis</i>								2019
Hémiptères		<i>Lygus pratensis</i>								2020
Hémiptères		<i>Plagiognathus arbustorum</i>								2019
Hémiptères		<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme							2019
Coléoptères		<i>Agapanthia villosviridescens</i>							c	2018
Coléoptères		<i>Agelastica alni</i>	Galéruque de l'Aulne						ac	2017
Coléoptères		<i>Cantharis pellucida</i>								2019
Coléoptères		<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée (la)						c	2018
Coléoptères		<i>Clytra laeviuscula</i>							c	2019
Coléoptères		<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points						cc	2020

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Coléoptères		<i>Cteniopus sulphureus</i>							ac	2019
Coléoptères		<i>Dorcus parallelipedus</i>	Petite biche						c	2019
Coléoptères		<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique (la)						cc	2015
Coléoptères		<i>Leptura aurulenta</i>	Lepture couleur d'or						ar	2019
Coléoptères		<i>Leptura quadrifasciata</i>							ar	2015
Coléoptères		<i>Malachius bipustulatus</i>	Malachie à deux points							2016
Coléoptères		<i>Oedemera nobilis</i>	Oedemère noble						c	2019
Coléoptères		<i>Oiceoptoma thoracicum</i>	Silphe à corselet rouge				Déterminant ZNIEFF			2020
Coléoptères		<i>Oxythyrea funesta</i>	Drap mortuaire						c	2019
Coléoptères		<i>Phyllobius pomaceus</i>	Charançon de l'Ortie						c	2019
Coléoptères		<i>Rhagozycha fulva</i>	Téléphore fauve							2019
Coléoptères		<i>Rutpela maculata</i>	Lepture tacheté (Le)						c	2019
Coléoptères		<i>Stictoleptura fulva</i>	Lepture fauve						c	2019
Coléoptères		<i>Trichius gallicus</i>	Trichie du rosier						c	2019
Coléoptères		<i>Valgus hemipterus</i>	Cétoine punaise						c	2019
Diptères		<i>Bibio marci</i>	Bibion							2017
Diptères		<i>Bombylius major</i>	Grand bombyle							2018
Diptères		<i>Craneiobia corni</i>								2019
Diptères		<i>Ectophasia crassipennis</i>								2018
Diptères		<i>Empis tessellata</i>	Empis marqueté							2015
Diptères		<i>Episyrphus balteatus</i>								2019
Diptères		<i>Eristalinus aeneus</i>								2017
Diptères		<i>Eristalis arbustorum</i>								2016
Diptères		<i>Eristalis pertinax</i>								2016
Diptères		<i>Eristalis tenax</i>	Eristale gluante							2019
Diptères		<i>Graphomya maculata</i>								2018
Diptères		<i>Helophilus pendulus</i>								2018
Diptères		<i>Helophilus trivittatus</i>								2016
Diptères		<i>Myathropa florea</i>								2018

Ordre	Sous-ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR France	LR IDF	Protection	Dét. ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore	Rareté	Dernière obs.
Diptères		<i>Nephrotoma cornicina</i>								2019
Diptères		<i>Sicus ferrugineus</i>								2019
Diptères		<i>Sphaerophoria scripta</i>								2020
Diptères		<i>Villa hottentotta</i>								2018
Diptères		<i>Volucella zonaria</i>	Volucelle zonée							2017
Diptères		<i>Xanthogramma pedissequum</i>								2019
Ephemères		<i>Ephemera glaucops</i>								2016
Ephemères		<i>Ephemera lineata</i>								2019
Mantoptères		<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse			Protection régionale	Déterminant ZNIEFF		ar	2019
Mécoptères		<i>Panorpa communis</i>	Mouche scorpion						cc	2015
Mécoptères		<i>Panorpa germanica</i>							c	2019
Mécoptères		<i>Panorpa vulgaris</i>							ac	2016

Annexe 8 : Liste de la flore

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Nat.	LR IDF	Protection	Rareté	EEE	Dernière observation
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore				ccc		2019
<i>Achillea millefolium</i>	Sourcils-de-Vénus		LC		ccc		2015
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine		LC		ccc		2018
<i>Azolla filiculoides</i>	Azolla fausse-fougère				rrr	Avérées implantées	2016
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante		LC		cc		2015
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire		LC		ccc		2020
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux		LC		cc		2020
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	LC	LC		ar		2019
<i>Arabis hirsuta</i>	Arabette poilue				ar		2017
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane		LC		cc		2018
<i>Arctium minus</i>	Bardane pubescente		LC		cc		2020
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite		LC		r		2018
<i>Elodea canadensis</i>	Elodée du Canada				r	Avérées implantées	2020
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette		LC		ccc		2019
<i>Berteroa incana</i>	Alysson blanc				r		2018
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau blanc				c		2020
<i>Briza media</i>	Brize intermédiaire		LC		ar		2013
<i>Ailanthus altissima</i>	Faux vernis du Japon				ac	Avérées implantées	2020
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce		LC		cc		2018
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hirsute				ccc		2016
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés		LC		c		2015
<i>Carex pendula</i>	Laîche à épis pendants				ac		2020
<i>Carex riparia</i>	Laîche des rives		LC		c		2015
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste des sources		LC		ccc		2015
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine		LC		ccc		2019
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs		LC		?		2020
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun		LC		ccc		2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Nat.	LR IDF	Protection	Rareté	EEE	Dernière observation
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies		LC		ccc		2020
<i>Clinopodium vulgare</i>	Sariette commune		LC		cc		2018
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin		LC		ccc		2020
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun		LC		ccc		2020
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles		LC		c		2020
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style		LC		ccc		2019
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette		LC		cc		2017
<i>Cynoglossum officinale</i>	Cynoglosse officinale		NT		rr		2018
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine				ar		2016
<i>Dioscorea communis</i>	Tamier commun		LC		cc		2013
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux		LC		ccc		2020
<i>Draba verna</i>	Drave spatulée		LC		.		2015
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune		LC		c		2018
<i>Elaeagnus angustifolia</i>	Olivier de bohème						2020
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon				c	Avérées implantées	2020
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à larges feuilles	LC	LC		cc		2020
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs		LC		ccc		2018
<i>Erigeron acris</i>	Vergerette acre		LC		r		2018
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia				ccc	Avérées implantées	2020
<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland		LC		cc		2018
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe		LC		ccc		2015
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre		LC		ccc		2019
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès		LC		ac		2018
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire printanière		LC		cc		2020
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés		LC		cc		2018
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage		LC		ccc		2015
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé		LC		ccc		2020
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige						2020
<i>Galium aparine</i>	Herbe collante		LC		ccc		2015
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert		LC		ccc		2018

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Nat.	LR IDF	Protection	Rareté	EEE	Dernière observation
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune		LC		ccc		2016
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre		LC		ccc		2018
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant		LC		ccc		2020
<i>Heracleum sphondylium</i>	Patte d'ours		LC		ccc		2016
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse		LC		ccc		2015
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon grimpant		LC		cc		2020
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé		LC		ccc		2015
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore		LC		cc		2015
<i>Juglans regia</i>	Noyer royal				cc		2020
<i>Juncus compressus</i>	Jonc à tiges comprimées		LC		r		2018
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc		LC		ccc		2016
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre		LC		cc		2016
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite de Gaudin		LC		ccc		2015
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque vulgaire		LC		c		2020
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune		LC		cc		2020
<i>Malus domestica</i>	Pommier cultivé						2020
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique		LC		cc		2020
<i>Muscari neglectum</i>	Muscari à grappes		LC		r		2020
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois		LC		r		2020
<i>Neottia ovata</i>	Listère ovale		LC		cc		2017
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune		LC		ar		2020
<i>Odontites vernus</i>	Odontite rouge		LC		cc		2018
<i>Onopordum acanthium</i>	Onopordon faux-acanthe		LC		ac		2020
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun		LC		cc		2020
<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Ornithogale en ombelle				r		2015
<i>Parietaria officinalis</i>	Pariétaire officinale		DD				2018
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles					Avérées implantées	2020
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé		LC		ccc		2018
<i>Phragmites australis</i>	Roseau		LC		cc		2020
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain Corne-de-cerf		LC		ac		2019

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Nat.	LR IDF	Protection	Rareté	EEE	Dernière observation
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé		LC		ccc		2019
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur		LC		ccc		2019
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun				ccc		2015
<i>Polypodium interjectum</i>	Polypode intermédiaire		LC		ac		2018
<i>Polypogon monspeliensis</i>	Polypogon de Montpellier				rr		2018
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble		LC		ccc		2020
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier rouge				cc		2019
<i>Potentilla recta</i>	Potentille dressée				rr		2014
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante		LC		ccc		2015
<i>Primula veris</i>	Coucou		LC		cc		2015
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte-Lucie		LC		ac		2018
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire		LC		ccc		2020
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé		LC		ccc		2020
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse		LC		c		2015
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune		LC		cc		2017
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David				c	Potentielles implantées	2020
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge		LC		ccc		2020
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette septentrionale				c	Potentielles implantées	2018
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens		LC		ccc		2019
<i>Rubus caesius</i>	Rosier bleue		LC		ccc		2019
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce de Bertram		LC		ccc		2020
<i>Salix alba</i>	Saule blanc		LC		cc		2020
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault		LC		ccc		2020
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble		LC		c		2017
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir		LC		ccc		2020
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valerand		NT		r		2015
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Sanguisorbe officinale		VU	Protection régionale	rrr		2013
<i>Sedum acre</i>	Poivre de muraille		LC		cc		2018
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun		LC		ccc		2019

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Nat.	LR IDF	Protection	Rareté	EEE	Dernière observation
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc				ccc		2017
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc				ccc		2015
<i>Symphytum officinale</i>	Grande consoude		LC		cc		2018
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque		LC		ccc		2020
<i>Utricularia vulgaris</i>	Utriculaire vulgaire				rr		2016
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre		LC		cc		2015
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse				ccc		2015
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier		LC		cc		2020
<i>Viburnum rhytidophyllum</i>	Viorne						2020
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante		LC		ccc		2016

Annexe 9 : Autres espèces

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts LR	Protection	Rareté	Dernière observation
<i>Fruticicola fruticum</i>	Hélice cerise				2015
<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne				2019
<i>Armadillidium vulgare</i>	Cloporte commun (Le)				2015